L'ÉTAT DES Parcs

RAPPORT 1990

LE PLAN VERT DU CANADA

Environnement Canada
Service des parcs

Environment Canada
Parks Service

91-04519/

Ce premier *Rapport sur l'état des parcs* comprend deux parties.

La première partie traite de l'état des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux dans une perspective globale. Elle fournit des informations de base sur les progrès réalisés en vue de l'établissement de nouveaux parcs et lieux, et offre une explication exhaustive du processus de planification des réseaux en vertu duquel de nouveaux éléments sont retenus. Il est prévu que les rapports ultérieurs aborderont d'autres sujets qui refléteront ou décriront l'état des ressources.

La seconde partie renferme quant à elle un profil de chaque parc national et lieu historique national des réseaux. Chaque profil contient des données « biographiques » ou données d'inventaire systématiques. Les profils seront mis à jour et des éléments y seront ajoutés lorsque les indicateurs et les critères seront élaborés et que de nouveaux parcs et lieux seront intégrés aux réseaux. Par ailleurs, les profils présentés dans cette partie seront probablement publiés tous les dix ans.

© **Ministre des Approvisionnement et Services Canada 1991**

Publié avec l'autorisation du ministre de l'Environnement, Ottawa, 1991

N° de cat. R64-184-1990F
ISBN : 0-662-96511-6

Les photographies présentées dans ce rapport sont tirées des collections des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, des bureaux régionaux et de l'Administration centrale du Service canadien des parcs.

Le présent rapport est imprimé sur du papier recyclé à l'aide d'encres à base d'huile végétale.

This publication is also available in English.

Données de catalogage avant publication (Canada)

Service canadien des parcs
Rapport sur l'état des parcs, 1990

Publ. aussi en anglais sous le titre : State of the parks report, 1990.
ISBN 0-662-96511-6
N° de cat. MAS R64-184/1990F

1. Parcs nationaux -- Canada -- Gestion.
2. Parcs -- Canada -- Gestion.
3. Conservation des ressources naturelles -- Canada.
I. Titre.

SB484.C2.C3214 1991 333.78'315'0971 C91-098552-9

T & H PRINTERS, GLOUCESTER, ONT., CANADA

TABLE DES MATIÈRES

REMARQUES DU MINISTRE 3

INTRODUCTION 5

Bref historique 5
Le patrimoine commun et le mandat du Service canadien des parcs 8
Avantages 10
Reconnaissance et responsabilités internationales 12

ÉTAT DES PARCS ET DES LIEUX HISTORIQUES NATIONAUX 15

Contexte du rapport 16
Planification des réseaux 18
État des réseaux 22

ÉTAT DES RESSOURCES 24
Introduction 24
Parcs nationaux 25
Menaces 26
Lieux historiques nationaux et canaux historiques : État des ressources culturelles 32
Introduction 32
Durabilité et détérioration 32
Patrimoine bâti 34
Ressources archéologiques 37
Collections d'artefacts 40
Collections d'artefacts dans les parcs nationaux 41

État des services offerts au public 42
Sensibilisation 42
En route 43
Accueil 43
L'expérience du patrimoine 43
Mise en valeur du patrimoine 44
Services de soutien 46
Installations contemporaines 47
Sécurité publique 47
Application des lois et des règlements 50
Diffusion 51

Recherche, planification et état des parcs 52
Recherche et planification 52
Recherche 54

Partenariats 56
Programme d'associations coopérantes 56
Programme de bénévolat 57
Partenariats avec des universités 58
Autres partenariats 60

VERS DE NOUVEAUX PARCS ET LIEUX 63

Plans des réseaux 64
Progrès réalisés au cours des cinq dernières années 66
Lieux historiques nationaux 66
Parcs nationaux 68

Activités en cours 72
Lieux historiques nationaux 72
Initiatives de coopération 73
Parcs nationaux 73
Parcs marins nationaux 77

CONCLUSION 79

APPENDICES 81

1. État de la planification — Parcs nationaux 82
2. État de la planification — Lieux historiques nationaux 84
3. Résultats de l'étude de marché effectuée à l'échelle nationale par le Service canadien des parcs 88

Cette publication contribue aux connaissances sur l'état de l'environnement.

Remarques du ministre

Les parcs et les lieux historiques du Canada recèlent une richesse patrimoniale importante et unique au monde, dont tous les Canadiens devraient être très fiers. On peut y étudier les écosystèmes naturels, y interpréter la façon dont l'environnement a influé sur l'évolution sociale de notre nation, et y pratiquer toutes sortes d'activités de plein air. En outre, ces parcs et ces lieux constituent un acte de foi envers l'avenir du Canada : en préservant les régions sauvages et les ressources historiques, nous confirmons notre conviction collective selon laquelle il y aura toujours des endroits particuliers dont l'importance surpasse leur contribution immédiate à notre produit national brut. C'est là la responsabilité des générations de demain et celle de tous les êtres humains, dans le cadre d'efforts internationaux de conservation du patrimoine.

Le présent *Rapport sur l'état des parcs* fait suite aux modifications apportées en 1988 à la *Loi sur les parcs nationaux*, en vertu desquelles le ministre de l'Environnement est tenu de présenter, tous les deux ans, un rapport sur l'état des parcs. Ce rapport a deux objectifs. D'abord, il évalue dans quelle mesure notre patrimoine national est bien protégé et mis en valeur par le biais de notre réseau actuel de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux. Ceci, par la suite, nous aidera à diriger nos décisions sur l'orientation à donner aux efforts ultérieurs. Ensuite, il constitue un repère en fonction duquel nous pouvons évaluer notre cheminement vers le parachèvement du réseau des parcs nationaux.

Le Plan vert du Canada a fait état de notre objectif à long terme, soit mettre en réserve, dans des aires protégées, 12 p. 100 de l'ensemble du territoire canadien. Le réseau des parcs nationaux est la voie la mieux connue au Canada pour préserver et protéger les terres et, de ce fait, *Le Plan vert* préconise certaines mesures visant à atteindre l'objectif de 12 p. 100.

Plus précisément, les mesures préconisées par *Le Plan vert du Canada* permettront :

- de créer cinq nouveaux parcs nationaux d'ici 1996;
- de conclure des ententes visant la mise sur pied de 13 autres parcs afin d'achever le réseau terrestre d'ici l'an 2000;
- d'établir d'ici 1996 trois parcs marins nationaux et trois autres d'ici l'an 2000;
- de commémorer d'ici 1996 sept grands thèmes historiques et huit autres d'ici l'an 2000;

Le Plan vert du Canada décrit également en détail des mesures précises visant à accroître notre capacité de protéger le patrimoine naturel du Canada. Ces mesures visent notamment à :

- renforcer les mesures de protection contre les incendies de forêt;
- élaborer un programme amélioré de gestion des ressources comprenant des études appliquées afin d'assurer l'intégrité écologique et l'intégration régionale;
- apporter son soutien à la formation du personnel dans le domaine de la protection des ressources naturelles;
- préconiser le concept selon lequel les parcs sont des laboratoires scientifiques vivants et des modèles de gestion en matière de développement durable.

Comme pour plusieurs volets du *Plan vert*, le partenariat constitue la clé de notre succès futur dans ces démarches. Notre patrimoine commun ne sera préservé que par le biais de mesures coopératives prises par tous les gouvernements et tous les secteurs de notre société.

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada jouissent depuis longtemps d'une réputation d'excellence à l'échelle internationale. Grâce aux mesures énoncées dans *Le Plan vert du Canada*, le prochain *Rapport sur l'état des parcs* devrait refléter nos progrès vers le maintien et l'amélioration de cette image de marque.

Le gouvernement est fier des progrès que nous avons réalisés, et c'est avec impatience que j'attends le prochain rapport dans deux ans.

Le ministre de l'Environnement,
L'honorable Robert R. de Cotret

Parc national Banff

Introduction

Bref historique

Dès 1885, des terres furent mises de côté en vue de la création du premier parc national du Canada, à Banff. Selon le Premier ministre de l'époque, un territoire de dix milles carrés serti dans les montagnes Rocheuses devait, grâce à ses sources thermales sulfureuses, rapporter beaucoup au Dominion « non seulement du point de vue financier, mais aussi par le prestige qu'il apportera au pays ». Cette région, rendue accessible par la voie ferrée de la société Canadien Pacifique Ltée (CP Rail), offrait l'occasion d'imiter les populaires stations thermales et villes d'eau européennes de l'époque, ce qui n'était pas passé inaperçu aux yeux des actionnaires du Canadien Pacifique. On s'était peut-être un peu inspiré de la création alors récente du parc national Yellowstone aux États-Unis, mais c'était bien la perspective de posséder un centre populaire de villégiature en montagne, campé en pleine nature sauvage mais accessible par un train confortable, qui fit dire à John A. Macdonald que Banff deviendrait certainement une station thermale importante.

L'histoire du Canada comporte peu de thèmes aussi mémorables que celui de la rivalité qui a opposé durant un siècle et demi la France à l'Angleterre en Amérique du Nord. Mis à part Québec et Louisbourg, aucun lieu historique ne peut mieux rappeler ce fait que Fort-Anne. Situé dans l'ancienne capitale de l'Acadie et, jusqu'en 1749, de la Nouvelle-Écosse coloniale, Fort-Anne est devenu parc du Dominion en 1917. De tous les lieux historiques du réseau, c'est celui qui a été administré le plus longtemps sur une base continue, et à ce titre, il occupe une place d'honneur dans l'histoire de la préservation du patrimoine canadien.

Après la création du parc national des Montagnes-Rocheuses à Banff, d'autres régions avoisinantes furent bientôt mises de côté. En dix ans, on désigna les réserves qui allaient plus tard devenir les parcs nationaux Yoho, des Glaciers et des Lacs-Waterton. En 1902, le parc national des Montagnes-Rocheuses fut agrandi et sa superficie atteignit 11 396 km², ce qui est beaucoup plus qu'aujourd'hui. En 1911, la *Loi des réserves forestières et des parcs fédéraux* donnait aux réserves le statut de parcs du Dominion et constituait, le long des voies ferrées transcontinentales traversant la cordillère, un chapelet de parcs placés sous l'égide du ministère de l'Intérieur.

Entre-temps, une série d'initiatives avaient rallié les lieux historiques du Canada au sein du programme des parcs du Dominion et avaient conféré à un seul organisme la responsabilité des lieux illustrant le patrimoine naturel et culturel du Canada. La création de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, en 1919, assurait que la mise en valeur de l'histoire nationale se ferait sous le sceau du savoir-faire et de l'impartialité et elle a donné lieu à l'instauration d'un programme de plaques historiques dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus d'un millier, d'un bout à l'autre du pays.

Jusqu'en 1930, le gouvernement fédéral avait la mainmise sur le territoire et les ressources naturelles des provinces de l'Ouest, et les parcs et réserves forestières du Dominion étaient surtout constitués de terres fédérales. C'est alors que fut adoptée la *Loi sur les parcs nationaux*. À ce moment, le réseau des parcs nationaux comptait 14 parcs, tous situés dans l'ouest du pays à l'exception de trois petits parcs sis en Ontario et dont la superficie totale était inférieure à 50 km².

Tout comme la plupart des premiers parcs nationaux ont été créés sur des terres fédérales dans l'ouest du pays, bon nombre des premiers lieux historiques du Canada étaient des installations fédérales désuètes jugées d'importance patrimoniale, situées dans l'est et dans le centre du pays. Il s'agissait souvent d'ouvrages de défense et de champs de bataille. En fait, c'est grâce au transfert des terres fédérales qu'on put créer les premiers lieux historiques nationaux et ce processus demeure encore important. Près

Lieu historique national du Fort-Anne

Lieu historique national de la Forteresse-de-Louisbourg

de la moitié des lieux historiques administrés de nos jours par le Service des parcs d'Environnement Canada ont été créés de cette façon, y compris deux des plus récents et des plus importants : la Conserverie golfe de Georgia de Colombie-Britannique a été cédée par le ministère des Pêches et des Océans, tandis que Grosse Île, au Québec, a été cédée par le ministère de l'Agriculture.

Les premiers projets de création de parcs nationaux dans l'est du pays remontent au début des années 1920 et il fallut attendre la décennie suivante avant que ne soient créés les parcs nationaux des Hautes-Terres-du-Cap-Breton et de l'Île-du-Prince-Édouard. Le Parc national Fundy est venu se greffer au réseau après la Seconde Guerre mondiale et, en 1957, le parc Terra-Nova vint représenter la dernière province à joindre la Confédération dans le réseau des parcs nationaux.

En 1951, le *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences au Canada* (ou Commission Massey) mena tout droit à l'adoption de la *Loi sur les lieux et monuments historiques* de 1952–1953, qui donnait une assise législative à la Commission des lieux et monuments historiques du Canada et décrivait les pouvoirs du gou-vernement fédéral en matière de commémoration des lieux historiques. Une autre commission royale d'enquête, mise sur pied en 1959 pour étudier l'industrie charbonnière, recommandait l'élaboration de programmes de recyclage pour les mineurs mis à pied. L'un de ces programmes prévoyait le plus grand projet de reconstruction historique au Canada, celui de la Forteresse-de-Louisbourg.

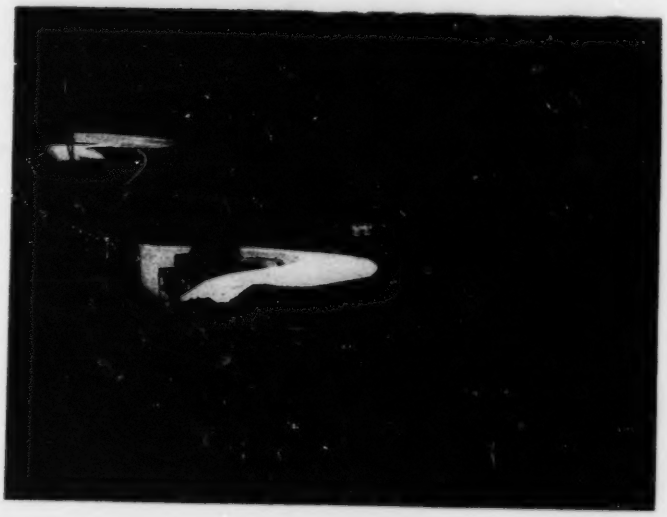

Même si les parcs nationaux du Canada n'étaient pas encore tout à fait gérés comme éléments d'un réseau, l'idée de gérer les parcs selon un ensemble cohérent de principes commença à germer au début des années 1960. La diminution des littoraux non aménagés et le désir d'avoir des parcs nationaux dans toutes les provinces canadiennes ont, entre autres facteurs, motivé le choix et la désignation des parcs Kouchibouguac, Pacific Rim, Forillon, de la Mauricie, Pukaskwa et du Gros-Morne. La publication initiale du cadre de planification du réseau des parcs nationaux, en 1971, a coïncidé avec les négociations fort actives entourant la création de ces nouveaux parcs nationaux.

L'inclusion du Nord dans ce réseau de parcs nationaux représentant toutes les régions du Canada a donné naissance au concept de « réserve de parc national », où un territoire est mis de côté en vue d'une désignation future comme parc national, sous réserve d'un règlement des revendications territoriales autochtones. La constitution des réserves de parcs nationaux Nahanni, Kluane et Auyuittuq, en 1972, a été le point culminant de ce qui s'est avéré la plus fébrile décennie de l'histoire du réseau canadien des parcs nationaux.

Cette décennie importante a également permis d'établir les orientations qui détermineraient la marche à suivre pour l'avenir. Le gouvernement fédéral a accepté de payer une partie du coût d'acquisition de certaines terres pour en faire des parcs, plutôt que d'exiger des provinces une cession de titre à leurs frais. C'est aussi à cette période que remonte la décision d'autoriser les autochtones à poursuivre leurs activités traditionnelles de chasse et de piégeage, et celle de faire participer le public aux processus d'établissement et de délimitation des parcs.

C'est également en 1972 qu'un décret transférait la responsabilité des canaux canadiens non commerciaux du ministère des Transports au Service canadien des parcs. Ce transfert visait à reconnaître le rôle contemporain que jouent les canaux dans le cadre de la protection et de l'interprétation du patrimoine ainsi que des activités récréatives, touristiques et de trans-

port. Les voies navigables seraient exploitées et gérées de façon à respecter leur caractère historique. Ainsi, les vastes réseaux constitués des canaux Rideau, Trent-Severn, de la rivière des Outaouais, de Chambly et de St. Peters se sont ajoutés à l'inventaire fédéral des lieux à vocation spéciale.

Le programme des lieux historiques nationaux a connu une période de croissance au cours des années 1960 et au début des années 1970, croissance attribuable en partie à l'esprit accru de nationalisme à l'arrivée du centenaire du Canada et au lien entre les lieux historiques et l'essor du tourisme. On espérait qu'à la fin des années 1980, le réseau des lieux historiques nationaux s'avérerait un programme riche et diversifié de conservation et d'interprétation du patrimoine. Aujourd'hui, ce réseau comprend des hauts lieux tels que Grand-Pré et le monument Brock, qui commémorent respectivement la mère patrie acadienne et la défense du Canada au cours de la guerre de 1812, ainsi que de complètes restaurations d'époque, telles que celle du poste de traite de Lower Fort Garry. Un certain nombre de lieux historiques abritent des musées traditionnels. Par ailleurs, les canaux historiques, toujours en exploitation comme voies navigables, installations de drainage et centrales électriques, constituent en eux-mêmes des écomusées de l'histoire en mouvement.

De nouveaux parcs nationaux et réserves nationales continuent d'être créés en fonction du plan des réseaux. Des dispositions nouvelles et innovatrices sont constamment mises en œuvre. Le parc national du Nord-du-Yukon a été le premier parc créé directement à la suite d'un accord passé en vertu d'une revendication territoriale autochtone. Le parc national de la Péninsule-Bruce a vu le jour à la suite d'un échange de responsabilités avec le gouvernement de l'Ontario, échange qui a aussi permis de créer Fathom Five, le premier parc marin national du Canada. Le parc national des Prairies fait preuve d'innovation en mettant un fonds fiduciaire non gouvernemental à

Lieu historique national de la Redoute-York

Parc national des Prairies

l'essai pour l'acquisition de certains territoires; à Moresby-Sud/Gwaii Haanas, l'accord passé avec la Colombie-Britannique prévoit un financement important du développement économique de la région adjacente à la réserve de parc national. De plus, toujours à Moresby-Sud/Gwaii Haanas, le gouvernement négocie actuellement avec les Haïdas pour établir un programme de planification, d'exploitation et de gestion du parc en collaboration avec ces derniers.

Suite à l'entente conclue entre les gouvernements du Canada et du Québec en ce qui concerne le fjord du Saguenay, le réseau des parcs marins est appelé à prendre de l'ampleur. Dans ce cas-ci, la région marine (région 9 de l'Atlantique) représentera, au confluent de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent, une partie du programme général de conservation de la vallée du Saint-Laurent.

Le réseau actuel des lieux historiques nationaux présente une gamme diversifiée et croissante de thèmes représentatifs de toute l'histoire humaine. Des lieux comme l'Anse aux Meadows et Port au Choix à Terre-Neuve, qui témoignent du passage des Vikings il y a 1 000 ans et d'une présence autochtone de 4 000 ans, comblent des lacunes de la représentation de notre histoire par le Ministère. Des lieux historiques comme la Forteresse-de-Louisbourg nous ont véritablement permis de mieux connaître la vie quotidienne de nos ancêtres. Il nous reste encore à mettre en valeur, à préserver et à sauvegarder bon nombre de lieux importants associés à l'histoire humaine du Canada.

En 1988, on a modifié la *Loi sur les parcs nationaux* pour affirmer clairement la primauté de l'intégrité écologique dans la gestion des parcs nationaux, pour réprimer sévèrement le braconnage et pour officialiser la délimitation des réserves naturelles, des stations de ski et de certaines collectivités. Grâce à ces dispositions et à d'autres mesures administratives, Environnement Canada dispose de mécanismes efficaces pour administrer le réseau en place et mettre la dernière main au plan de représentation des thèmes du patrimoine naturel canadien.

Le patrimoine commun et le mandat du Service canadien des parcs

Environnement Canada s'acquitte de responsabilités nationales et internationales dans certains domaines liés à la reconnaissance et à la conservation du patrimoine, et ce, par le biais du Service canadien des parcs. C'est également lui qui commémore, protège et

fait connaître, directement aussi bien qu'indirectement, les endroits qui constituent d'importants exemples du patrimoine naturel et culturel canadien, de façon à encourager le public à connaître ce patrimoine, à l'apprécier et à en profiter de façon durable.

En plus de relier les concepts de la protection des ressources naturelles et culturelles, la politique d'Environnement Canada corrobore le mandat de l'organisme, qui est d'assurer l'intendance des endroits où les ressources ou la commémoration de thèmes seront observées, comprises et appréciées. La notion d'intendance au service du public est importante. En effet, l'intendant détient un poste de grande confiance, dans lequel prime l'engagement éthique et professionnel de maintenir la propriété publique et de la restituer intacte, voire en meilleur état. Il doit notamment insuffler aux autres le même sens éthique, afin que tous adoptent comme valeurs sociales les idéaux de conservation et de mise en valeur à l'égard de la propriété. Environnement Canada est responsable envers le gouvernement et envers la population canadienne de la gestion des parcs et des lieux, ainsi que de la mise sur pied d'une politique canadienne efficace et proactive de conservation.

Même si le rôle principal du Service canadien des parcs d'Environnement Canada est celui d'intendant, il n'est pas seul responsable de l'ensemble du patrimoine canadien. Son mandat, bien que très vaste, a ses limites.

Plusieurs autres organismes dirigent des programmes de protection et de mise en valeur de lieux et de ressources du patrimoine. Environnement Canada entretient des relations et partage des responsabilités avec ces organismes, mais sans en exploiter ou en gérer directement les installations. La liste suivante énumère les programmes des organismes, sans entrer dans les détails.

- Le Réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC) est un programme fédéral-provincial conjoint, créé en 1984, auquel participent le gouvernement fédéral, huit provinces et les deux territoires. Le RRPC a pour objectif de faire connaître à l'échelle du pays les cours d'eau qui se distinguent par leur valeur patrimoniale.

- Le Programme de partage des frais touchant les lieux historiques nationaux contribue à préserver les lieux et les bâtiments architecturaux ainsi que les lieux et bâtiments historiques d'importance nationale.
- La Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine, politique du Conseil du Trésor administrée par Environnement Canada, encourage la préservation des édifices fédéraux symbolisant le patrimoine national.
- Le Programme des gares ferroviaires patrimoniales met en vigueur les dispositions de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* de 1988, qui exige d'obtenir la permission du gouvernement avant d'apporter des changements ou d'aliéner des gares ferroviaires désignées comme faisant partie du patrimoine national.

De plus, Environnement Canada est responsable de l'installation et de l'entretien des plaques commémoratives du Ministère, dont le nombre s'élève à plus de 1 000 et qui portent l'inscription de la Commission des lieux et des monuments historiques du Canada.

Le monde sous-marin

Parc national des Îles-du-Saint-Laurent

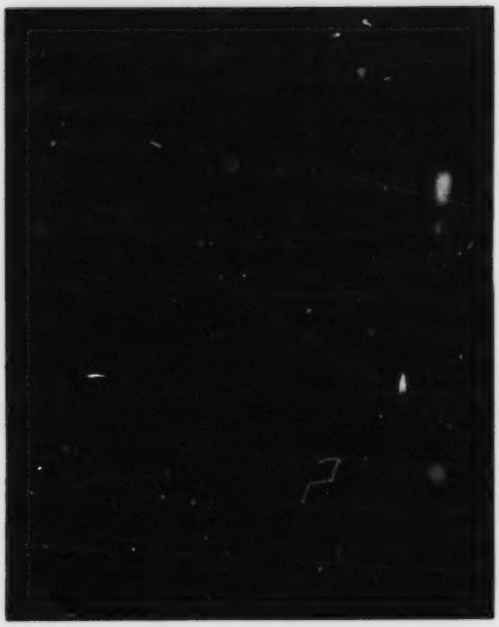

Lieu historique national de Lower Fort Garry

Avantages

Les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les canaux historiques sont l'essence même des richesses naturelles et du caractère culturel du Canada. Ils font également parti d'un réseau touristique qui offre des possibilités d'investissement et d'emploi.

À une époque où l'on préconise le développement durable, les parcs et lieux illustrent la protection de l'environnement; ils sont gérés de façon à maintenir la diversité naturelle et culturelle, génèrent des bénéfices économiques au profit des industries du tourisme et des loisirs, orientent efficacement le développement des terres adjacentes et stimulent l'intérêt, l'éducation et le plaisir des visiteurs. En protégeant et en mettant en valeur des milieux naturels et culturels, des habitats sauvages et des lieux historiques, Environnement Canada assume, au nom de tous les Canadiens, le rôle de protecteur :

- d'échantillons exceptionnels de paysages sains;
- d'échantillons fort bien préservés d'édifices patrimoniaux et du relief culturel du pays;
- de réservoirs d'espèces naturelles et d'ensembles génétiques;
- d'habitats fauniques naturels non perturbés;
- d'exemples des relations historiques entre les êtres humains et la terre;
- de sanctuaires en région sauvage;
- de points de repère pour la recherche sur les processus écologiques, sur les répercussions de changements environnementaux et sur l'utilisation antérieure du territoire; et
- de modèles de la qualité de l'environnement.

Du point de vue strictement économique, il peut être difficile de déterminer les avantages précis qui découlent de ces activités et de ces endroits, mais ce qu'il faut retenir, c'est qu'ils font partie du « capital environnemental » de la nation. Les valeurs émotives que sont la fierté et le sens de distinction et d'appartenance au pays sont l'essence même de notre identité nationale et font partie intégrante du patrimoine d'Environnement Canada. Combien de fois l'image choisie pour représenter le paysage canadien n'est-elle pas tirée du panorama offert par l'un de nos parcs nationaux? Les images qui représentent Ninstints, Louisbourg, les Fortifications de Québec ou Lower Fort Garry rappellent immédiatement notre histoire nationale, cette histoire qui a soudé un demi-continent.

Ce sont là les véritables valeurs que représentent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux. Le réseau n'aura pas rempli pleinement son mandat si les endroits concernés et leurs ressources, ambassadeurs de la diversité canadienne et de son histoire féconde, n'éveillent pas l'esprit et n'attisent pas la soif d'en apprendre davantage sur le pays. Les autres avantages ne sont peut-être pas des valeurs intrinsèques des parcs ou des lieux, mais peuvent néanmoins constituer des à-côtés non négligeables.

On peut certainement exprimer les avantages économiques reliés au réseau des parcs et des lieux en terme de revenus et d'offres d'emploi. Une étude récente soulignait les avantages qu'offrent les réseaux des parcs et des lieux pour l'Alberta, où les parcs nationaux des montagnes rocheuses constituent une attraction touristique majeure. Au cours de l'exercice 1987–1988, les dépenses des touristes fréquentant ces parcs et lieux, celles du secteur privé qui fournit les services auxiliaires demandés par les visiteurs, et celles d'Environnement Canada pour leur mise en valeur et entretien se sont élevées à 506 millions de dollars. Pour ce même exercice, les dépenses des touristes représentaient plus de 80 p. 100 de cette somme et près de 18 p. 100 des recettes tirées du tourisme dans cette province. Toujours en 1987–1988, les investissements effectués par le secteur privé dans la ville de

Banff et dans les sites aménagés de Jasper et des Lacs-Waterton s'élevaient à 39,3 millions de dollars, tandis que les dépenses du Service canadien des parcs se chiffraient à 54,2 millions de dollars. D'après l'étude, au cours de l'exercice 1987–1988, les dépenses encourues par les visiteurs, le parc et le secteur privé, ont permis à l'Alberta d'ajouter 467 millions de dollars à son produit intérieur brut et de compter 13 300 années-personnes employées (dont 980 par le Service canadien des parcs).

Une autre étude concluait que les dépenses effectuées par les visiteurs et les sommes engagées par Environnement Canada pour la mise en valeur et l'entretien des parcs et des lieux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest représentaient une part modeste mais constante de l'économie de ces deux territoires. Selon cette étude, les visiteurs non résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest avaient dépensé 10,4 millions de dollars au cours de l'exercice 1987–1988, tandis que les dépenses engagées par le Service des parcs d'Environnement Canada s'élevaient à 15,4 millions de dollars. Les retombées économiques de ces dépenses se sont traduites par des revenus de travail de 13,8 millions de dollars et par l'emploi de 500 années-personnes.

Les parcs et les lieux attirent également les visiteurs étrangers. Des évaluations modestes indiquent que chaque année, 20 p. 100 des visites de parcs nationaux et de lieux historiques nationaux sont celles de touristes étrangers. Les dépenses de ces visiteurs, dont la plupart viennent des États-Unis, cons-tituent un revenu net pour l'économie canadienne.

Les parcs et lieux représentent, outre leur valeur commémorative et économique, une ressource importante pour le monde universitaire; ils constituent des laboratoires vivants d'histoire naturelle et culturelle, accessibles aux chercheurs dont les travaux améliorent les connaissances sur notre patrimoine naturel et culturel.

En 1985, une étude évaluait l'incidence économique du Service canadien des parcs à l'échelle nationale. Nous mettons actuellement à jour le document rédigé suite à cette étude. Nous y inclurons des renseignements sur les dépenses effectuées par le secteur privé en vue de fournir des installations touristiques et d'en tirer profit, et sur les frais encourus par les organismes provinciaux et fédéraux fournissant des services touristiques ou publics dans les régions

La réserve de parc national Auyuittuq affiche avec fierté certains des plus beaux sentiers de randonnée de l'Arctique ainsi que de majestueux glaciers et des montagnes qui attirent les randonneurs et les grimpeurs du monde entier. La ville de Pangnirtung est la porte du parc Auyuittuq. Depuis sa création en 1972, le parc est devenu l'endroit par excellence à visiter pour s'assurer un séjour mémorable dans l'Arctique.

La ville fournit une gamme fort impressionnante de services aux usagers du parc et tire de nombreux bénéfices de ses activités. Les visiteurs qui arrivent à Pangnirtung s'adressent aux pourvoyeurs inuits qui les conduisent à l'entrée du parc, à Overlord, et leur font découvrir la magie toute particulière de l'Arctique. Certains postes, comme celui de pourvoyeur ou de gardien du parc, apportent un très net avantage aux Inuit, en ce sens qu'il leur permet d'user de leurs connaissances, capacités et compétences traditionnelles dans leur cadre de leur travail quotidien.

En outre, les visiteurs appuient les activités des graveurs, des tisserands et des sculpteurs locaux. Le centre Angmarlik constitue à la fois un centre d'interprétation et un centre communautaire; il abrite une salle pour les aînés et un bureau de tourisme.

Les activités du parc procurent également des avantages financiers directs. Les salaires du personnel inuit du parc s'élèvent à presque un demi-million de dollars; les touristes dépensent environ un quart de million de dollars par an dans la région.

Grâce au parc Auyuittuq, la splendeur de l'Arctique a quelque peu pénétré le réseau des parcs nationaux; Pangnirtung l'enrichit certainement de son caractère et en est tributaire en tant que porte d'accès au parc.

attenantes aux parcs et aux lieux. Cette mise à jour fera également état des renseignements recueillis lors d'enquêtes effectuées auprès des touristes durant les cinq dernières années. Le nouveau document sera préparé au cours du présent exercice et le prochain *Rapport sur l'état des parcs* en fera l'analyse.

Reconnaissance et responsabilités internationales

Le réseau canadien des parcs joue un rôle de premier plan sur la scène internationale, et le Canada et son réseau de parcs sont considérés comme des chefs de file par les organismes de conservation à travers le monde. Environnement Canada représente le Canada au sein du Comité du patrimoine mondial de l'Unesco, qui met en œuvre les politiques de la Convention du patrimoine mondial. Cette convention, à la rédaction de laquelle le Canada a participé, a été adoptée en 1972 et ratifiée par 114 États membres; à ce jour, elle a désigné 322 lieux du patrimoine mondial. Parmi les dix lieux désignés au Canada, huit touchent jusqu'ici des parcs nationaux ou des lieux historiques nationaux. Trois d'entre eux, soit le parc national de la Pointe-

Reconnaissance internationale du patrimoine canadien

Figure 1

Pelée et deux lieux situés dans le parc national Wood Buffalo, ont été désignés aux termes de la Convention de Ramsar sur les terres humides d'importance internationale. Trois parcs nationaux font maintenant partie des réserves de la biosphère créées par le Programme sur l'Homme et la biosphère de l'Unesco. Environnement Canada est par ailleurs un intervenant clé au sein de plusieurs organismes internationaux comme la Commission internationale des monuments et sites (ICOMOS) et l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN).

Dans le cadre d'une mesure législative unique, le Parlement du Canada et le Congrès des États-Unis ont conjointement promulgué, en 1932, la fusion du parc national canadien des Lacs-Waterton et du Glacier National Park au Montana, sous la nouvelle appellation de Parc international Waterton-Glacier de la paix. Ce jumelage a donné lieu à une collaboration étroite entre les administrateurs des parcs et, chaque année, des célébrations annuelles conjointes sont organisées au cours de la période couverte par les deux fêtes nationales, soit le 1er et le 4 juillet. D'autres ententes avec le gouvernement des États-Unis ont mené à la gestion conjointe de Sainte-Croix et de la Piste-Chilkoot.

Le Service canadien des parcs s'inspire de l'esprit de la Charte mondiale de la nature, adoptée en 1982 par les Nations Unies, où l'on peut notamment lire que « la civilisation est enracinée dans la nature, laquelle a façonné la culture humaine et influencé toutes les réalisations artistiques et scientifiques ». Grâce à un modeste programme de coopération internationale, chaque année, plusieurs centaines de visiteurs étrangers (organismes de parcs dans d'autres pays, universitaires, spécialistes, institutions politiques, etc.) viennent étudier les ressources du patrimoine naturel et culturel canadien et la façon dont elles sont gérées. En outre, Environnement Canada offre aux gouvernements de l'extérieur qui en font la demande, un soutien professionnel et technique pour le choix, l'établissement et la gestion des parcs naturelles et des lieux historiques étrangers; une telle aide a récemment été fournie à Antigua, au Cameroun, à la Chine, à Madagascar et au Pakistan.

De plus en plus de conventions entre le Canada et d'autres pays mettent l'accent sur les entreprises et les programmes établis conjointement, dans des domaines concernant à la fois l'environnement naturel et les ressources culturelles. À titre d'exemple, des négociations sont en cours à cet effet avec l'U.R.S.S. et le Mexique.

Dans l'Antiquité, on pouvait énumérer les sept merveilles du monde; la plupart d'entre elles n'ont pas survécu jusqu'à nos jours. Cependant, les pyramides égyptiennes ont subsisté et sont maintenant couchées sur une liste plus récente — celles des Sites du patrimoine mondial. La liste a grossi au fil des ans; en janvier 1990, on comptait 322 sites du patrimoine mondial, et la liste ne cesse de s'allonger.

En 1972, les nations membres de l'Unesco ont adopté la Convention du patrimoine mondial, qui vise à désigner les sites constituant le patrimoine culturel et naturel de la planète et à contribuer, à l'échelle mondiale, à leur conservation et à leur protection. Des dix lieux désignés suivants au Canada, huit sont associés à des parcs nationaux ou à des lieux historiques nationaux.

- **L'Anse aux Meadows (Terre-Neuve);**
- **la réserve de parc national Nahanni (Territoires du Nord-Ouest);**
- **le parc provincial Dinosaures (Alberta);**
- **la réserve de parc national Kluane (Territoire du Yukon);**
- **Anthony Island (Colombie-Britannique);**
- **le précipice à bisons Head-Smashed-In (Alberta);**
- **le parc national Wood Buffalo (Alberta et Territoires du Nord-Ouest);**
- **les parcs des montagnes Rocheuses canadiennes (y compris les schistes argileux de Burgess) (Alberta et Colombie-Britannique);**
- **l'arrondissement historique de Québec (Québec);**
- **le parc national de Gros-Morne (Terre-Neuve).**

État des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux

Lieu historique national de Ninstints

Contexte du Rapport

La préparation d'un rapport sur l'état des parcs soulève de nombreuses questions : quel est l'état des parcs et des lieux, comment devrait-on le décrire ou le mesurer, et avec quelles normes faut-il le jauger? En savons-nous suffisamment pour poser un jugement avisé, ou devons-nous mettre au point de nouveaux instruments d'évaluation, imaginer de nouvelles questions et concevoir de nouvelles techniques pour assujettir les ressources à une gestion qui respecte leur majesté et l'émerveillement qu'elles suscitent?

Dans quelle mesure les ressources des parcs et des lieux reflètent-elles les objectifs de la Politique du Service des parcs d'Environnement Canada? Selon cette politique, il faut préserver l'intégrité des ressources des parcs, mais le public doit également être en mesure d'utiliser les parcs « pour son bénéfice, son instruction, et sa jouissance ».

C'est dans la protection des ressources des parcs et des lieux historiques que réside notre responsabilité envers le patrimoine national; il nous faut les préserver dans leur état naturel ou historique. Quant à notre responsabilité envers le public, elle consiste à présenter les ressources aux visiteurs afin qu'ils puissent les apprécier et comprendre leur importance ainsi que le cadre où elles s'insèrent. Ces deux responsabilités sont indissociables et reflètent ensemble le mandat d'Environnement Canada.

Les succès du Ministère ne peuvent être mesurés qu'à l'aune de ces deux responsabilités réunies. Toutes deux exigent une gestion et une intervention actives. Les régions naturelles ne pourront pas évoluer proprement dans un contexte où l'exploitation des ressources empiète sur leurs limites; par ailleurs, les visiteurs ne se rendront pas dans des lieux dont ils n'ont jamais entendu parler et les comprendront encore moins. Les visiteurs auront toujours besoin d'installations appropriées, que ce soient de petits stationnements à proximité des bâtiments historiques ou des hôtels confortables dans des agglomérations touristiques. Plus le marché visé par un parc est d'envergure, plus la gamme des services offerts devra être étendue.

C'est sur la capacité de préserver la ressource tout en répondant aux attentes des visiteurs que repose la clé du succès. La raison d'être des parcs et des lieux ne peut se contenter de rien de moins qu'un système intégré dont l'équilibre est dynamiquement maintenu au profit de la ressource et du visiteur.

La gestion du patrimoine national doit respecter trois principes essentiels : l'intégrité écologique, l'intégrité commémorative et le développement durable. Le concept d'« intégrité écologique » se fonde sur la théorie des écosystèmes, selon laquelle la notion de complétude est implicite; le terme intégrité dénote cette complétude. Néanmoins, il est difficile de définir ce concept avec précision et on ne s'entend pas sur la façon de le mesurer. L'indépendance d'un écosystème n'est pas absolue; l'écosystème est lié aux écosystèmes voisins et tous ces écosystèmes s'équilibrent, s'adaptant à de multiples interventions. Le terme « intégrité commémorative » se rapporte à la même notion de complétude; on y fait souvent référence en rapport avec les lieux du patrimoine culturel où les principales ressources ne sont ni altérées ni menacées, où le message concernant l'importance historique du lieu est bien présenté au public et où les valeurs patrimoniales sont respectées. Quant au « développement durable », terme popularisé par la Commission Brundtland, il présuppose que tout développement se déroule d'une façon ou à un degré qui sauvegarde l'intégrité des ressources pour les générations futures. Ce principe de développement durable constitue l'un des objectifs fondamentaux du Service canadien des parcs et ce, depuis bien avant la Commission Brundtland – en fait, depuis que l'alinéa de la *Loi sur les parcs nationaux* concernant l'affectation des parcs stipule que ces derniers peuvent être utilisés si on les laisse « intacts pour la jouissance des générations futures ».

Selon la nature des ressources concernées, chacun de ces principes influe sur la gestion des parcs et des lieux. Les ressources naturelles sont dynamiques, en constante évolution, réagissant sans cesse à de nouvelles stimulations; il importe d'en assurer une gestion souple. En ce qui concerne les ressources culturelles, elles sont généralement le fait des œuvres humaines, plus stables et non renouvelables; leur détérioration et leur éventuelle disparition sont inévitables sans une intervention active. Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux ne disposent pas vraiment d'un large éventail d'options de développement lorsqu'il s'agit de préserver l'intégrité écologique ou commémorative. Par eux-mêmes, les parcs et les lieux ne peuvent représenter des modèles de développement durable. Par contre, dans le contexte plus global de régions plus étendues, les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada peuvent être et sont en harmonie avec la notion de développement durable.

Outre leur valeur à titre de paysages sains, les parcs nationaux représentent un havre protégé pour bassins génétiques et processus écologiques. De telles réserves sont souvent nécessaires pour assurer la pérennité d'une vaste gamme d'espèces. On recherche constamment de meilleurs moyens de gestion des écosystèmes des parcs, ce qui donne lieu à de nouvelles techniques intégrées de gestion des ressources, que l'on peut généralement transposer dans d'autres contextes. Les parcs sont également des points de repère idéaux pour l'observation des conditions naturelles et pour la recherche sur les ressources dans des milieux inexploités. Le principe de l'intégration des programmes de recherche aux pratiques de gestion des parcs, des lieux historiques et de leurs régions avoisinantes est à la base du Programme de réserve de la biosphère.

Dans les grandes villes, la préservation du caractère historique a parfois fortement influencé l'éthique de la conservation et a même contribué à la répandre parmi la population. À plusieurs reprises, les programmes du Service des parcs d'Environnement Canada ont remporté des succès éclatants en jetant les bases de projets importants de conservation architecturale, et ce, à divers endroits au Canada.

Les parcs et les lieux présentent au public des emplacements hors du commun, qui racontent l'histoire des diverses richesses naturelles et culturelles du pays. Ces endroits constituent des havres où il est possible de stimuler les intérêts des personnes intéressées et engagées envers les milieux naturels et culturels. Au niveau du développement durable, les parcs et les lieux sont des bases de tourisme durable du point de vue environnemental; ce développement peut contribuer à la diversification des collectivités et des économies locales et régionales.

Parc national des Glaciers

Lieu historique national des Édifices-de-Dawson-City

Les Régions Naturelles des Parcs Nationaux

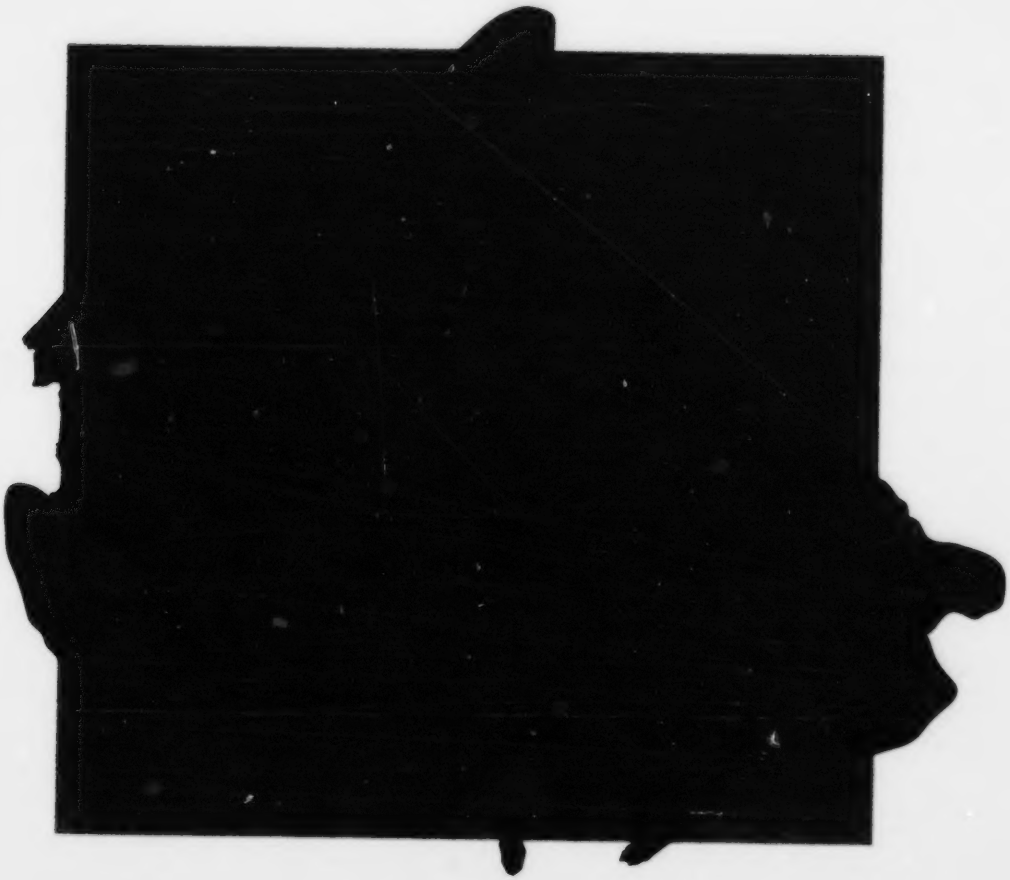

MONTAGNES DE L'OUEST

1 Chaîne côtière du Pacifique
2 Basses-terres de Géorgie
3 Plateau intérieur
4 Chaîne du Columbia
5 Montagnes Rocheuses
6 Chaîne côtière du Nord
7 Plateaux et montagnes intérieurs du Nord
8 Monts de Mackenzie
9 Région du nord du Yukon

PLAINES INTÉRIEURES

10 Delta du Mackenzie
11 Plaines boréales du Nord
12 Plaines et plateaux boréaux du Sud
13 Prairies
14 Basses-terres du Manitoba

BOUCLIER CANADIEN

15 Collines de la toundra
16 Centre de la région de la toundra
17 Hautes-terres boréales du Nord-Ouest
18 Hautes-terres boréales du Centre
19 (a) Ouest de la région précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs
(b) Centre de la région précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs
(c) Est de la région précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs
20 Hautes-terres boréales laurentiennes
21 Régions boréales de la côte est
22 Plateau laurentien boréal
23 Région de la rivière de la Baleine
24 Montagnes du nord du Labrador
25 Plateaux de la toundra de l'Ungava
26 Nord de la région de Davis

BASSES-TERRES DE LA BAIE D'HUDSON

27 Basses-terres d'Hudson et de James
28 Plaine de Southampton

BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

29 (a) Ouest des basses-terres du Saint-Laurent
(b) Centre des basses-terres du Saint-Laurent
(c) Est des basses-terres du Saint-Laurent

RÉGION DES APPALACHES

30 Monts Notre-Dame et Mégantic
31 Hautes-terres occidentales des Maritimes
32 Plaines des Maritimes
33 Bas-plateaux atlantique
34 Hautes-terres de l'ouest de Terre-Neuve
35 Bas-plateaux atlantique de l'est de Terre-Neuve

BASSES-TERRES DE L'ARCTIQUE

36 Ouest des basses-terres de l'Arctique
37 Est des basses-terres de l'Arctique

ÎLES DE L'EXTRÊME-ARCTIQUE

38 Ouest de l'Extrême-Arctique
39 Est de la région des glaciers de l'Extrême-Arctique

Figure 2

Où sont situés les parcs et les lieux historiques nationaux actuels, que représentent-ils et à quel point sont-ils le reflet fidèle du patrimoine national? Les endroits et les ressources les plus importantes du patrimoine national sont-ils systématiquement représentés?

Adopté en 1971, le premier Cadre de planification du réseau des parcs nationaux s'appuyait sur des critères écologiques pour classer 39 régions terrestres naturelles et neuf régions marines naturelles au Canada. Chacune de ces régions représentait une combinaison particulière de caractéristiques naturelles, comme la géologie, la topographie, la flore, la faune et le climat, que le public en général pouvait considérer comme représentative. Ainsi, le géologue, le botaniste ou l'ingénieur forestier peuvent classer en différentes catégories ce que le profane peut connaître comme étant simplement les montagnes Rocheuses; il est inutile de lancer le visiteur d'un parc national dans de telles catégories spécialisées. Comme elles ont été définies, six des 39 régions naturelles du réseau expriment bien la diversité de cette énorme ressource montagneuse. La figure 2 trace les limites des régions naturelles des parcs nationaux.

Au cours de l'élaboration de la Politique des parcs marins nationaux, il est devenu clair que les neuf régions marines naturelles ne représentaient pas adéquatement la gamme d'environnements marins que devrait mettre en valeur un réseau de parcs marins. Comme l'indique la figure 3, l'analyse des éléments océanographiques, physiographiques et biologiques des régions marines du Canada révèle 29 régions marines naturelles. La Politique des parcs marins nationaux a été approuvée en 1986 par le ministre de l'Environnement, en consultation avec d'autres ministres fédéraux.

Par définition, le concept sous-entend l'achèvement des réseaux de parcs nationaux et de parcs marins nationaux; si toutes les régions y sont bien représentées, tous les paysages terrestres et marins canadiens y sont donc également représentés. Le concept est simple et facile à comprendre. Il présente une base solide pour la planification future et il détermine les priorités d'acquisition de nouveaux parcs.

Le Cadre de planification dépasse la définition d'une région naturelle établie à la suite de l'analyse systématique d'une région entière en vue d'y délimiter les endroits hors du commun ayant un caractère unique et de voir si on pourrait y créer un parc. Dans le cadre de cette analyse, les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux, autochtones et régionaux déterminent l'environnement social ainsi que les possibilités d'implantation d'infra-

Imaginez un paysage sous-marin d'une beauté incroyable, une eau transparente comme du cristal à 30 mètres et plus de profondeur et animée d'une vie aquatique intense et de fascinantes épaves à visiter — et ce, dans les eaux propres et fraîches de la baie Géorgienne du lac Huron. Eh bien, ce rêve existe — à Fathom Five, le premier parc marin national du Canada situé près de Tobermory, en Ontario. Les eaux claires et les îles, les épaves historiques, les formidables paysages de l'escarpement du Niagara et les possibilités exceptionnelles de plongée en scaphandre autonome sont autant de caractéristiques qui ont fait la renommée du parc.

Fathom Five a été créé au mois de juillet 1987 en vertu d'un accord conclu entre le gouvernement fédéral et la province. Ancien parc sous-marin provincial, il demeure l'un des sites de scaphandre autonome les plus réputés en Amérique du Nord. En 1989, plus de 7 000 plongeurs se sont inscrits auprès du personnel du parc et 30 000 personnes ont visité le centre d'inscription des plongeurs. Mais l'engouement que fait naître l'environnement sous-marin a posé des défis uniques aux points de vue sécurité et sensibilisation du public ainsi que protection, gestion et interprétation des ressources du parc.

Des zones spéciales ont été délimitées afin de faciliter la gestion des diverses régions naturelles et culturelles de Fathom Five et la mise sur pied de diverses activités à l'intention des visiteurs. Celles-ci peuvent être passives, comme l'observation d'une épave à partir d'un bateau à fond de verre, ou active, comme une vivifiante plongée pour visiter l'Arabia à plus de 35 mètres de fond! Conservation et appréciation de toutes les ressources, sans nuire aux vestiges, tels sont les principaux messages diffusés par le centre d'accueil des visiteurs au parc.

Jusqu'à présent, Fathom Five a remporté un franc succès en tant que premier parc marin national du Canada. Il ne sera certainement pas le dernier du genre.

Régions Marines du Canada

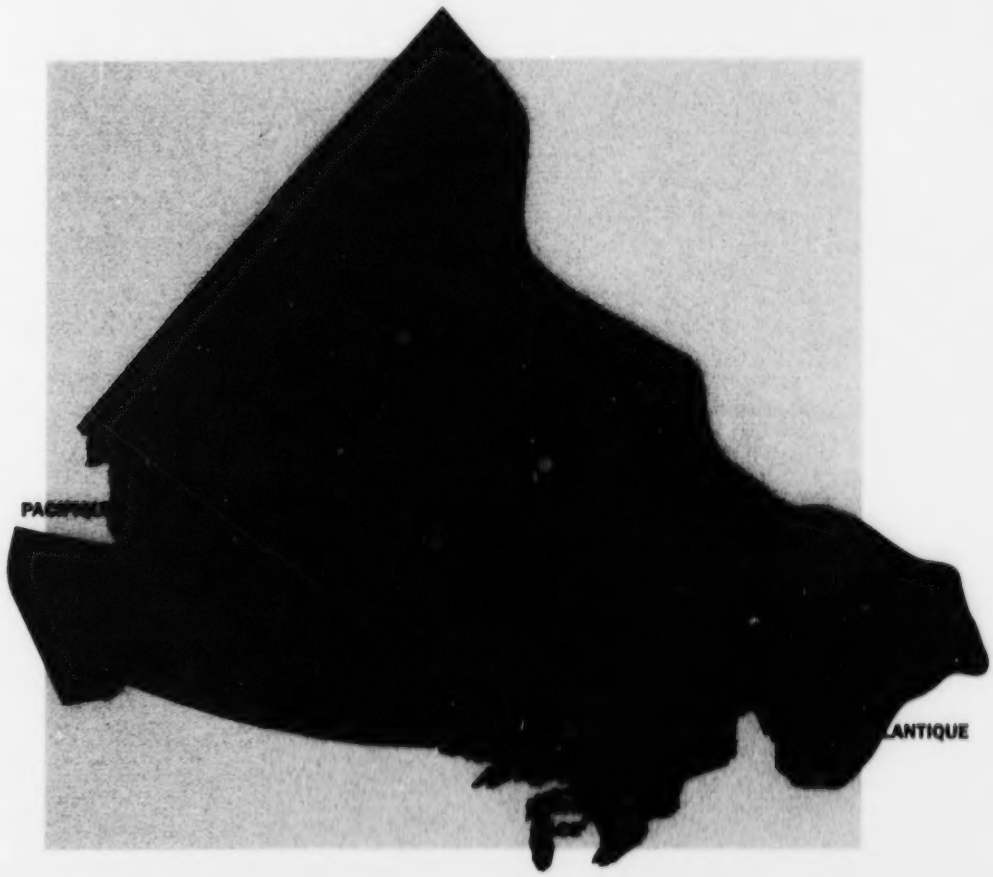

OCÉAN ARCTIQUE

- Mer de Beaufort
- Détroit de Melville
- Nord de l'Arctique
- Golfe Reine-Maud
- Détroit de Lancaster
- Plateau oriental de l'île Baffin
- Bassin de Foxe
- Détroits de Davis et d'Hudson
- Baie d'Hudson
- Baie James

OCÉAN PACIFIQUE

- Détroit d'Hecate
- L'Ouest des Îles Reine-Charlotte
- Détroit de la Reine-Charlotte
- Plateau occidental de l'île Vancouver
- Détroit de Géorgie

GRAND LACS

- Lac Supérieur
- Baie Georgienne
- Lac Huron
- Lac Erie
- Lac Ontario

OCÉAN ATLANTIQUE

- Plateau septentrional du Labrador
- Plateau méridional du Labrador
- Grands bancs
- Dépression laurentienne
- Plateau continental de Scotian
- Baie de Fundy
- Bancs de la Madeleine
- Plateau septentrional du golfe
- Estuaire du fleuve Saint-Laurent

Figure 3

structures dans des parcs. Le parc national idéal doit d'abord présenter un échantillon exceptionnel de l'environnement naturel, en plus d'offrir des avantages économiques et sociaux aux régions adjacentes.

Quant au Plan du réseau des lieux historiques nationaux, son objectif est de déterminer les lieux associés aux thèmes de l'histoire canadienne dont l'importance justifie leur inclusion au réseau national. Le plan, adopté en 1981, se fonde sur une classification reconnue de l'histoire selon les éléments sociaux, économiques et politiques. La nature sans cesse renouvelée de l'histoire s'oppose à la notion de réseau « complet » telle qu'appliquée au réseau des parcs nationaux.

La figure 4 présente de façon hiérarchique le cadre adopté par le Plan du réseau. Le fait que ce cadre soit divisé en catégories, en composantes, en thèmes et en sous-thèmes lui permet de se pencher sur la marche de l'histoire dans son ensemble. À titre d'exemple, la catégorie des transports et communications regroupe la catégorie des transports, le thème de l'eau et, comme sous-thèmes les océans, les lacs, les rivières et les canaux. Il serait difficile de concevoir un mode de transport aquatique dans l'histoire du Canada qui ne corresponde pas à ce profil.

La Commission des lieux et monuments historiques du Canada joue un rôle de premier plan dans le choix des lieux historiques nationaux. La Commission peut recommander certains thèmes dignes d'intérêt national, après quoi on choisira les endroits et les époques pouvant éventuellement représenter adéquatement ces thèmes. En travaillant selon les instructions de la Commission, Environnement Canada procède au choix et à l'évaluation des lieux qui, s'ils sont recommandés par la Commission et ensuite acceptés par le ministre de l'Environnement, deviendront des lieux historiques nationaux. La Commission peut par ailleurs choisir un lieu d'intérêt historique national en raison de sa valeur propre et de sa contribution à l'histoire du Canada.

Les canaux historiques forment une catégorie indépendante du concept de planification de réseaux. Ils constituent des exemples encore fonctionnels qui datent du temps où le transport par canal occupait une grande importance dans la société. Le réseau des canaux englobe toute une gamme de thèmes historiques représentant le rôle joué par ces canaux en tant que voies navigables, systèmes de drainage et de lutte contre les inondations, centrales électriques et installations militaires. Ces thèmes offrent également une occasion d'approfondir notre compréhension et de mieux apprécier notre patrimoine culturel et naturel tout en nous adonnant à divers loisirs. Du fait de leur proximité à des collectivités populeuses du centre du Canada, les principaux canaux sont très accessibles.

Les belles années de la construction des canaux sont révolues et on ne prévoit aucune expansion du réseau actuel de canaux.

Parc national des Îles-de-la-Baie-Georgienne

État des réseaux. Pour comprendre l'état actuel des réseaux des parcs nationaux, des parcs marins nationaux et des lieux historiques nationaux, il faut préciser certains des objectifs qu'ils poursuivent. Dans le cas des parcs nationaux et des parcs marins nationaux, l'objectif est d'établir au moins un parc dans chaque région naturelle. On reconnaît qu'un tel réseau représenterait chaque environnement naturel, bien qu'il puisse ne pas illustrer concrètement toute la diversité de chaque région.

Vingt-et-une des 39 régions naturelles sont représentées au sein du réseau actuel, et huit de ces régions comprennent plus d'un parc national. Pour compléter le réseau et en venir à un parc pour chaque région, il faudra créer 18 nouveaux parcs nationaux. Le réseau n'est donc complet qu'à 54 p. 100. La superficie totale des parcs nationaux est maintenant de 180 551,9 km², soit 1,81 p. 100 de la superficie terrestre totale du Canada.

Les principales lacunes du réseau sont concentrées dans les Territoires du Nord-Ouest, où sept régions ne sont pas représentées; au Québec, qui compte quatre régions sans parc; en Colombie-Britannique, où il manque trois parcs; et au Manitoba et à Terre-Neuve, où il faudrait créer deux parcs dans chacune de ces provinces.

Si on le compare au Réseau des parcs nationaux, le programme des parcs marins nationaux vient à peine de naître. Il n'y a pour l'instant qu'une seule des 29 régions marines qui soit officiellement représentée par un parc

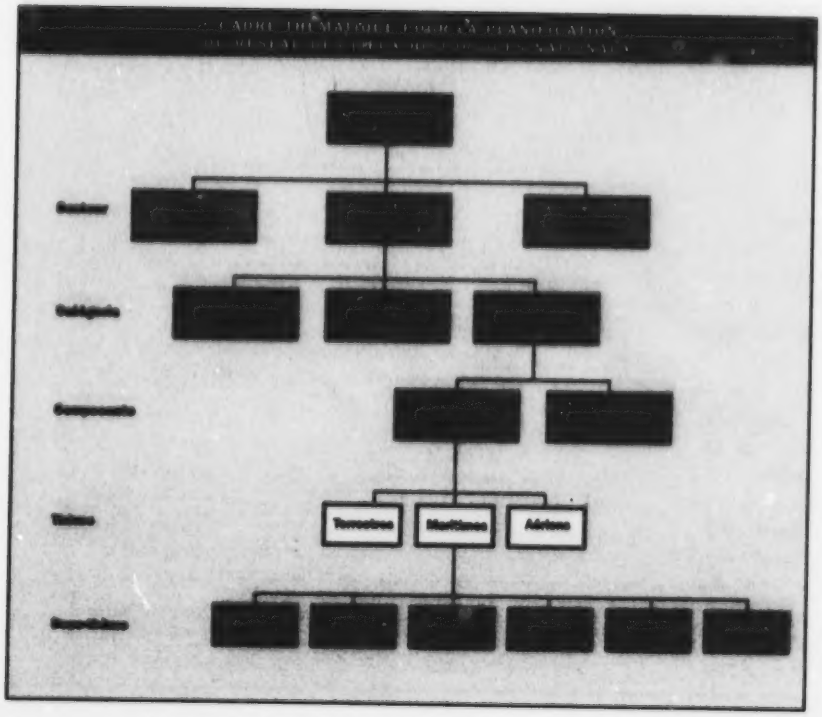

Figure 4

Lieu historique national du Parc-de-l'Artillerie

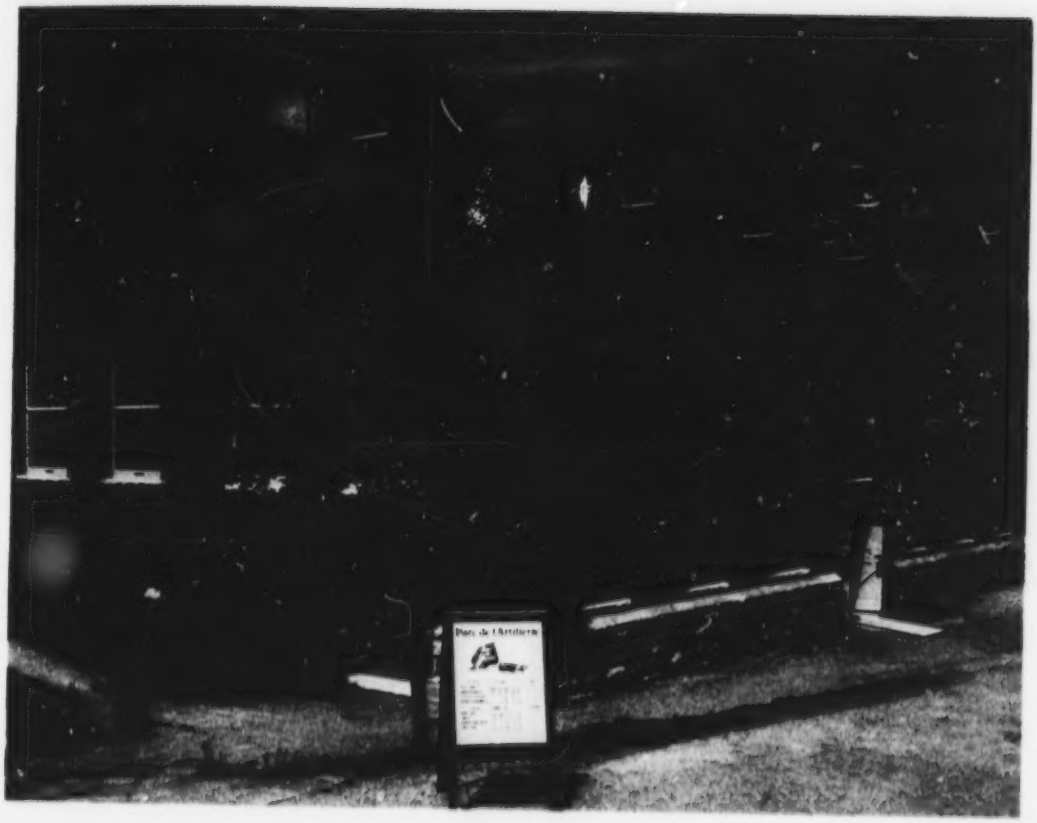

marin national, c'est-à-dire Fathom Five qui constitue, dans la baie Georgienne du lac Huron, le premier parc marin national. Les éléments marins de la Réserve de parc national Pacific Rim, ainsi que le parc marin dont le territoire a récemment été négocié dans les régions de la rivière Saguenay et du fleuve Saint-Laurent, représentent deux autres régions. Deux régions supplémentaires seront représentées en 1993, au moment de l'établissement de la Réserve de parc national marin Moresby-Sud/Gwaii Haanas. Ces cinq régions représenteront 17 p. 100 du réseau des parcs marins, ce qui laissera encore 24 régions (83 p. 100) non représentées.

Pour ce qui est des lieux historiques nationaux, il est impossible de fixer les objectifs avec autant de précision. Les travaux effectués devront toujours viser l'augmentation et l'amélioration du réseau plutôt que son degré d'achèvement. Pour se concentrer de façon systématique sur les acquisitions, il faut déterminer des thèmes précis à court et à long termes.

Des 79 thèmes que couvre le Plan du réseau des lieux historiques nationaux, 43 sont représentés sous une forme ou une autre dans les lieux actuellement désignés. Comme il a déjà été mentionné, il est peu utile d'évaluer la pertinence ou le degré d'achèvement du réseau des lieux historiques puisque l'histoire est continuellement en mouvement.

Les canaux historiques constituent une représentation complète des canaux des XIX^{e} et XX^{e} siècles, qui sont encore en activité dans l'est du pays, mais ne servent pratiquement plus à la navigation commerciale.

État des ressources

Parc national Kootenay

Introduction. Avant d'analyser l'état des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux du Canada, il faut comprendre quelques concepts de base et il faut d'abord établir certains critères d'analyse. Il est possible de pallier l'absence de critères établis ou mesurables par des objectifs de gestion et par une étude des moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs, qui serviront alors tous deux de normes de jugement à titre de remplacement. Sans ces objectifs, qui déterminent pourquoi un parc ou un lieu doit être géré, il n'est pas vraiment possible d'en évaluer l'état des ressources.

Ensuite, il faut considérer que les travaux originaux n'ont pas de prix et que les paysages naturels sont si complexes qu'ils échappent à toute analyse économique. Même si, en cas de destruction, il était théoriquement possible de les rétablir, la valeur unique de l'original serait perdue à jamais. C'est en vain qu'on donnerait un prix au patrimoine : ce qui compte, ce sont les valeurs subjectives et émotionnelles, que l'on puisse les mesurer ou non.

Enfin, les évaluations globales d'un réseau tout entier ne constituent pas le meilleur système d'évaluation de l'état des ressources individuelles. Lorsque, dans le présent rapport, de tels jugements sont portés, c'est en l'absence d'outils de mesure plus précis. Dans la mesure du possible, nous tentons ici d'établir des critères mesurables, ou du moins identifiables, pour indiquer l'état des ressources de chaque parc et lieu historique.

C'est pour toutes ces raisons que nous allons traiter séparément l'état des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux et canaux historiques. Nous analyserons l'état des ressources de tous ces réseaux en fonction de la nature et de l'importance des menaces auxquelles ils sont exposés.

Il y a plusieurs raisons qui justifient l'importance de la notion de menace. L'exposition à une menace est un facteur important de l'état actuel d'une ressource, et le fait de connaître la nature d'une menace permet aux gestionnaires des ressources d'atténuer rapidement les problèmes. Il faut comprendre aussi bien la nature de la menace que celle de la solution disponible. Une menace peut s'avérer progressive et relativement lente, comme dans le cas de la décomposition provenant de l'usure ou de l'exposition à des conditions climatiques rigoureuses. Elle peut aussi s'avérer dramatique et soudaine, comme dans le cas d'un bris, d'une destruction ou d'actes de vandalisme. Les solutions peuvent être un entretien approprié et continuel, l'installation de systèmes d'alarme, de dispositifs de régulation des conditions ambiantes ou de systèmes de sécurité.

Ces deux types de menaces – soit la menace progressive et la menace dramatique et soudaine – touchent à la fois les ressources naturelles et culturelles et il est possible de faire appel à une gamme étendue de remèdes ou de solutions pour en limiter les effets. Inversement, le changement et la détérioration éventuelle de la plupart des ressources et des artefacts font partie intrinsèque de leur existence même; dans cet esprit, les mesures prises ne feront peut-être que retarder l'inévitable.

En reconnaissant l'existence d'une menace, on admet que la situation peut se détériorer si aucune mesure n'est prise pour contrer la menace en question. De même, on peut considérer comme fructueuses les pratiques de gestion ayant produit de nettes améliorations de l'état des ressources. À l'instar de l'analyse des menaces, il est peu utile d'avoir recours à des moyennes pour l'ensemble d'un réseau en vue de mesurer l'état réel des choses : deux éléments positifs dans un parc ne contrebalanceront pas nécessairement un élément négatif dans un autre.

Les descriptions sommaires qui figurent à la Partie II du présent Rapport constituent une première tentative de présenter un répertoire complet des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, répertoire regroupant des informations sur leurs ressources et leurs installations, leur état et les menaces à leur intégrité. Ces descriptions sont le produit de la collecte et de la synthèse de renseignements diversifiés, recueillis aussi bien à l'administration centrale du Service canadien des parcs que dans les bureaux régionaux et sur les lieux mêmes. Cette information n'est pas encore aussi précise qu'elle pourrait l'être et les réactions que provoquera ce premier Rapport permettront de rehausser l'utilité des informations qui seront présentées dans les rapports subséquents.

Parcs nationaux. Au cours des deux dernières décennies, l'objectif stratégique principal a été l'achèvement du réseau; maintenant qu'il est possible d'envisager l'avènement d'un réseau complet de parcs nationaux d'ici une dizaine d'années, il importe de faire place aux autres objectifs qui, par le passé, ont eu à céder le pas à cet effort.

Il nous faudra poursuivre de nouveaux objectifs de gestion des ressources qui permettront d'établir un réseau équilibré et essentiellement complet servant de baromètre environnemental à l'échelle nationale. C'est la direction que prend actuellement l'effort de planification stratégique.

L'engouement que suscite chez certains l'aviation de brousse dans l'Arctique ne faiblit point, les catastrophes occasionnelles suffisant tout juste à alimenter l'impression de danger. Cependant, au cours des 30 dernières années, la nécessité d'approvisionner les avions et autres engins en carburant et en pétrole a donné à certaines zones des régions sauvages du Nord l'apparence d'une immense décharge publique.

Détrompons-nous, ce ne sont pas les quelque 5 000 bidons de carburant vides que viennent voir les visiteurs qui se rendent à la réserve de parc national de l'Île-d'Ellesmere.

En 1989, les ministères de l'Environnement, de la Défense nationale, de l'Énergie, des Mines et des Ressources, et des Transports ont travaillé ensemble afin d'enlever ces ordures. Les bidons ont été ramassés et transportés à la station météorologique Eureka, où ils ont été nettoyés puis envoyés à Montréal pour y être réutilisés ou jetés à la ferraille. Les sociétés Bradley Air Services et Kenn Borek Air ont également prêté leur aide en veillant à ce qu'aucun avion ne quitte la réserve du parc sans compléter son chargement avec des bidons et d'autres déchets.

Le *Sir John A. Macdonald* est devenu plus qu'un simple brise-glace quand il a effectué, en août, son voyage de réapprovisionnement à l'administration centrale du parc avec à son bord 1 200 bidons. Maintenant que ce nettoyage est en cours, le parc a mis sur pied un programme généralisé d'« apporté-emporté » de tous les déchets éventuels. Ce programme vise à garder le parc propre et à faire en sorte que ces « horreurs » deviennent choses du passé.

Parc national Pukaskwa

Comme il a déjà été mentionné, les modifications apportées en 1988 à la *Loi sur les parcs nationaux* ont introduit la notion d'intégrité écologique au processus de prise de décision. « Le défi que pose ce critère ne consiste pas à établir la vérité sur ce qu'est et devrait être la nature (comme le ferait la science conventionnelle), mais plutôt à continuer de chercher comment est cette nature, comment elle sera à l'avenir et de trouver des moyens de poursuivre la recherche. »[1] Environnement Canada ne fait que commencer à évaluer l'intégrité écologique de ses ressources. Il lui faut d'abord établir la méthode de travail en vue de définir et de surveiller les indices de l'état des ressources écologiques, pour ensuite utiliser les résultats de ce processus dans la mise au point des méthodes d'élaboration et d'analyse des objectifs et de prise de décision. C'est là le défi à relever. Les rapports ultérieurs sur l'état des parcs analyseront en détail dans quelle mesure nous aurons su y parvenir.

Les lignes directrices de portée nationale ne peuvent fonctionner qu'à grande échelle. Chaque parc national est une entité particulière pour laquelle il faut élaborer un ensemble cohérent d'objectifs et de techniques de gestion. Ce n'est que dans cette perspective que l'on pourra en évaluer le succès.

Il est plus facile de comprendre à quel point la définition de l'état d'une ressource dépend des objectifs d'un parc lorsqu'on examine des exemples de situations où se sont produites des perturbations. Les incendies d'origine naturelle, qui pourraient être dévastateurs du point de vue de l'industrie forestière, laissent les parcs nationaux dans un état de renouvellement continuel; tout au long de l'histoire, ce processus a constitué un facteur inhérent à l'évolution des écosystèmes forestiers. Dans les forêts protégées, la suppression des feux a non seulement altéré dans certains cas l'ordre de succession, mais elle a aussi créé une accumulation de matériel combustible pouvant véritablement accroître l'intensité d'un feu. De plus, l'habitat moins diversifié des forêts plus vieilles peut modifier les communautés fauniques qui s'y trouvent et provoquer la disparition de certaines espèces.

La chasse systématique des loups et d'autres prédateurs par les anciens gestionnaires des parcs partait d'une notion commune identifiant ces mammifères comme de « vilains animaux » par opposition aux « bons animaux » que devaient être les élans et les chevreuils. Une compréhension plus éclairée et plus informée de la protection des ressources et du fonctionnement des écosystèmes a permis le ferme retour des populations de loups, en vue de rétablir l'équilibre dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses. Les grands prédateurs tels que le loup, le grizzly et le couguar ont besoin d'aires très étendues et existent en si petit nombre par rapport aux espèces qui forment leurs proies qu'à long terme, leur survie demeure conditionnelle au fait que leur habitat soit protégé à l'intérieur et à l'extérieur des limites des parcs nationaux des montagnes Rocheuses. Ils ne peuvent subsister s'ils ne demeurent que dans les parcs nationaux.

Menaces. On comprendra peut-être mieux l'état des ressources des parcs en examinant à quelles menaces elles sont exposées.

Il faut étudier deux genres de menaces, soit les menaces internes et les menaces externes. Les menaces internes se produisent à l'intérieur des limites des

1 Serafin, R., D. Balser, D.S. Slocombe et S. Woodley. *Ecological Integrity and Management of Canada's National Parks*. Rapport au Service canadien des parcs, Université de Waterloo, 1989.

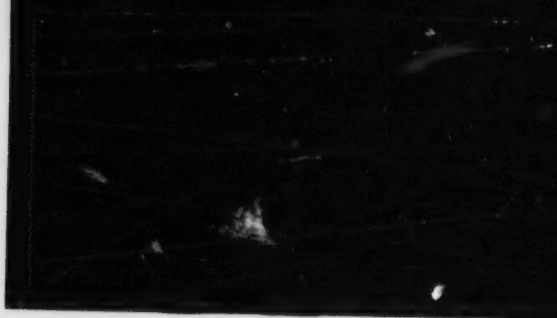

parcs et proviennent de conditions internes identifiables que des mesures de gestion peuvent parfois limiter, si cela s'avère utile. Quant aux causes des menaces externes, elles proviennent de l'extérieur des limites des parcs et ne peuvent faire l'objet de correctifs que dans le cadre d'activités coordonnées en collaboration avec d'autres organismes, tant publics que privés.

Les menaces internes sont, d'ordinaire, celles qui affectent la diversité des espèces et des ressources. Par ailleurs, le fardeau imposé aux ressources par les activités des visiteurs n'est qu'une menace localisée dans des endroits où la direction ne prend pas de mesure adéquate pour en limiter les effets.

Les menaces externes apparaissent avec le plus d'évidence quand les pressions exercées sur l'utilisation des terres avoisinantes transforment les parcs nationaux en îles biophysiques. On trouve, au titre des menaces locales ou régionales, les effets de l'exploitation des ressources sur l'état du sol, de l'eau et de l'air. Les menaces internationales telles que les pluies acides sont aussi examinées.

Peu de parcs font état de la perte réelle d'espèces. Le parc national Pukaskwa enregistre une baisse de la population de caribous des bois en partie à cause du changement de l'habitat et en partie à cause de l'activité croissante des prédateurs. Dans le parc national de la Pointe-Pelée, on fait état d'une diminution de la variété génétique suite à la disparition de certaines espèces de reptiles et d'amphibiens ainsi que de quelques espèces de petits mammifères.

La situation de la harde de bisons qui erre en liberté dans le parc national Wood Buffalo est certes l'une des plus complexes en ce qui concerne l'état des espèces. La tuberculose bovine et la brucellose sont présentes dans un pourcentage élevé des quelque 4 200 têtes de ce que l'on considère comme des « bisons hybrides », nés du croisement entre le bison des bois original et le bison des plaines qui y a été amené. On connaît depuis plus de 60 ans la présence de ces deux maladies, mais on s'inquiète du fait que le bison qui erre en liberté puisse transmettre ces maladies au bétail, aux autres animaux et aux humains. On se préoccupe surtout du nombre croissant de bovins élevés dans les régions avoisinantes du parc et, par le fait même, de la proximité des pâturages de bovins, ainsi que des risques de contact entre les sujets porteurs et les troupeaux sains de bison des bois du sanctuaire de bisons Mackenzie situé au nord du parc.

En 1918, il ne semblait pas excessif de demander qu'une chasse annuelle au canard soit ouverte dans le parc national de la Pointe-Pelée. Après tout, le parc se trouvait sur la route de migration des canards, et ceux-ci étaient si nombreux. De toute façon, le décret en vertu duquel le parc avait été créé autorisait une telle chasse.

En 1977, le Cabinet décidait de mettre fin à la chasse s'il réussissait, en collaboration avec la province de l'Ontario, à trouver une autre région de chasse. Pendant une douzaine d'années, on a cherché cette région. Vu l'impatience du groupe de pression de la protection, les recherches ont été intensives, mais vaines; la Pointe-Pelée est restée le seul parc national au Canada offrant une chasse récréative de la faune.

Le 6 juin 1989, le ministre de l'Environnement décidait que tout cela avait assez duré et que les préoccupations des groupes locaux et nationaux de protection de l'environnement, fondées sur la politique des parcs nationaux, devraient être respectées. Depuis, la chasse au canard est permise dans tout le sud de l'Ontario, mais la Pointe-Pelée demeure fidèle à son titre de parc national — elle est un refuge pour toute sa faune.

En février 1988, on a mis sur pied un comité d'évaluation environnementale chargé d'étudier toutes les mesures raisonnables à adopter en vue de protéger le bison des bois, le bétail et l'être humain de la maladie. Le comité a proposé de constituer un nouveau troupeau d'animaux non contaminés à partir des stocks du parc national Elk Island et des animaux du parc qu'on a réussi à sauver. Le troupeau contaminé serait dès lors déplacé et remplacé par le troupeau sain.

Toutefois, le Service canadien des parcs est chargé de protéger les ressources du parc et se préoccupe de la perte irréparable de la diversité génétique que pourrait provoquer l'extermination des animaux hybrides. Le rapport recommande une récupération restreinte des phénotypes des bisons des bois à partir des animaux du parc et répond donc à cette préoccupation. À ce jour, le rapport du comité fait l'objet d'une évaluation et les personnes intéressées sont consultées avant qu'une conclusion ne soit formulée et que des mesures ne soient prises.

Comme en fait foi la région écoclimatique
tière, exemple clé de cette menace, il est indi
sable de parvenir à un équilibre entre l'aménage
d'infrastructures de services à l'intention des vis
et la protection des ressources terrestres. L'env
nement montagnard constitue un bon exemple
où cet équilibre est menacé. La disparition de la
forestière dans les quatre parcs des monta
Rocheuses – Banff, Jasper, Yoho et Kootenay –
bien documentée et demeure un problème sans
tion toute indiquée. L'écotype est rare, représen
peine 5 p. 100 de la superficie de ces parcs e
grande partie est déjà occupée par des couloirs d
culation, des agglomérations et des centres touristi

Dans certains endroits, les pratiques antérieur
gestion sont sources d'inquiétudes et menacent
tains objectifs des parcs. Les programmes de sup
sion des incendies de forêt dans le parc nationa
Lacs-Waterton, en vigueur depuis près de 60 ans
permis la formation de grands peuplements matur
pins de Murray. Vers la fin des années 1970, ces
plements vieux de 70 à 100 ans réunissaient des c
tions idéales pour une infestation du pin argenté p
dendroctone, infestation qui en 1981 a causé la dis
tion de la moitié des pins. Les forêts de pins de M
incendiées se régénèrent, mais pas celles qui sont
gées par le dendroctone du pin argenté. Nous pou
maintenant prévoir un changement à long terme
la composition des forêts du parc national des L
Waterton.

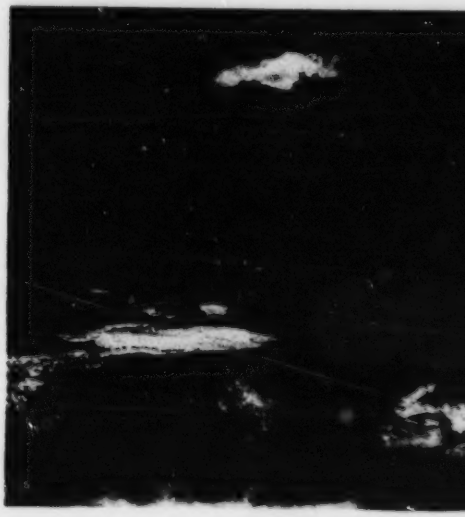

Parc national de Prince-Albert

Parc national des Lacs-Waterton

Les ressources aquatiques des parcs semblent être les plus touchées. L'introduction d'espèces destinées à la pêche sportive et la popularité de certaines tailles et de certaines espèces de poissons exercent toutes deux une influence sur l'équilibre écologique. La pêche commerciale pratiquée au large des côtes de certains parcs constitue également une menace pour ces ressources. Les voies navigables souffrent des effets en aval qu'entraînent les écoulements de polluants provenant de l'extérieur des parcs, et la pollution engendrée par les déchets qu'abandonnent les pêcheurs visitant le parc est suffisante pour menacer les ressources aquatiques à certains endroits.

L'exemple d'un événement isolé qui a nui aux ressources nous permet de tirer des leçons pour guider à l'avenir notre choix d'objectifs. Dans le parc national de Prince-Albert, la montée du niveau de certains lacs, laquelle devait faciliter le passage des bateaux, a détruit les frayères de touladi en augmentant la profondeur de l'eau, en plus d'abîmer le matériel des installations aménagées sur les zones nouvellement inondées. La hausse du niveau des eaux a aussi été à l'origine d'une érosion massive des berges avoisinantes, ce qui a provoqué la sédimentation dans les lacs, libérant des métaux lourds, dont du mercure. La pression plus forte de l'eau et l'envasement qui s'est produit ont abîmé ce qui restait de l'habitat du touladi. Nous avons dû avertir le public de limiter sa consommation de poissons provenant des eaux contaminées, et des études sont en cours afin de déterminer quelles sont les meilleures méthodes pour rétablir la qualité de l'eau.

L'utilisation abusive causée par les visiteurs des parcs constitue une autre préoccupation générale. Cette préoccupation n'est pas vraiment majeure dans aucun parc, mais les installations et les endroits qui possèdent des ressources susceptibles d'attirer massivement les visiteurs sont toujours menacés par la dégradation des ressources. Le danger peut être atténué par des interventions au niveau de l'aménagement : les sentiers peuvent être revêtus de matériaux plus résistants, les régions clôturées et l'accès, contrôlé ou orienté. Les secteurs où l'état des ressources est menacé sont souvent locaux et les solutions varieront. Autour du lac Louise, le revêtement des sentiers peut réduire la qualité de la visite pour certains, mais il a permis d'augmenter sensiblement le taux de fréquentation sans détériorer les ressources au-delà du niveau fixé dans les objectifs d'aménagement du site. Au lac O'Hara, les visiteurs étaient moins nombreux, mais ils ont tout de même mis en péril l'environnement fragile.

Les visiteurs du parc national de la Mauricie seront sûrement frappés par la tranquillité et l'aspect sauvage des lieux. Le parc est cependant menacé par un danger écologique terrible et invisible, les pluies acides.

Des résidus gazeux rejetés dans l'atmosphère par les entreprises, la circulation routière et les appareils de chauffage sont à l'origine des pluies acides. Ces résidus parcourent des milliers de kilomètres avant de retomber sous forme de précipitation pouvant atteindre des niveaux de 10 à 40 fois plus élevés que les précipitations normales. Au fil des années, la nature finit par ne plus pouvoir absorber ces précipitations.

Le Québec est fortement touché par ce type de pollution. Les vents prédominants viennent des régions les plus industrialisées de l'Amérique du Nord et les sols de la région ne sont pas capables de neutraliser cet excès d'acidité. Le parc national de la Mauricie se trouve dans une des régions les plus durement touchées par les pluies acides, et l'intégrité naturelle et les équilibres complexes de ses écosystèmes courent un danger réel.

Des initiatives visant à surveiller les changements du paysage délicat et vulnérable sont déjà en cours dans le parc. En 1983, le lac Éclair a été intégré dans un réseau de 30 lacs surveillés par Environnement Canada afin de documenter l'acidification des eaux de surface. En outre, Pêches et Océans Canada a entrepris une étude biologique de quatre lacs du parc (Éclair, Francina, Hamel East et Théode) dans le cadre d'un programme, échelonné sur 20 ans.

Cette surveillance permet de se tenir au fait de la situation, mais les problèmes ne seront pas résolus pour autant. Et les pluies acides ne sont qu'un seul des défis environnementaux d'envergure que doit relever la société moderne. Pourrons-nous préserver et léguer un environnement acceptable aux générations futures?

La solution dans ce cas était de limiter l'accès, d'implanter loin des prairies vulnérables les principales installations — comme le terrain de camping — et d'amorcer d'importants programmes de remise en état des ressources endommagées.

Dans les parcs nationaux des montagnes Rocheuses, l'écoulement des eaux usées traitées a réduit la qualité des cours d'eau naturels et, même si les systèmes municipaux de traitement des eaux usées ont été rénovés et répondent maintenant aux normes concernant les effluents, la nature jadis intacte des rivières Bow et Athabasca s'est détériorée.

La plupart des parcs font état d'une menace accrue de l'« effet d'îlot » à mesure que l'exploitation des terres autour des parcs se rapproche des limites actuelles de ces derniers. Cet empiétement, tout légitime qu'il soit, diminue la superficie totale dont les écosystèmes des parcs disposent pour se développer. Cela transforme les parcs en havres isolés pour les espèces indigènes de la faune et de la flore, en plus d'exposer les parcs aux effets périphériques de l'utilisation de pesticides, d'herbicides ou d'engrais, par exemple. Dans le cas du parc national du Mont-Riding, cet effet s'est soldé par une lisière pas plus grande que l'emplacement réservé normalement à une route de campagne entre les terres originales du parc et les activités agricoles de grande envergure qui se déroulent à proximité d'une grande partie des limites du parc.

L'accès plus facile aux parcs, qui va de pair avec l'activité d'exploitation des terres environnantes, augmente également les possibilités de se rendre dans des régions des parcs auparavant difficiles d'accès. La menace du braconnage est beaucoup plus forte dans ces cas. Dans certains parcs, la surveillance des limites et le contrôle du braconnage soulèvent d'importants problèmes de gestion.

En tant qu'exemples représentatifs du paysage canadien, les ressources qui abondent dans les parcs nationaux reflètent l'état général du paysage dans son ensemble. Elles sont influencées par les conditions climatiques cycliques, subissent les effets des pluies acides et sont touchées par la pollution atmosphérique ou par la pollution de l'eau à l'échelle locale ou régionale. Dans le cas d'un changement climatique important, les modifications qui seront inévitables sur l'ensemble du territoire toucheront également les parcs. Si, pour quelque raison que ce soit, un parc national a pour objectif de protéger certains écosystèmes de ce type d'évolution progressive, il faudra alors concevoir et mettre en œuvre des mesures de protection particulières.

Parc national Wood Buffalo

Un bon exemple que l'on puisse donner de pratiques de gestion fructueuses demeure la remise en état ou la réintroduction d'espèces chassées par la détérioration de leur milieu. Ainsi, les travaux menés à bien pour contribuer à sauver la grue blanche d'Amérique et son aire de nidification dans le parc national Wood Buffalo revêtent une importance internationale. Par ailleurs, on connaît moins bien les travaux effectués dans le parc national de Prince-Albert en vue de protéger la colonie de pélicans blancs d'Amérique. Dans plusieurs autres parcs nationaux de la région de l'Atlantique, des mesures ont été prises pour protéger les aires de nidification du pluvier siffleur.

Dans certains parcs, la détérioration a atteint un niveau tel que plusieurs espèces ont disparu. Lorsqu'une de ces espèces est réintroduite avec succès dans son habitat traditionnel, on sait que l'état de l'écosystème en profite. La réintroduction récente du faucon pèlerin dans plusieurs parcs du Québec et des régions de l'Atlantique donne des résultats encourageants, comme cela a été le cas pour la réintroduction de la martre d'Amérique dans certains parcs de l'est du pays. Dans le milieu marin, la réintroduction la plus spectaculaire a été celle du saumon de l'Atlantique dans les rivières Alma et Pointe-Wolfe du parc national Fundy.

En ce qui a trait à la protection des ressources, la décision d'avoir recours au Processus d'évaluation et d'examen en matière d'environnement pour étudier toutes les propositions d'exploitation à l'intérieur des limites des parcs revêt une importance de premier plan. Suite à cette décision, toutes les propositions sont soumises à un examen des plus minutieux afin de s'assurer que l'on tient compte du bon état des ressources.

Les mesures de collaboration et l'intégration des efforts de planification entre les parcs et les lieux, d'une part, et leurs voisins, d'autre part, constituent les éléments clés qui permettront de résoudre les conflits possibles avec les gestionnaires des terres avoisinantes. Les plans de conservation et de gestion préparés de concert avec ces derniers peuvent maintenir l'intégrité des ressources et contribuer à élaborer un mandat d'intendance de l'environnement. On peut montrer aux visiteurs comment apprécier les ressources sans pour autant les mettre en péril. L'amélioration des programmes de mise en valeur et de communication peut également contribuer à l'atteinte des objectifs de gestion des parcs, en aidant à jeter les bases de la conservation et du soutien.

Depuis la nuit des temps, le feu a eu une incidence sur le groupement et la composition de la végétation et de la faune connexe. Même pendant les périodes glaciaires, le feu a jailli à mesure que la végétation se repliait vers le sud, cédant le pas aux glaciers. Au fil des ans, diverses espèces se sont adaptées au feu au point d'en être dépendantes. En effet, le feu libère les graines de certaines espèces, prépare des semis pour d'autres et assure la croissance de plantes indispensables à la survie de certaines espèces d'animaux. En bref, il est nécessaire à l'intégrité de l'écosystème.

Il est clair que le feu est un élément naturel du cycle de vie de la plupart des végétaux de l'Amérique du Nord. Sans lui, les espèces non adaptées au feu se multiplieraient plus facilement; elles finiraient par modifier intégralement des écosystèmes. En fait, dans les parcs nationaux méridionaux du Canada, où la protection contre l'incendie a réduit les zones brûlées de plus de 90 pour 100, les écosystèmes ont changé depuis l'établissement des parcs. Pour redresser la situation et maintenir des collectivités végétales saines et dépendantes du feu, Environnement Canada met sur pied un programme global de gestion du feu. Ce programme fait surtout appel à l'utilisation délibérée du feu. Des feux prévus et naturels seront employés pour rétablir l'équilibre des écosystèmes, en minimisant les risques posés aux régions attenantes et aux principaux aménagements dans les parcs.

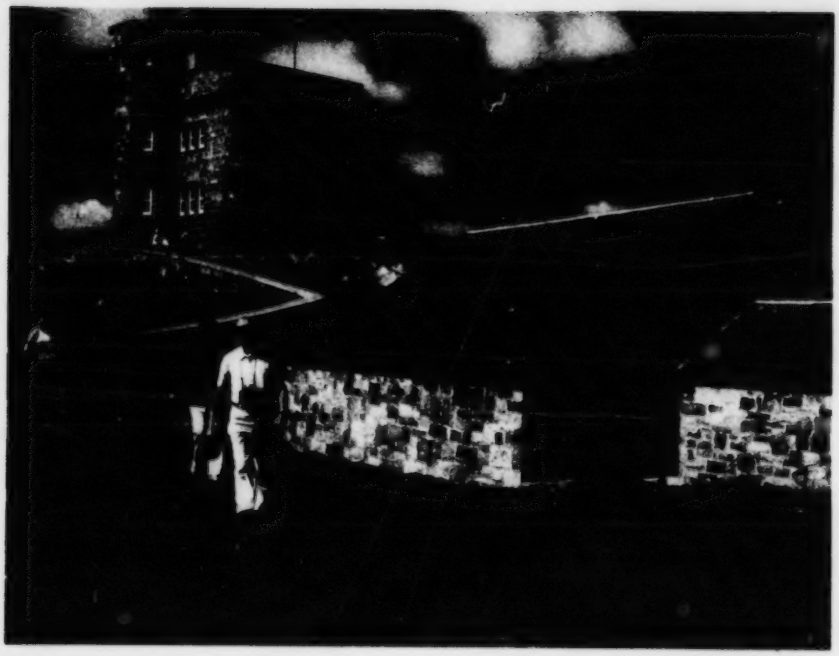

Lieu historique national de Signal Hill

Le Programme sur l'homme et la biosphère de l'Unesco donne des exemples pratiques de la valeur des parcs nationaux, aussi bien en tant que baromètres de l'état du milieu que comme parties intégrantes d'un développement régional durable en harmonie avec l'environnement. Les parcs nationaux des Lacs-Waterton et du Mont-Riding ont servi de fondements aux réserves de la biosphère durant plusieurs années, tandis qu'une réserve récemment désignée sur l'escarpement du Niagara inclut à la fois le parc national de la Péninsule-Bruce et le parc marin national Fathom Five. Dans le cas des deux autres réserves, les conclusions tirées des résultats de la recherche, de l'aménagement des installations et des travaux de vulgarisation indiquent que les avantages que procure la désignation sont bien plus considérables que les frais de participation au Programme de réserve de la biosphère.

Lieux historiques nationaux et canaux historiques État des ressources culturelles.

Introduction. On peut diviser les ressources culturelles en trois catégories : le patrimoine bâti, les ressources archéologiques et les collections d'artefacts. Si les rapports antérieurs ont généralement porté sur l'état des ressources en fonction de spécialités (architecture, archéologie, restauration, conservation des ressources n'a pas fait l'objet d'une étude en soi, mais le rapport a tenu compte du fait qu'une ressource donnée était associée à un lieu historique national. L'évaluation de l'état des ressources ne doit également pas perdre de vue le fait que rares sont les ressources qui ont été conçues pour durer indéfiniment, ou dans l'optique qu'elles pourraient un jour être considérées comme élément du patrimoine historique national. Il faut souvent déployer des mesures importantes et délicates pour préserver de telles ressources au-delà de leur durée de vie normale. Il faut enfin évaluer l'état, du moins en partie, dans une perspective où les valeurs commémoratives d'une ressource et les moyens mis en œuvre pour la préserver se contrebalancent. Les vestiges stabilisés d'une église du début du XIX^{e} siècle peuvent être considérés en bon état, en tant que vestiges. Ils peuvent également apparaître comme les ruines d'une église ayant déjà été fonctionnelle et, dans cette perspective, sembler dans un état de délabrement. L'objectif de commémoration – veut-on commémorer le vestige ou l'église restaurée? – constitue le point de départ pour l'évaluation de l'état d'une ressource.

La notion de menaces des ressources patrimoniales culturelles est semblable à celle des ressources naturelles, et comprend donc aussi des éléments continuels et progressifs, ainsi que d'autres, soudains et dévastateurs. Parmi les menaces continuelles et progressives, citons les conditions environnementales défavorables, soit les conditions climatiques changeantes et l'érosion du littoral, qui risquent d'être encore plus présentes si l'on n'en tient pas compte au moment de la conception originale ou de la construction.

Par ailleurs, les menaces soudaines et dévastatrices comprennent le vol, le vandalisme, les interventions nécessaires pour respecter les codes et les normes modernes, ainsi que les désastres naturels comme les incendies et les inondations.

Durabilité et détérioration. La durabilité et la détérioration de toute ressource culturelle sont directement reliées à la composition physique et à la structure de cette dernière. Une ressource culturelle est généralement constituée de nombreux matériaux différents, aux caractéristiques distinctes. La détérioration d'une partie, comme un toit qui coule ou une fondation instable, déclenchera inévitablement une réaction en chaîne qui, sans intervention, mènera finalement à la destruction totale de la ressource. L'endommagement du plus humble élément peut provoquer cette réaction en chaîne.

Le processus de détérioration dépend de la stabilité des matériaux utilisés et des conditions environnementales auxquelles ceux-ci sont exposés. S'il existe une grande diversité quant aux matériaux ayant servi aux travaux originaux de construction – la pierre, le bois, les tissus, les os, le cuir, les métaux, les produits céramiques, le verre, etc. – ceux-ci ont quand même tous quelque chose en commun : d'une façon ou d'une autre, ils ont été modifiés par l'être humain. Cette intervention humaine peut relever du domaine physique, comme dans le cas de la pierre sculptée, ou chimique, comme pour le minerai fondu en un métal.

Les processus naturels de détérioration que sont l'érosion, la rouille et la pourriture ne sont que l'expression des forces de la nature qui restituent les matériaux transformés dans leur état original. L'effritement finira par avoir raison des sculptures sur pierre, et le fer rouillera et redeviendra de l'oxyde de fer.

Il n'est jamais possible de vraiment mettre un terme à la détérioration : une intervention précoce modifiera inévitablement la composition originale, ne fût-ce que légèrement. Néanmoins, un entretien régulier peut ralentir le processus de détérioration. D'un point de vue pratique, la détérioration non contrôlée provoquera une perte certaine du contenu historique : le bronze d'une statue se corrodera irrémédiablement, le bois d'une chaise pourrira trop profondément, le toit d'un bâtiment sera trop endommagé par l'infiltration de l'eau, les murs de soutènement se déformeront tellement qu'ils se désaligneront. Dans de tels cas, le contenu historique sera perdu.

On ne peut empêcher une certaine perte des matériaux et des composantes historiques, particulièrement dans le cas de ressources exposées aux intempéries, comme les joints de maçonnerie extérieurs ou les bardeaux de bois, qui, par définition, entrent dans cette catégorie.

Il est possible que l'on ait à sacrifier certaines composantes ou certains matériaux pour remédier aux problèmes d'une détérioration normale accélérée à cause de la pénétration du gel, d'un mauvais écoulement des eaux ou du pergélisol. Lorsque c'est le cas, les composantes ne sont sacrifiées qu'en dernier recours, dans l'intérêt de la préservation de la ressource ou dans des cas ne mettant pas en péril le caractère patrimonial de la ressource.

Il est indispensable, pour limiter la détérioration et la décomposition, de prodiguer des soins constants, de faire preuve de vigilance et d'entretenir la ressource. Non seulement une telle stratégie sauvegarde les composantes originales, mais elle permet souvent de

Le terme animation ne signifie pas toujours dessins animés. L'animation, c'est aussi le terme utilisé pour désigner une méthode qu'emploie le Service canadien des parcs pour donner vie à l'histoire.

Depuis la moitié des années 1970, des hommes et des femmes — et en fait, beaucoup d'enfants — travaillant à la forteresse de Louisbourg sont vêtus de costumes cousus à la main, reproductions authentiques d'habits du XVIII^e^ siècle. En costumes d'époque, les animateurs et les bénévoles du lieu historique national font remonter le temps aux visiteurs.

En une journée d'été typique, les visiteurs observent les animateurs en costume qui vaquent à des douzaines d'activités de l'époque, de la cuisine dans l'âtre à des danses paysannes le long du quai ou encore à des menuets aristocratiques dans un salon bien meublé. Les artisans exercent leur art, les soldats font leurs manœuvres, les pêcheurs coupent les morues et réparent leurs filets, et les domestiques arrêtent un moment de faire le ménage pour bavarder avec des visiteurs du XX^e^ siècle. De la fabrication de dentelle aux saluts des artilleurs, le programme d'animation de la forteresse de Louisbourg est une porte sur l'histoire qui est ouverte tout au long de l'été.

Ensemble du patrimoine bâti et coût de remplacement

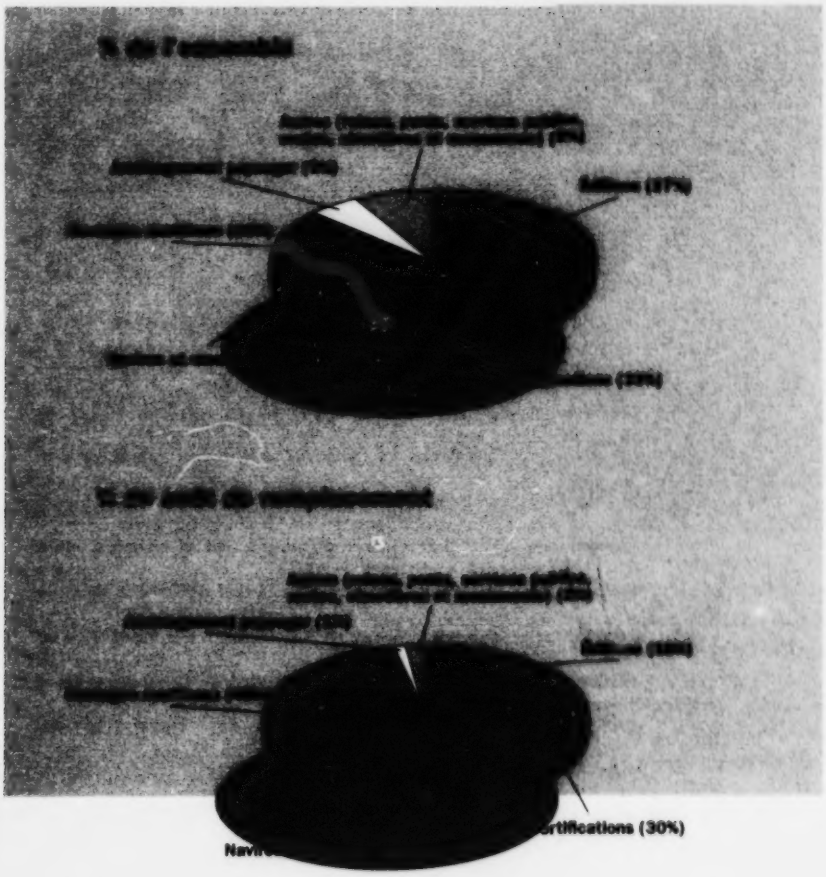

Figure 5

Lieu historique national de Grosse Île

procéder à des économies financières importantes en augmentant la durée de vie de matériaux et de composantes rares et onéreux. Au Service canadien des parcs, l'entretien régulier est un élément essentiel de la gestion des ressources culturelles.

Patrimoine bâti. On entend par « patrimoine bâti » toute structure ou tout ouvrage essentiellement intact ou qui a conservé une forme identifiable. Le patrimoine bâti est généralement constitué de structures d'époque, bien que les reconstructions soient aussi incluses dans cette catégorie. Le phare de Cap-Spear, les fortifications de Québec, les écluses du canal Rideau et le SS *Klondike* sont tous des exemples de patrimoine bâti.

Les informations recueillies sur le patrimoine bâti portent sur les édifices, les fortifications, les travaux de canalisation, les paysages historiques, les cimetières, les bateaux et les dispositifs à vocation maritime. L'inventaire des ressources des lieux historiques nationaux compte plus de 1 000 entrées, dont la valeur de remplacement est estimée à environ un milliard et demi de dollars. Ces données comprennent un certain nombre de ressources contemporaines, en particulier des travaux de canalisation, sans lesquels il serait impossible de maintenir l'intégrité historique de l'ensemble du réseau; la figure 5 en présente la composition, du point de vue de la quantité des ressources et de la valeur de remplacement.

Le recours à une valeur de remplacement permet de chiffrer l'étendue de la détérioration des ressources du patrimoine bâti, afin d'en évaluer l'état. La valeur de remplacement correspond au coût estimatif pour reconstruire entièrement une ressource historique et ne constitue qu'une indication des efforts qui semblaient nécessaires pour recréer la ressource. La valeur de remplacement n'est pas une mesure de la valeur patrimoniale d'une ressource; elle est analogue à la valeur d'assurance d'une toile de Van Gogh établie selon les frais qu'engendre aujourd'hui la réalisation d'une toile du genre.

L'état des ressources s'exprime comme un pourcentage de la valeur de remplacement, valeur établie à partir d'une évaluation professionnelle. La base d'évaluation est le coût de restauration d'une ressource pour en permettre l'exploitation sécuritaire et ne reflète aucunement sa valeur historique.

L'état des constructions est affecté par quatre principaux facteurs. Au moment de leur acquisition, de nombreux lieux historiques se trouvaient dans un état de détérioration avancée, comme en font foi Grosse Île, la Conserverie golfe de Georgia et de nombreux emplacements militaires. Plusieurs projets majeurs de reconstruction commencent à montrer des signes de détérioration. Par exemple, sur le site de la Forteresse-de-Louisbourg, des pièces et parements de bois sont en train de pourrir à cause du degré élevé d'humidité de l'endroit, de l'absence de chauffage et de ventilation au cours de l'hiver, lorsque la forteresse est fermée, et de problèmes d'eau connexes. On a également

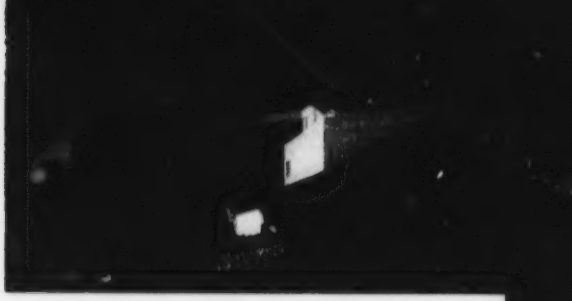

remarqué des problèmes de même nature, bien que de moindre importance, à Fort-Battleford et à Fort-Walsh.

Des problèmes de fondation causés par l'état des lieux, comme la faible capacité de portance des sols à Fort-Lennox et le pergélisol à Dawson, ont provoqué des effondrements qui ont gravement affecté l'état des bâtiments. Par ailleurs, des problèmes de nature contemporaine, par exemple les modifications apportées à certains édifices historiques pour respecter les normes modernes d'occupation ou de muséologie, contribuent au processus de détérioration des bâtiments, allant même parfois jusqu'à l'accélérer.

La figure 6 indique l'étendue des menaces auxquelles les bâtiments et les autres ressources sont exposés.

La figure 7 indique l'état des ouvrages fortifiés. À l'examen, on constate que des 38 p. 100 qui apparaissent « en mauvais état », près de la moitié sont en « très mauvais état ». Ces pourcentages peuvent s'expliquer en partie par la présence d'un certain nombre d'emplacements militaires qui ne sont pas encore mis en valeur. Les ressources classées « en bon état » sont

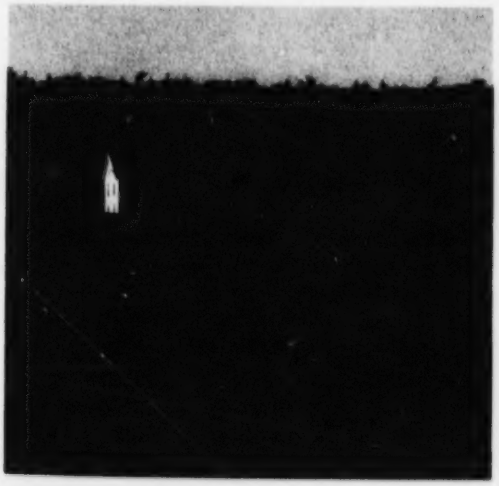

Les premières usines sidérurgiques industrielles au Canada, les Forges du Saint-Maurice, ont été créées, ont prospéré et ont péricité à plusieurs kilomètres au nord de Trois-Rivières. De 1729 à 1883, les Forges étaient le moteur industriel de la région.

Quand les Forges ont obtenu le statut de lieu historique national, on a eu recours à un concept architectural audacieux pour mettre en lumière les vestiges du haut-fourneau qui en était le centre nerveux.

On n'a nullement tenté de reproduire la structure extérieure de l'édifice, qui avait beaucoup changé en 150 ans. Plutôt, des structures en métal ont été érigées sur les fondations restantes afin d'évoquer la taille et la disposition de l'édifice original. La nouvelle représentation volumétrique évoque le caractère industriel des activités qui autrefois se déroulaient aux Forges.

En outre, on a complètement reconstruit la carcasse extérieure de la Grande Maison, édifice prestigieux qui abritait autrefois l'administration centrale du lieu. Aujourd'hui, la Grande Maison est le site du centre d'accueil des visiteurs et des bureaux d'administration; on y présente une série de thèmes d'interprétation et, comme l'original dans son ensemble, les vestiges intacts intégrés à la nouvelle structure évoquent fortement son rôle historique.

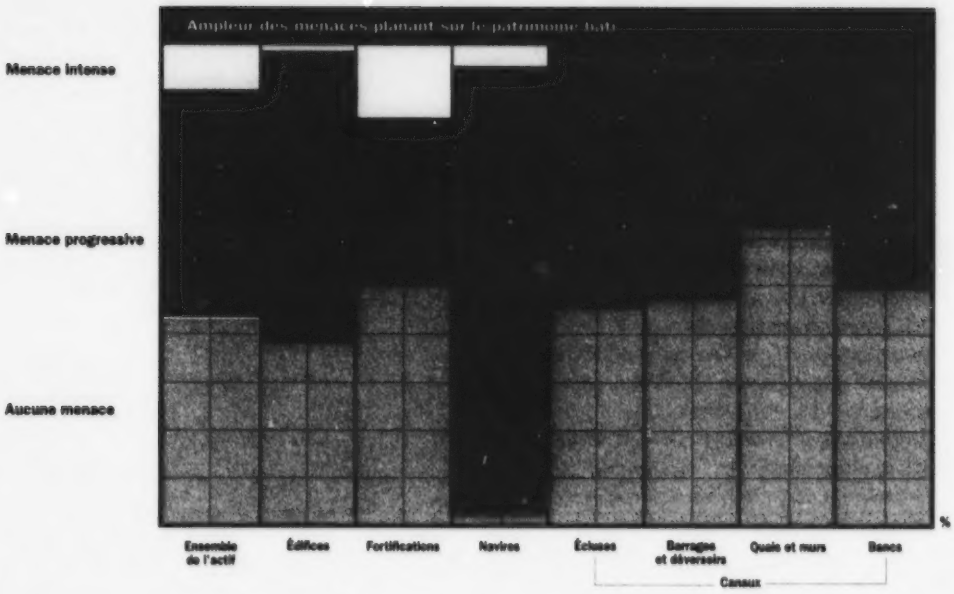

Figure 6

généralement celles qui ont été stabilisées; cela comprend plus des deux tiers des fortifications de Québec et près de la moitié de la Citadelle d'Halifax.

Une bonne part des menaces qui planent sur les ouvrages fortifiés provient des normes européennes de conception et de construction des structures originelles. Le climat canadien n'a pas épargné les matériaux de remplissage qui sont sujets au gel; de plus, le mauvais écoulement des eaux et les infiltrations ont accentué le problème. Les autres éléments résident dans le report de l'entretien et dans le délabrement général des structures originelles lors de leur transfert au Service canadien des parcs.

Les ouvrages de canalisation comportent un amalgame complexe d'installations de génie où l'on retrouve non seulement des voies navigables, mais également des dispositifs d'écoulement des eaux, de lutte contre les inondations et de production d'électricité. En raison du niveau d'entretien et de reconstruction nécessaire pour en poursuivre l'exploitation, les canaux comprennent à la fois des éléments contemporains et historiques. La figure 7 montre l'état des ouvrages de canalisation selon quatre catégories : les écluses, les barrages et déversoirs, les quais et enfin, les murs et rives.

Les menaces qui pèsent sur les ouvrages de canalisation et sur les ouvrages maritimes en général sont reliées aux antécédents structurels de ces ouvrages. Les structures mal conçues qui se sont effondrées ont été réparées tant bien que mal et sont toujours sujettes aux déformations et au mouvement. Plusieurs éléments agissent sur les ouvrages maritimes et causent la décomposition naturelle des matériaux de construction, entre autres la maçonnerie effritée, le béton érodé par les intempéries et les barrages affaiblis par l'érosion. L'augmentation des charges permises pour les véhicules traversant des ponts exige qu'on les renforce, ce qui constitue une menace supplémentaire à la préservation de leur intégrité historique.

La documentation sur les paysages historiques et les cimetières n'a pas été recueillie de façon systématique et les renseignements disponibles sur leur état demeurent incomplets. Avec le temps, les paysages ont souvent changé considérablement. L'intervention humaine ou l'absence d'intervention dans le cycle de croissance et de métamorphose de la nature ainsi que l'érosion contribuent tous à altérer le caractère même des paysages culturels.

De nombreux navires et appareils ont été acquis parce qu'ils étaient menacés, d'une façon ou d'une autre, et leur état était relativement médiocre au moment de leur acquisition. Leur détérioration est attribuable – entre autres – aux dures conditions auxquelles ils ont été soumis. La plupart des appareils sont maintenant dans un état « passable ». Certains d'entre eux contiennent encore des substances étrangères comme des résidus d'aliments ou des produits chimiques industriels qu'il faudrait enlever. Cependant, le programme de nettoyage est presque terminé et la plupart des appareils ont été stabilisés. L'hydroptère HD4 d'Alexander Graham Bell est en bon état et les bateaux S.S. *Klondike* et *St-Roch* sont dans un état « passable ». Deux navires historiques, le S.S. Keno et la Drague-Numéro-Quatre, ainsi que la reproduction de la Grande Hermine, sont considérés « en mauvais état ». Les menaces qui pèsent sur les navires proviennent des changements intervenus dans les conditions ambiantes aux endroits où ils sont entreposés ainsi que de catastrophes naturelles telles que la possibilité d'inondation de la Drague-Numéro-Quatre située au Klondike.

Ressources archéologiques. On n'a pas établi de distinction précise entre le patrimoine bâti et les ressources archéologiques; l'existence de celles-ci fait partie d'une continuité et leur inclusion dans une catégorie ou dans l'autre est quelque peu arbitraire. Aux fins du présent Rapport, une ressource archéologique peut être définie comme un vestige, qu'il se retrouve en surface ou sous terre, de l'activité humaine. Certains sites correspondent exactement à cette catégorie, comme c'est le cas pour l'Anse aux Meadows, Port au Choix et Kitwanga. D'autres, comme Louisbourg, les Forges-du-Saint-Maurice ou Lower Fort Garry, appartiennent à une catégorie hybride dans laquelle se fusionnent le patrimoine bâti et les ressources archéologiques. D'autres encore s'identifient à des ouvrages en grande partie intacts ne contenant que peu, voire pas, d'éléments de nature archéologique à proprement parler.

Si l'on se fie aux définitions établies précédemment, on peut classer 24 des lieux historiques nationaux dans la catégorie « archéologique » et 31 autres dans la catégorie des « hybrides » (composantes archéologiques importantes); les 57 autres lieux n'offrent que peu ou pas d'intérêt archéologique.

Le canal de Lachine est l'ancêtre direct de la voie navigable du Saint-Laurent. De 1825 jusqu'à l'ouverture de la voie navigable en 1959, les navires pouvaient contourner les rapides de Lachine en empruntant le canal avant de poursuivre leur remontée du Saint-Laurent. Aujourd'hui un pittoresque refuge en milieu urbain à quelques minutes à peine du centre-ville de Montréal, le canal de Lachine est un amalgame de voie navigable, de sentiers et de quais utilisés chaque année par des centaines de milliers de promeneurs, de cyclistes, de coureurs et de skieurs.

En dépit de tous ses attraits, le canal de Lachine ne peut taire son passé industriel. À cause du degré élevé de contamination du canal, l'utilisation de ses eaux aux fins récréatives est interdite depuis 1978.

Il est grand temps de décontaminer le canal de Lachine.

En raison de la nature du problème et de la situation du canal, soit au cœur d'une région fortement urbanisée, il faut tenir compte de nombreux facteurs importants — facteurs techniques, environnementaux, économiques et sociaux. Tout d'abord, que faire des sédiments dragués? Des études approfondies sont en cours afin de trouver la meilleure façon d'attaquer le problème et de traiter ces dépôts contaminés. Dans le cadre du processus de décontamination, le public est avisé des progrès et peut donner son avis. On peut espérer qu'une fois la décontamination terminée, les Montréalais auront de nouveau lieu d'être fiers de leur canal.

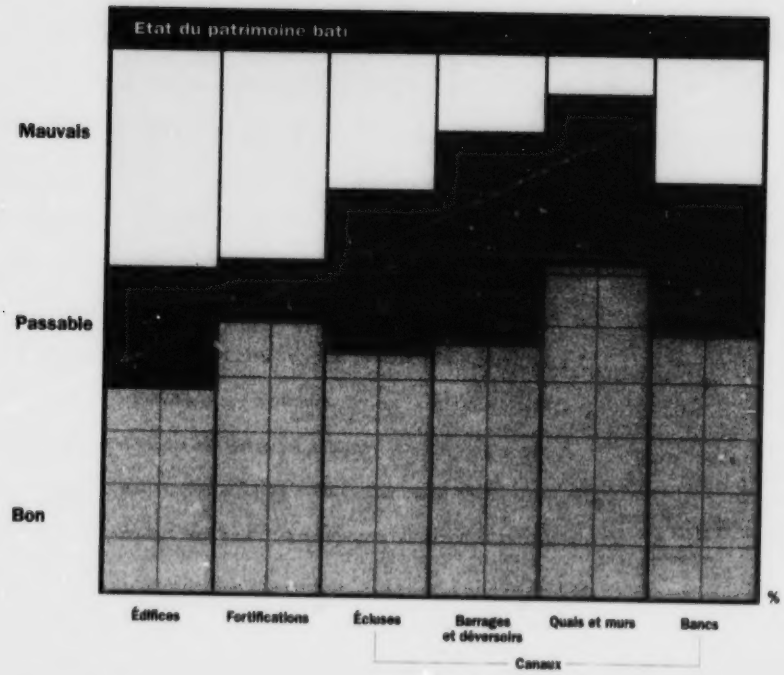

Bon : Aucun travail requis, sinon l'entretien de routine
Passable : Travaux de conservation légers requis
Mauvais : Travaux de conservation importants requis

Figure 7

Lieu historique national du Fort-Kitwanga

Il est possible qu'un lieu comporte des éléments archéologiques qui n'ont rien à voir avec la raison pour laquelle on le commémore, par exemple un obus enfoui dans le périmètre du Fort-Rodd-Hill, ou encore un lieu de sépulture préhistorique sous les remparts de Coteau-du-Lac.

Il est impossible d'appliquer de façon cohérente aux ressources archéologiques un système d'évaluation comparable aux systèmes utilisés pour le patrimoine bâti ou pour les artefacts. Les processus mêmes d'abandon et de décomposition qui provoquent finalement la disparition des ouvrages visibles et qui déboucheraient sur une évaluation de « très mauvais état » pour la catégorie du patrimoine bâti sont, en fait, ceux à l'origine d'un site archéologique. En règle générale, on peut en dire autant des artefacts. Les matériaux, réagissant à l'environnement, commencent à se décomposer en raison de l'exposition à l'air, à l'humidité, aux microorganismes et aux changements de température. Après une première étape de décomposition rapide et souvent profonde, les ressources arrivent à un certain équilibre et l'environnement ne se modifie plus aussi radicalement. L'importance de la décomposition initiale dépend directement des conditions ambiantes qui prévalent au moment de l'abandon. Dans des conditions très sèches ou très froides, ou si un site est complètement submergé, la décomposition est beaucoup moins prononcée que dans un site exposé à des variations de température et d'humidité.

Il est impossible de déterminer l'état d'une ressource enfouie entièrement ou en grande partie, sans l'exhumer. La plupart des 55 sites supposés contenir des ressources archéologiques considérables ont été jugés stables, compte tenu des processus normaux et inexorables de détérioration et de décomposition, sauf dans le cas où leur environnement immédiat est instable en soi ou menacé d'une autre manière.

Une fois que les sites ont fait l'objet de fouilles et que les vestiges ont été stabilisés sous la forme d'éléments visibles que le public peut observer, ils sont évalués en fonction des critères du patrimoine bâti, comme ce fut le cas pour Coteau-du-Lac et les Forges-du-Saint-Maurice.

La menace la plus commune et la plus grave qui plane sur les sites archéologiques est l'érosion des littoraux et sa fréquence élevée est la conséquence directe de ce choix d'emplacement : de fait, les populations ont toujours eu tendance à s'établir à proximité de l'eau, qu'il s'agisse d'océans, de rivières ou de lacs, et ce sont justement ces régions qui sont les plus susceptibles de subir des changements radicaux. Certains sites particulièrement complexes, établis à proximité de l'eau, peuvent faire face à tout un ensemble de menaces intimement liées. Ainsi, à Louisbourg, des éléments des ouvrages de défense et des habitations isolées de pêcheurs situés directement sur les berges sont en danger lorsque les marées hautes coïncident avec de fortes pluies; plus à l'intérieur des terres, des

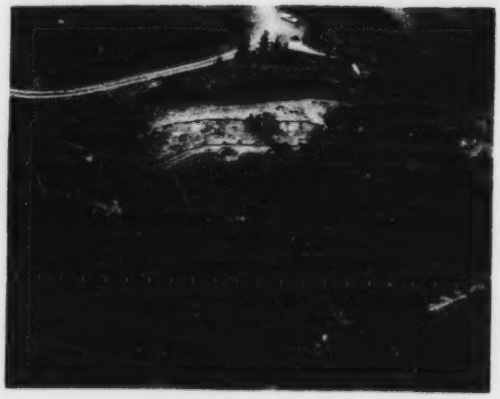

vestiges de maçonnerie subissent l'infiltration fréquente de l'eau, suivie par le gel et le dégel qui caractérisent le climat maritime; l'humidité élevée accélère quant à elle le pourrissement des pièces de bois. De la même manière, l'érosion de la rive de la rivière Hayes menace actuellement les ressources archéologiques enfouies de York Factory.

Le vandalisme constitue par ailleurs une menace potentielle qui affecte principalement les ressources culturelles autochtones dans les parcs nationaux. Les sites de pétroglyphes sont les plus vulnérables aux saccages; d'autres sites situés dans le Nord et en divers endroits le long de la Piste-Chilkoot sont également vulnérables au vandalisme, en raison des visiteurs qui recherchent du combustible ou encore des matériaux pour alimenter leurs feux de camp; les buttes de terre peuvent être endommagées par une utilisation excessive ou le non-respect des sentiers prescrits. Les emplacements non protégés qui se transforment en circuits pour vélos de montagne et véhicules tous terrains peuvent être endommagés irrémédiablement. Les cas de vandalisme véritable sont relativement rares, mais cette menace nécessite l'instauration de normes de sécurité élevées dans certains lieux historiques.

Mieux vaut prévenir que guérir.

La raison d'être de l'équipe chargée de la conservation des ressources historiques? Si c'est cassé, on répare; si ce n'est pas cassé, on conserve. Ces experts d'Environnement Canada peuvent être appelés à réparer, restaurer ou conserver pratiquement n'importe lequel des centaines de milliers d'objets conservés dans les lieux historiques nationaux et les parcs nationaux du Canada. Qu'en est-il de têtes d'Indiens en béton ou de moteurs marins d'époque datant de 1919?

Lors de la reconstruction du Bow River Bridge dans le parc national Banff, les gens ont été déçus d'apprendre que les motifs originaux de têtes d'Indiens de deux mètres de haut qui ornaient le pont ne pourraient être sauvegardés. Les spécialistes de conservation utilisèrent un composé spécial de caoutchouc de silicone pour faire des moulures des originaux. Les moulures furent incorporées aux coffrages solides, puis remises à l'entrepreneur chargé de la reconstruction du pont. Des motifs identiques furent donc reproduits sur le nouveau pont.

Une autre équipe effectua une toute sutre tâche qui exigeait autant d'initiative que de dextérité. Il s'agissait de conserver, de restaurer et de préparer deux moteurs Liberty 12 en vue d'une exposition au lieu historique national Alexander-Graham-Bell. En 1919, Bell avait eu recours à l'un de ces moteurs pour propulser son hydroptère, le HD-4, à une vitesse record non officielle sur l'eau. Les moteurs ont été complètement démontés et plus de 4 500 pièces ont été nettoyées et enduites d'une couche protectrice. Inutile de dire que le réassemblage n'a posé aucune difficulté!

Lieu historique national de la Maison-Laurier

Collections d'artefacts. Les collections d'artefacts des lieux historiques nationaux entrent dans deux catégories : les collections archéologiques et les collections d'objets historiques. Lorsqu'on met au jour des artefacts archéologiques, on les catalogue, on les nettoie et on les étudie. Les objets les plus importants sont rapidement identifiés, répertoriés et reçoivent les soins et les traitements appropriés. Ils peuvent être intégrés à une exposition et faire partie de collections d'objets historiques. On évalue le reste des artefacts (environ 98 p. 100) en fonction de leur valeur informative, puis on les entrepose en vue d'études ultérieures éventuelles. Les 1 000 m^3 de matériel que comprend cette collection archéologique nous donnent une indication de son importance. Le nombre de pièces dans la collection n'a pas de signification particulière : un seul objet, tel qu'une assiette, peut facilement être représenté sous la forme d'une centaine de fragments. Aucune étude récente n'a tenté de déterminer l'état de l'ensemble de cette collection, bien qu'un échantillonnage sélectif indique qu'entre 1 et 2 p. 100 de toute la collection peut nécessiter un traitement quelconque de conservation.

Des quelque 435 000 artefacts que compte la collection d'objets historiques, 26 p. 100 sont exposés dans des lieux historiques. Le reste est entreposé ou bien se retrouve dans des lieux auxquels le public n'a pas accès. À ce jour, seulement 53 p. 100 de cette collection ont été répertoriés, et c'est pourquoi il est difficile de se prononcer sur l'état des artefacts.

On peut qualifier de « bon », de « passable » ou de « mauvais » l'état général des collections d'artefacts. Un artefact en bon état peut avoir subi des dommages mineurs, mais il est raisonnablement stable et devrait le demeurer s'il est bien entretenu et entreposé dans un milieu approprié. Un artefact dans un état passable nécessite une attention, bien que non urgente; cependant, s'il n'obtient pas cette attention dans un avenir proche, son état pourrait bien se détériorer. Un artefact en mauvais état nécessite une attention immédiate pour en sauvegarder le contenu historique; sans traitement ou sans changement d'environnement, il sera perdu.

Bien que l'on puisse ainsi débattre avec assez de pertinence de l'état d'un seul artefact, il s'avère difficile de porter un jugement sur l'ensemble d'une collection. La plupart des collections possèdent des artefacts en bon état et d'autres en mauvais état et il est inutile de simplement établir la moyenne de l'état de chaque artefact d'une collection. L'évaluation générale de l'état des collections appartenant à des lieux historiques repose plutôt sur des opinions professionnelles. Ainsi, les collections suivantes ont été jugées comme n'étant pas en bon état : Alexander-Graham-Bell (passable), Louisbourg (mauvais état du mobilier), Sir-Wilfrid-Laurier (mauvais état du mobilier), musée Banff (état mauvais à passable) et Ninstints (mauvais état).

Le soin des artefacts dans les deux types de collection dépend de la mise en œuvre de normes adéquates de présentation et d'entreposage. On publiera bientôt des lignes directrices sur l'évaluation des soins apportés aux collections.

Nous ne savons pas précisément quel est l'état de préservation de la collection archéologique et de la collection d'objets historiques. La plus grande partie de la collection d'objets historiques n'est pas encore répertoriée, même si on a déjà accès à plus de renseignements à ce sujet. Pour ce qui est de l'état de la collection archéologique, les estimations actuelles sont basées sur la connaissance que nous avons de la collection ainsi que sur un échantillonnage au hasard des

boîtes dans lesquelles sont entreposés les éléments de la collection. Si l'on considère que la majorité des collections est dans un état de préservation stable, il faut aussi considérer qu'une assez grande partie est menacée.

À titre d'exemple de collection menacée, celle du lieu historique national de la Maison-Laurier, un site acquis récemment, contient un grand nombre d'artefacts endommagés par de mauvaises conditions d'exposition, surtout des changements excessifs de température et d'humidité et l'excès de lumière. L'absence d'un système de lutte contre l'incendie constitue également une menace. Les améliorations qu'il faudrait apporter à un bâtiment pour préserver les artefacts peuvent altérer l'authenticité historique de l'édifice tandis que le fait de diminuer l'éclairage pour empêcher les tissus de pâlir peut nuire à l'expérience du visiteur. Il est impossible de dissocier la problématique de préservation d'une collection des exigences liées aux autres ressources historiques et à la mise en valeur du lieu.

Collections d'artefacts dans les parcs nationaux. Les collections d'artefacts dans les parcs nationaux peuvent comprendre des objets aussi différents qu'une locomotive, des artefacts Nootka et des objets ayant appartenu aux premières générations de directeurs de parcs. Elles représentent non seulement des aspects de l'histoire canadienne mais aussi des aspects de l'histoire du Service canadien des parcs.

Cette collection, située surtout dans les parcs de l'Ouest, est composée d'au moins 17 000 objets. Le vingtième seulement de celle-ci est présenté dans les bureaux administratifs, les centres d'accueil et d'information et les expositions thématiques. Le reste est entreposé.

En 1901, les autorités britanniques de Halifax ont donné à la ville de Whitby, en Ontario, deux canons rayés de 18 centimètres se chargeant par la bouche. Pendant près de 90 ans, ces canons ont fait partie du décor de la ville mais, au terme d'une recherche minutieuse, il s'est avéré que les deux canons sont des pièces d'armement de la Citadelle d'Halifax datant du XIX^e^ siècle. Grâce à la Halifax Citadel Foundation, la ville de Whitby a généreusement accepté de rendre les canons à Halifax. En 1989, les deux canons pesant en tout plus de 20 tonnes, ont traversé la moitié est du Canada et ont franchi les remparts de la Citadelle d'Halifax à l'occasion d'une cérémonie grandiose. Ces canons, les seuls à avoir survécu à l'usure du temps et de l'histoire, illustrent aujourd'hui l'histoire de la Citadelle contée aux visiteurs.

Passion de la jeunesse... familles rivales... amour voué à l'échec... Roméo et Juliette? West Side Story? Mais non, Lower Fort Garry!

Dans le cadre de leur programme scolaire, les élèves de l'école secondaire de Selkirk ont consacré 2000 heures de leur temps à la production de « The Foss Pelly Trial » au lieu historique national Lower Fort Garry.

La pièce, histoire d'amour entre deux jeunes et de rivalité entre deux familles, a été jouée pendant les fins de semaine de juillet et d'août 1988, au deuxième étage de l'entrepôt du fort.

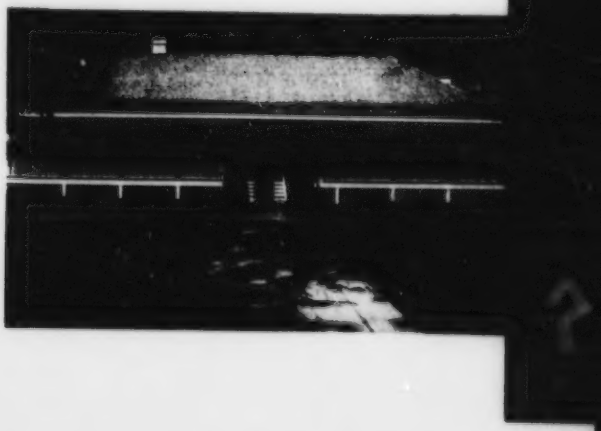

État des services offerts au public

Parc national Jasper

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada sont conservés en fidéicommis pour l'ensemble des Canadiens, et c'est Environnement Canada qui en assure la gestion au nom des citoyens et des visiteurs étrangers. Le Ministère doit s'acquitter de ce mandat, tout en assumant l'intendance des ressources et en se faisant l'interprète des parcs et des lieux.

Au cours de la dernière décennie, le Ministère a amélioré sa compréhension du public et conçu divers processus et politiques qui lui permettent de répondre directement aux besoins et aux attentes des visiteurs, sans pour autant mettre en danger les ressources. L'élaboration de la Politique de gestion des ressources culturelles, de la Stratégie nationale de marketing et du Processus de gestion des activités pour les visiteurs a constitué un pas de géant vers la mise sur pied d'un style de gestion responsable et compatible des parcs et des lieux.

Le Processus de gestion des activités pour les visiteurs vise à améliorer les programmes traditionnels offerts aux visiteurs; c'est dans ce but qu'il a introduit le concept de « cycle de voyage », qui se penche sur les besoins des visiteurs depuis leur sensibilisation première au réseau des parcs et des lieux historiques jusqu'à la fin de leur visite. C'est au moyen de cette approche séquentielle qu'on élabore et met désormais sur pied les programmes visant à améliorer l'expérience vécue par les visiteurs.

Sensibilisation. Le visiteur doit connaître les ressources qui s'offrent, savoir où elles se trouvent, comment s'y rendre et à quoi s'attendre une fois sur place. Environnement Canada a toujours fait appel à un ensemble de techniques de l'information allant des affiches, des brochures, des cartes et des dépliants publicitaires jusqu'aux présentations plus structurées effectuées dans le cadre de foires commerciales et itinérantes. Grâce aux données de marketing, il est maintenant possible de cibler des clientèles particulières et d'offrir des programmes spéciaux ou des ensembles d'activités conçus à la fois pour plaire aux visiteurs traditionnels et pour en attirer de nouveaux.

Au cours des dernières saisons, le Service canadien des parcs s'est joint à d'autres parcs ou agences de

tourisme afin de susciter un intérêt dans une gamme plus diversifiée d'activités régionales. Nous étudions actuellement plus en détail les avenues similaires qui pourraient s'offrir dans d'autres domaines.

En route. Une fois en route, les visiteurs potentiels des parcs ou des lieux ont besoin de suffisamment d'information pour maintenir leur intérêt et pour les guider. Les panneaux routiers, les symboles spéciaux d'identification, les cartes et les brochures constituent tous des éléments utiles, mais pour établir un tel système il faut généralement compter sur la participation d'autres organismes. Des installations comme le nouveau Centre d'information du parc national Yoho, conçu et exploité conjointement par le parc et par le gouvernement albertain, deviendront plus communes. Par ailleurs, on élabore actuellement des stratégies de collaboration touristique avec d'autres provinces et régions.

Accueil. L'arrivée à un parc ou à un lieu historique donne l'occasion au visiteur de recueillir l'information qui rendra sa visite complète et agréable. L'accueil personnalisé prodigué (dans des lieux historiques, écluses de canaux ou terrains de camping de petite dimension, comptoirs d'information installés aux centres d'accueil des visiteurs) et les messages radiodiffusés à l'intention des automobilistes sont des techniques utilisées dans les circonstances appropriées pour faire en sorte que les visiteurs se sentent à l'aise, bienvenus et informés. La formation du personnel d'Environnement Canada et d'organismes privés en techniques d'accueil est l'un des aspects clés de la gestion des parcs et des lieux.

L'expérience du patrimoine. L'intérêt et l'agrément du visiteur dépendent essentiellement de la qualité du service. Pour les planificateurs et les gestionnaires, le défi est d'assurer l'équilibre entre les pressions et les conflits engendrés par la prestation des services, et ce, tout en maintenant l'intégrité des ressources. Il y aura toujours des pressions en faveur de formes d'utilisation des lieux qui pourraient s'avérer incompatibles avec le cadre patrimonial. Ces pressions continueront de s'exercer à mesure que de nouvelles activités deviendront plus populaires et que la technologie des loisirs produira de nouveaux véhicules et de nouveaux équipements récréatifs. Ces dernières années, il a fallu se pencher sur les pro-blèmes engendrés par les motoneiges et par la popula-rité accrue des deltaplanes, des vélos tous terrains et des embarcations rapides.

Hypothermie, oui. Mais hypermédia???

De l'opinion de spécialistes en informatique, l'hypermédia, c'est ce qui ressemble le plus au pouvoir d'association spontané du cerveau et c'est le moyen d'explorer un nombre infini de trajectoires par le biais d'une base de données. Maintenant, l'hypermédia s'est infiltrée au sein des parcs nationaux du Canada sous la forme d'un « Voyage sans fin ». Un naturaliste du parc, un professeur et plusieurs étudiants ont passé 5 600 heures à préparer cette présentation vidéo interactive.

Cet été, les visiteurs au parc national Kootenay pourront, grâce à un terminal d'ordinateur, faire une visite générale du parc par le biais de l'écran. Textes, son et images seront mis à contribution pour animer la visite. Les visiteurs sauront à l'avance à quoi ressemble le parc et pourront choisir le chemin qui leur plaît le plus pour explorer le parc.

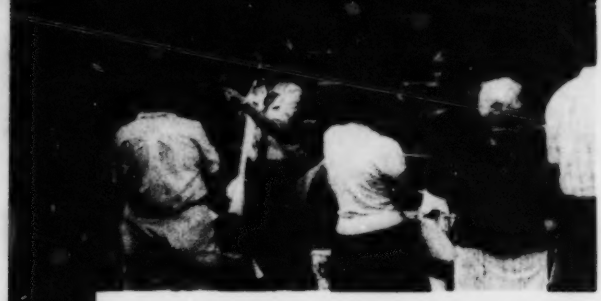

Chère maman

Juste un petit mot pour te dire que le voyage est formidable. Dimanche, Michel et Joanne m'ont emmené pique-niquer et nous nous sommes arrêtés à Fort-George. C'est un lieu historique national à Niagara-on-the-Lake. C'était super!

J'ai vraiment eu la surprise de ma vie quand un des guides s'est aperçu de ma surdité; il s'est éclipsé et est revenu quelques minutes plus tard en compagnie d'un membre du personnel qui connaissait le langage gestuel et qui se débrouillait très bien d'ailleurs! Elle m'a tout raconté sur le fort et sur la guerre de 1812; elle m'a parlé de tous les gens habillés en soldat et en villageois, etc. Elle m'a aussi expliqué ce qui se passait quand certains soldats tiraient un coup de canon. Beaucoup de choses sont vraiment bien organisées ici. Les diapositives sont sous-titrées et le guide m'a dit que certains parcs et lieux étaient munis d'appareils téléphoniques spécialement conçus pour les gens comme moi. J'ai vraiment eu l'impression d'être une personne comme les autres.

Le guide — je pense qu'il l'appelait interprète — m'a raconté que les autorités des parcs ont conclu une entente spéciale avec la Société canadienne de l'ouïe de sorte que tous les lieux historiques nationaux et parcs nationaux puissent accueillir les gens comme moi d'ici cinq ans. Elle a ajouté qu'une entente semblable a été conclue avec l'Association de paraplégie et l'Institut national canadien pour les aveugles.

Après avoir visité Fort-George, nous avons pique-niqué dans le parc, puis nous avons mis le cap sur Niagara.

J'espère que tout va bien à la maison.

Je t'embrasse bien fort.

David

Permettre aux visiteurs ayant des difficultés de mobilité ou des difficultés auditives ou visuelles de bénéficier du plus grand nombre possible de ressources et de services constitue un défi de taille. Les parcs, les lieux historiques et les canaux peuvent, par leur essence même, constituer de nombreuses entraves et même des dangers pour les personnes handicapées. Il ne s'agit pas seulement des traditionnels problèmes d'accès comme les escaliers, les portes et les toilettes publiques, mais bien de tout le programme de services d'accueil dans les zones où les ressources naturelles et culturelles sont protégées. Environnement Canada est à mettre au point un programme complet visant à garantir aux visiteurs handicapés une plus grande accessibilité. Suite au dépôt d'un plan d'action, nous avons amorcé une analyse détaillée des besoins dans l'ensemble des réseaux. La mise en œuvre des mécanismes d'accès améliorés se fera par le biais d'ententes de collaboration avec divers organismes au service des handicapés, telles que celles qui existent déjà avec l'Institut national canadien des aveugles, l'Association canadienne des paraplégiques et la Société canadienne de l'ouïe.

Mise en valeur du patrimoine. Le patrimoine canadien offre une étonnante diversité géographique, historique et physique. Ce sont précisément ces différences, avec ce qu'elles représentent et le contexte dans lequel elles s'inscrivent, que nous expliquons et interprétons pour les visiteurs et pour ceux qui en font indirectement connaissance par le biais d'imprimés ou du petit écran.

L'art de la mise en valeur consiste à traduire l'essence des thèmes d'un parc ou d'un lieu historique de façon à leur redonner vie aux yeux du visiteur. Chaque parc et lieu a ses propres thèmes d'interprétation, élaborés en fonction de ses propres ressources et objectifs de commémoration. Il y a également d'autres messages nationaux qui transcendent chaque parc et lieu historique. Ces messages, d'intérêt national ou mondial, traitent des pluies acides, de la conservation du patrimoine, de l'effet de serre, de la pollution atmosphérique, de la définition et des objectifs des sites du patrimoine mondial ainsi que d'autres thèmes du même genre. Il est possible, pour accentuer des messages d'ordre général sur les principes de conservation, de mettre en contexte des éléments locaux. Comme les visiteurs se trouvent fréquemment, pour un temps limité, dans des milieux étrangers à ce qu'ils connaissent, il peut s'avérer important d'incorporer dans le

programme d'interprétation des messages de mise en garde portant sur le respect des ressources et sur le comportement sécuritaire.

Un accident écologique local peut souvent ouvrir la porte à une explication de messages sur la complexité de la gestion des ressources. Les incendies, les inondations, l'érosion du littoral, les avalanches, les infestations parasitaires, tous ces phénomènes endommagent les ressources d'un parc ou d'un lieu historique; néanmoins, ils s'avèrent également de bons exemples pour la présentation des processus d'évolution naturelle ou de mesures d'atténuation prises pour faire face à divers problèmes.

On a généralement recours à trois formes principales de mise en valeur : le simple accès à un lieu ou à une ressource, l'interprétation interactive et enfin, le recours aux médias, tant sur place qu'ailleurs. Ces trois formes de mise en valeur relèvent de l'interprétation, processus utilisé pour communiquer les connaissances qui assureront la compréhension et l'appréciation d'un parc ou d'un lieu historique. Par « mise en valeur », on entend les activités, les installations, les programmes et les services qui permettent au public de prendre connaissance, personnellement ou de façon indirecte, des parcs et des lieux.

Les techniques de mise en valeur ont grandement évolué depuis l'époque où le seul service disponible consistait en un chemin pour se rendre à un parc ou à un lieu historique. Ce sont peu à peu les gardiens, les concierges et les guides qui ont commencé à faire des présentations et à guider des visites informelles, après quoi sont apparus des panneaux explicatifs et des pancartes, puis les pancartes se sont transformées en présentations et l'information est devenue de l'interprétation. L'accès aux parcs et aux lieux demeure le service fondamental sur lequel tout le reste a été bâti. C'est pourquoi la fermeture de cet accès au public, même pour des motifs valables visant à protéger la ressource, demeure l'une des questions les plus importantes du mandat d'intendance de notre patrimoine.

Dans les endroits qui présentent un intérêt particulier, on retrouve des naturalistes et des guides-interprètes en uniforme. Dans certains lieux historiques nationaux, des guides et des animateurs en costume d'époque peuvent présenter le mode de vie, les activités quotidiennes et l'artisanat correspondant à diverses périodes. Les programmes d'animation d'époque de certains lieux importants sont si évolués que les visiteurs retournent véritablement en arrière

Vous vous sentez enclins à onduler comme une loutre, à escalader comme une araignée ou à voler comme un faucon? Au terrain de jeu « Homes of Fundy » du parc national Fundy, les enfants ont l'occasion de se familiariser avec les animaux du parc en les imitant, c'est-à-dire en glissant, en escaladant une toile d'araignée en corde et en voltigeant sur un manège.

En été, les jeunes visiteurs peuvent participer à un programme d'interprétation qui leur est destiné — C'est un jeu d'enfants! Chaque matin et chaque après-midi, les enfants accompagnent un chef de la Guilde de Fundy, association coopérante du parc. Ils peuvent alors explorer un marais d'eau de mer, fabriquer un cerf-volant ou faire du pain sans levain qu'ils font cuire dans un poêle à bois. Le samedi soir, un spectacle de variétés pour la famille se donne dans le théâtre de plein air principal. Sketches satyriques et chansons attirent parents et enfants, leur apprenant à protéger les ressources naturelles et à visiter le parc national Fundy dans la joie et en toute sécurité.

Pendant l'année scolaire, des programmes d'interprétation sont offerts dans le parc ainsi que dans les écoles primaires et secondaires de la région. Étant donné que ces programmes datent des années 1960, le personnel du parc rencontre souvent des enfants qui ont entendu parler de Fundy par leurs parents — qui n'ont jamais oublié les merveilles découvertes lors d'une promenade guidée à la plage ou l'influence qu'un interprète a eue sur leur imagination il y a de cela des années.

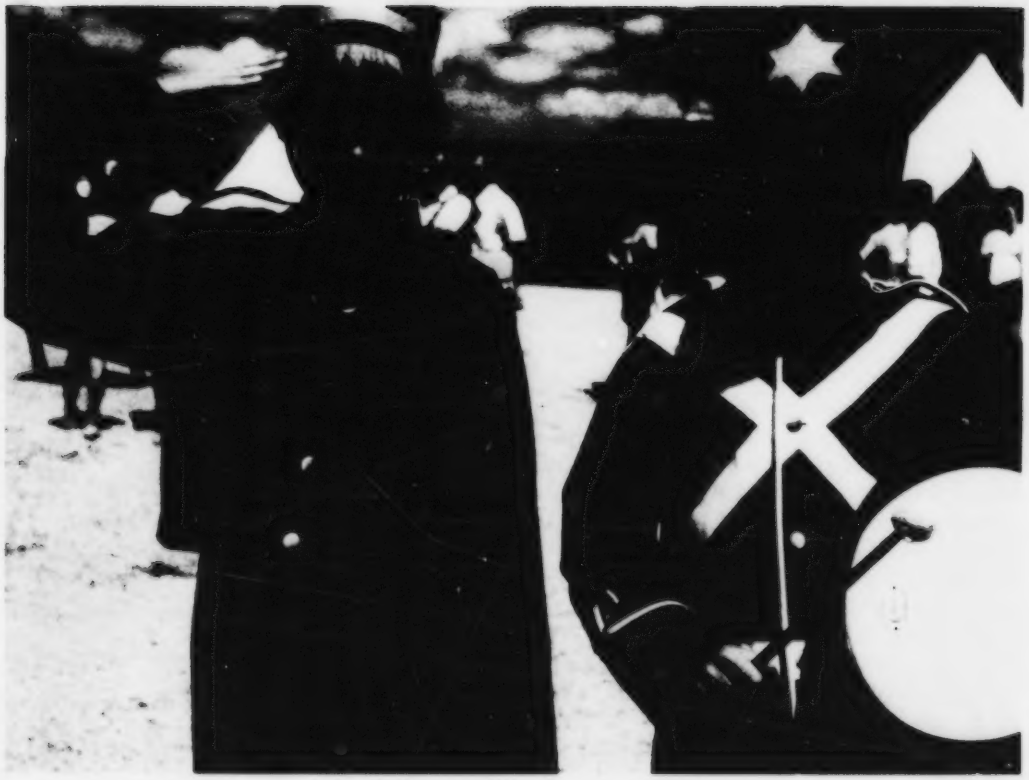

Lieu historique national du Fort-Numéro-Un-de-la-Pointe-Lévis

pour revivre la vie de l'époque. Par ailleurs, les programmes de feux de camp et de causeries en soirée sont très populaires dans les parcs nationaux. Les parcs aussi bien que les lieux historiques sont le théâtre d'activités spéciales, comme la fabrication de cerfs-volants et la vulgarisation scientifique pour les enfants, l'imitation du hurlement du loup, des excursions en canot et des reconstitutions d'événements historiques.

Environnement Canada a recours à toutes sortes de moyens pour interpréter ses parcs et ses lieux : présentations audiovisuelles diverses, présentations allant des simples panneaux fixes aux médias mixtes tridimensionnels, en passant par les artefacts, affiches, brochures, livrets et cartes postales, qui sont tous mis à profit pour leurs qualités respectives.

Services de soutien. Les visiteurs ont besoin d'une gamme étendue de services de soutien modernes, comme de l'hébergement, des voies d'accès et des services sanitaires. Le Ministère en fournit un grand nombre : terrains de camping, chemins, sentiers, eau potable, égouts et cueillette des ordures. Le secteur privé s'occupe surtout des hôtels, des restaurants, de la location d'équipement, des services de pourvoyeurs et des stations services. Pour le visiteur, il est indispensable de disposer de cet ensemble complet de services : peu importe le pourvoyeur ou le lieu, dans la mesure où la qualité et la commodité s'y trouvent.

Le niveau des services dépend de l'équilibre entre les exigences de protection des ressources et l'expérience des visiteurs. L'hébergement, par exemple, peut consister en terrains de camping sauvage en région éloignée, ou encore en terrains de camping aménagés, et même en hôtels de luxe. Il s'agit, et tout le défi est là, de gérer ces installations et d'autres, de façon à respecter l'intégrité des ressources tout en fournissant une expérience de qualité au visiteur.

Installations contemporaines. Environnement Canada met sur pied et assure un grand nombre de services pour offrir au public toute la gamme d'expériences nécessaires à sa compréhension, à son apprécia-

tion et à sa jouissance du patrimoine national. Aux fins de la gestion, les installations sont considérées comme des groupes d'immobilisations.

En 1990, l'inventaire immobilier comptait plus de 10 000 immobilisations dont le coût total de remplacement était estimé à 4,3 milliards de dollars; les installations contemporaines représentaient 86 p. 100 de cette somme.

Parmi ces immobilisations contemporaines évaluées à 3,6 milliards de dollars, certaines font partie des installations patrimoniales bâties dont nous avons déjà parlé à la rubrique touchant les ressources culturelles; il s'agit surtout des canaux, tandis que le reste peut consister en une gamme d'installations, telles que des sentiers et des centres d'accueil et d'information des visiteurs, des barrages de retenue et des services d'entretien.

Le présent rapport traite des installations de soutien du fonctionnement et de leurs immobilisations, en raison du rôle indispensable qu'elles jouent dans la prestation de services d'accueil de qualité. Les ressources investies dans le maintien de cet inventaire, aussi bien aux fins de l'entretien annuel que du remplacement d'installations désuètes ou inadéquates, représentent les dépenses annuelles les plus substantielles du Service canadien des parcs.

Sécurité publique. Environnement Canada s'est engagé solennellement à assurer la sécurité du public qui fréquente les parcs et les lieux historiques.

On peut bien considérer les parcs et les lieux historiques comme des havres de paix, mais il reste que les dangers inhérents que constituent les ouvrages anciens et les vestiges stabilisés, les incendies, les inondations, les avalanches et les animaux sauvages demeurent toujours présents et que les visiteurs doivent prendre les mesures de sécurité qui s'imposent. À cet égard, le Ministère cerne les risques potentiels et omniprésents et publie des avis, des informations et des avertissements quant aux moyens d'éviter certaines situations périlleuses, comme une rencontre avec un ours ou des vestiges instables et dangereux.

Au cours des années 1950, deux graves accidents de montagne qui s'étaient produits dans le parc national Banff ont provoqué la mise sur pied d'un programme de recherche et de sauvetage dans les parcs nationaux. Le développement de techniques avancées de sauvetage et la formation des gardes des parcs dans les années 1960 et 1970 ont permis à Environnement Canada de faire face à un nombre de plus en plus

Si vos voisins empoisonnaient votre réserve d'eau, rasaient votre demeure, s'emparaient de votre viande et de vos légumes, bref, s'ils vous rendaient la vie impossible, que feriez-vous? Eh bien, la martre d'Amérique s'est trouvée aux prises avec ce même problème dans les parcs nationaux de la région de l'Atlantique.

Confrontées à cette invasion, les martres ont opté pour l'unique solution qui s'offre à toute créature qui se respecte : elles sont parties. Seules quelques-unes se sont attardées dans les hautes-terres du Cap-Breton où il reste encore des souris, des écureuils et des petits oiseaux pour assurer leur subsistance. Cette situation aurait persisté si les environs n'avaient pas commencé à reprendre vigueur, ce qui a permis aux martres de réintégrer leurs foyers ancestraux. Les deux couples qui ont été à l'origine du repeuplement ont été lâchés dans le parc national Terra-Nova en 1982. Depuis lors, plus de 100 de ces mammifères semblables au vison ont été réintroduits à Fundy et à Kejimkujik, tandis que Gros-Morne accueillera bientôt certains de ses anciens résidents.

Grâce à la chance et à un coup de main de ses amis, la martre d'Amérique peut de nouveau considérer les parcs comme son foyer.

Les parcs nationaux des montagnes Rocheuses sont vraiment magnifiques en hiver : des terres montagneuses se détachent sur un ciel d'un bleu éblouissant, des terres qui invitent le visiteur à se lancer dans une palpitante aventure dans la nature. Elles sont aussi les terres de la mort subite.

Les forces dissimulées par les mètres de neige qui couvrent les montagnes tendent un piège mortel aux visiteurs qui se lancent, à l'improviste, à l'assaut de cette région en apparence si paisible. Le danger a un nom, il s'appelle *avalanche*!

Les programmes de contrôle des avalanches d'Environnement Canada, qui visent à réduire le danger, font intervenir une gamme intéressante de méthodes et d'armes dans ce combat qui n'a rien d'ordinaire. La méthode : utiliser des explosifs pour déclencher l'avalanche au moment et à l'endroit où les dégâts seront très limités. Les armes : des charges d'explosifs, des obusiers 105, des fusils sans recul ou des canons automatiques à gaz.

La victoire se mesure au nombre d'avalanches déclenchées avant qu'elles ne puissent abîmer quelque chose ou nuire à quelqu'un. La défaite peut signifier une perte de vies humaines.

Prévoir les avalanches éventuelles tient à la fois d'une science et d'un art. La science, ce sont les douzaines de mesures et de tests effectués chaque jour sur la couche de neige. L'art, c'est la capacité de déchiffrer les « signes cachés » qui sont visibles au-delà de notre monde mesurable et ordonné, c'est se laisser guider par son instinct pour savoir où et quand une avalanche va se déclencher, en dépit de ce que les mesures peuvent indiquer. Les experts d'Environnement Canada ont recours à la fois à des instruments et à leur intuition pour permettre aux visiteurs de se déplacer dans les montagnes en hiver en toute sécurité.

Parc national des Glaciers

élevé d'accidents de loisirs, particulièrement dans les montagnes des parcs de l'Ouest. Depuis, le Service canadien des parcs s'est taillé une solide réputation pour son rôle dans le Programme national de recherche et de sauvetage. Environnement Canada représente le pays au sein de la Commission internationale de secours alpin (CISA); il a fait œuvre de pionnier et a mis au point le recours à des chiens chercheurs et à des hélicoptères pour les travaux de sauvetage en haute montagne au Canada. Le Ministère assure en outre la formation de membres d'organismes comme la Gendarmerie royale du Canada et est fréquemment appelé à assurer des services de premiers soins et des services de soutien en sauvetage pour de nombreux organismes fédéraux et provinciaux.

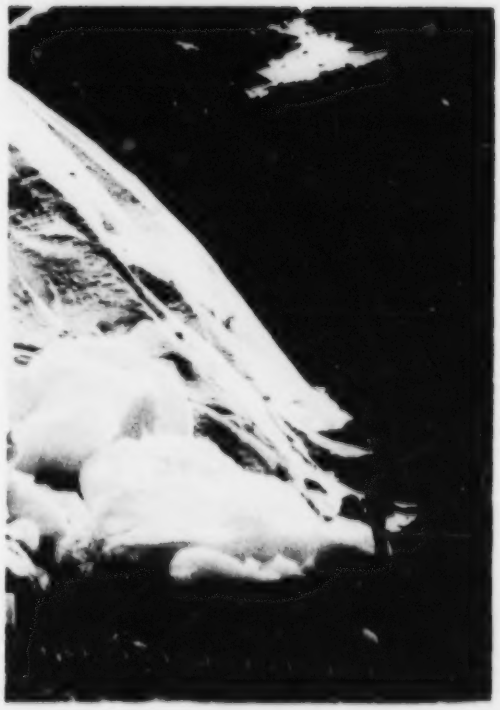

Environnement Canada insiste sur l'importance d'intégrer la prévention des accidents et une réaction rapide et efficace en cas d'accident. On s'attend à ce que les utilisateurs des parcs fassent preuve d'un certain degré d'autonomie et de responsabilité pour assurer leur propre sécurité, et à ce qu'ils possèdent la compétence et la forme physique nécessaires pour poursuivre ces activités. On s'attend aussi à ce qu'ils puissent faire face à toute condition défavorable possible et prévoir leurs activités en fonction de leurs capacités. Le Service canadien des parcs concentre ses efforts dans les programmes de sauvetage et de sécurité dans le cadre des activités de loisirs adaptées aux ressources des parcs. Le niveau des services dépend de facteurs tels que la fréquentation et la fréquence d'incidents compromettant la sécurité publique.

Les programmes existants de sécurité publique ont été conçus pour respecter les ressources culturelles et naturelles des parcs, des lieux historiques et des canaux, et doivent assurer l'équilibre entre l'utilisation sécuritaire des ressources et la conservation de l'environnement. Les lieux historiques nationaux assurent la sécurité publique par le biais de programmes particuliers, comme ceux qui ont été conçus pour la manutention des armes anciennes et de la poudre à canon. On étudie actuellement l'orientation générale de la sécurité publique dans les lieux historiques, en accordant une attention particulière aux situations où les normes modernes de sécurité peuvent altérer les ressources historiques. Les exemples les plus évidents comprennent les appareils à têtes automatiques d'extinction, ainsi que les exigences relatives à l'accès et à la sortie des édifices.

La planification et la programmation de la sécurité publique font partie de chaque étape de développement des parcs. Les lignes directrices de gestion intérimaire des nouveaux parcs en tiennent tout d'abord compte; on les retrouve ensuite au moment de la préparation ou de la mise à jour des plans de gestion, des plans de service et des plans de conservation, puis elles deviennent partie intégrante du fonctionnement quotidien des parcs et des lieux historiques.

Application des lois et des règlements. Comme on l'a vu, Environnement Canada doit assurer la protection aussi bien des ressources patrimoniales des parcs et des lieux que de la sécurité des visiteurs, dont les attentes sont élevées : ils recherchent aussi bien la tranquillité que la sécurité au cours de leur séjour. De nombreux facteurs internes et externes menacent les ressources des parcs; la pollution, l'aménagement

Un grimpeur, étourdi et désorienté, se cramponne à une corniche rocheuse étroite. La randonnée en montagne insouciante de ce matin prend rapidement l'allure d'un duel contre la mort. Soudain, il entend le bruit rythmé des rotors de l'hélicoptère et voit l'appareil de sauvetage percer doucement la brume et se diriger vers lui. Il regarde, incrédule, le gardien qui pend en-dessous de l'hélicoptère et qui atterrit en douceur à ses côtés. En quelques minutes, il a reçu les premiers soins, est placé dans une civière et est prêt à être transporté à l'hôpital — suspendu à l'hélicoptère.

Ce scénario se reproduit des douzaines de fois chaque année, particulièrement dans nos parcs nationaux de montagnes. L'hélicoptère a révolutionné les opérations de sauvetage. Il n'y a pas si longtemps, il aurait fallu des jours et des jours pour tirer un grimpeur blessé d'une paroi rocheuse ou un randonneur d'une zone reculée. Souvent, les victimes succombaient à leurs blessures avant qu'on ne puisse les transporter chez un médecin ou à l'hôpital. Aujourd'hui, grâce à l'hélicoptère, quelques minutes ou quelques heures suffisent pour arracher les gens des griffes du danger, voire de la mort.

Nées de la volonté qui animent les spécialistes de sauvetage du Service canadien des parcs à faire soigner les victimes d'accidents aussi rapidement que possible, les techniques de sauvetage en hélicoptère ont remplacé la force et l'énergie du désespoir par une chorégraphie soignée de précision aérienne, dont la simplicité apparente dément les grands dangers.

Les spécialistes d'Environnement Canada sont à l'avant-garde des opérations de recherche et de sauvetage sur terre; ils ont été les pionniers de la technologie et l'ont mise à profit pour le bien des visiteurs des parcs nationaux. Il s'agit d'un noble service à la hauteur de sa réputation.

d'infrastructures, le vol et la destruction ou la détérioration des ressources en constituent des exemples.

Les 250 employés permanents et 175 employés saisonniers du Service des gardes de parc sont chargés d'assurer la gestion des ressources et la sécurité du public, en plus de constituer le cadre principal d'application de la loi sur près de 2 p. 100 de la masse continentale canadienne. Dans le cas des lieux historiques nationaux, cette responsabilité incombe aux forces policières municipales, provinciales ou fédérales.

La *Loi sur les parcs nationaux* et ses 30 règlements portent sur des sujets aussi variés que les baux, les matières dangereuses et la protection de la faune. Environnement Canada administre en outre tout un ensemble de lois fédérales, provinciales et territoriales dans les parcs et les réserves de parcs, où les dispositions de la *Loi sur les parcs nationaux* ne s'appliquent pas.

La Loi stipule que les gardes des parcs sont des agents de la paix et elle prévoit des peines considérables pour des contraventions liées à la protection de la faune. Dans certains parcs où, suite à l'urbanisation récente de la zone limitrophe, il est maintenant possible d'atteindre des endroits auparavant considérés comme isolés, le braconnage constitue un problème important. Les braconniers à l'affût de certaines espèces en voie de disparition peuvent se voir imposer des amendes pouvant atteindre 150 000 dollars, assorties de peines de six mois d'emprisonnement, alors que les braconniers d'autres espèces peuvent se voir attribuer des peines moindres, mais correspondant néanmoins à la gravité de leurs méfaits.

Environnement Canada estime n'être au courant que de 10 p. 100 des actes de braconnage perpétrés dans les parcs nationaux. De nouvelles dispositions ont

Parc national des Îles-du-Saint-Laurent

été introduites pour contrer cet état de fait et pour atteindre l'objet modifié de la *Loi sur les parcs nationaux* : entre autres, nous avons mis sur pied un nouveau service d'agents de protection de la faune à Ottawa et avons affecté dans chaque région un agent spécialisé. Le Service des parcs est membre du Comité intermi-nistériel de gestion de l'application de la loi. Plusieurs missions pilotes ont été menées à bien dans les parcs nationaux pour étudier l'étendue du braconnage et dans plusieurs cas, ces missions se sont soldées par la condamnation de braconniers.

Diffusion. Les services de mise en valeur sont utiles pour le parc et pour le visiteur, mais ce ne sont pas tous les Canadiens qui visitent les parcs nationaux ou les lieux historiques nationaux. Le voyage peut s'avérer trop long, trop coûteux ou prendre trop de temps; pourtant, tous ces gens font aussi partie du groupe de « tous les Canadiens » pour qui le Service conserve ces endroits en fidéicommis. Le défi consiste maintenant à trouver le moyen indirect par lequel rejoindre cette partie importante de la population pour qu'elle puisse en arriver, surtout dans les grands centres urbains, à apprécier notre patrimoine naturel et culturel.

Il y a déjà plusieurs décennies que les responsables des parcs et des lieux se sont mis en rapport avec des groupes spéciaux en vue de stimuler la fréquentation. Aujourd'hui, le message va au-delà de la simple promotion et comprend des activités de vulgarisation.

Ce nouvel effort de diffusion se compose de trois éléments de base : la diffusion de messages qui préparent les personnes à une visite, la diffusion de messages appelés à remplacer la visite d'un parc ou d'un lieu et enfin, la diffusion de messages portant sur des thèmes généraux ou même mondiaux, qu'Environnement Canada tient à faire circuler en dehors du cadre des parcs et des lieux.

On peut avoir recours à une gamme diversifiée de médias pour la diffusion des messages. Que ce soit par des livres, de petites publications, des cartes, des trousses pédagogiques, ou encore par des présentations sur film ou sur vidéo, il est possible de contribuer à élargir les frontières du domaine et à éveiller l'intérêt de la population pour les questions environnementales. Il n'y a pratiquement pas de limite aux occasions de vulgarisation, mais il faut les choisir avec soin pour vraiment faire entrer les parcs et les lieux dans le cœur d'un grand nombre de personnes qui sont en mesure d'apprécier leur patrimoine, mais qui n'ont pas la possibilité de le visiter en personne.

L'objet des parcs nationaux est de constituer un refuge privilégié pour la faune, un endroit où les animaux peuvent errer librement dans leur habitat naturel, trouver leur niche naturelle et ne craindre rien d'autre que leurs ennemis naturels. Cette image idyllique ne devient réalité que dans la mesure où les braconniers n'entrent pas en scène. Or, à un moment où Environnement Canada s'efforce de protéger les parcs nationaux à titre de refuges de la faune, les braconniers opérant seuls et en groupes structurés posent d'importants problèmes au niveau de l'application de la loi.

Le Service canadien des parcs instaure actuellement un solide réseau d'information équipé du matériel le plus sophistiqué de lutte contre le crime et ayant accès au Centre d'information de la police canadienne. On est à mettre sur pied un groupe de travail itinérant, lui fournissant l'équipement nécessaire pour se déplacer et pour faire respecter la loi par la mise en application des projets spéciaux. Grâce à cette initiative, les gardiens locaux seront plus aptes à protéger les ressources fauniques des parcs. Les braconniers pris seront passibles d'une peine proportionnelle au délit; ces peines, qui sont parmi les plus sévères au monde pour ce genre d'infraction, peuvent atteindre 150 000 dollars ou six mois d'emprisonnement, ou les deux.

Il est triste de constater que le braconnage augmente inévitablement avec le développement des régions entourant les parcs, celui-ci donnant accès à des zones auparavant reculées des parcs. Toutefois, Environnement Canada peut maintenant s'appuyer sur des lois sévères et mène une lutte sans merci contre les braconniers!

Recherche, planification et état des parcs

Recherche et planification. Environnement Canada appuie les principales activités de recherche appliquée axées sur les besoins opérationnels de planification, de gestion, de présentation et de marketing des parcs et des lieux. Cette recherche consiste souvent en un examen des ressources *in situ*, dans la recherche sur les sources primaires et dans l'analyse des recherches effectuées par d'autres. L'accent mis sur l'importance des ressources qui abondent dans les parcs et les lieux permet souvent de recueillir des quantités importantes de données d'inventaire, mais peu d'analyses sur la qualité et l'état des ressources.

La recherche effectuée en vue de l'établissement des parcs et des lieux consiste habituellement en une évaluation des ressources d'un endroit, dans le but d'établir les liens avec les thèmes identifiés dans les plans de réseaux et leur importance nationale. Pour négocier avec succès l'établissement des parcs et de certains lieux, il faut souvent établir des projections quant à leur utilisation future et aux retombées socio-économiques. On doit également être en mesure d'effectuer des recherches sur l'utilisation des parcs à des fins de loisirs, sur la demande et sur le tourisme, dans une perspective internationale, nationale et régionale. Dans le cas des parcs nationaux, une bonne partie du travail est effectuée par des équipes mixtes constituées de membres du personnel du Ministère et de représentants provinciaux ou territoriaux. Dans le cas des lieux historiques nationaux, la recherche effectuée par le Ministère sert de fondement aux recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

Lorsqu'un parc ou un lieu est ajouté au réseau, la recherche devient une activité courante qui incombe aux responsables de la mise en valeur des ressources. Au départ, la priorité est d'établir un inventaire des ressources, entre autres d'évaluer la nécessité de les gérer.

Lorsque l'inventaire est assez précis pour préconiser les exigences de fonctionnement, les lignes directrices de gestion intérimaire définissent quelles seront les pratiques de gestion des parcs ou des lieux

Lieu historique national du Fort-Wellington

Lieu historique national du Fort-Témiscamingue

historiques, et ce, jusqu'à ce qu'il y ait suffisamment de données pertinentes pour entreprendre un programme de planification proprement dit. La planification d'un parc ou d'un lieu historique nécessite une recherche plus poussée pour mieux connaître les ressources et en particulier pour permettre la présentation des ressources au public de façon imaginative et compréhensible. Il faut effectuer des mises à jour périodiques des données de recherche sur les parcs et les lieux afin d'orienter les pratiques de gestion vers la sauvegarde de l'intégrité écologique et commémorative. Une partie importante des données de l'inventaire biophysique ayant servi aux premiers plans des parcs ont maintenant une vingtaine d'années d'existence, il importe par ailleurs d'évaluer périodiquement si les ressources architecturales nécessitent des réparations. Ce besoin de mise à jour des données fait ressortir la nature cyclique du processus continu de recherche, de planification et de révision, qui est de première importance pour assurer la gestion saine d'un parc ou d'un lieu.

Comment un organisme gouvernemental peut-il être sûr du bien-fondé de ses actions? Depuis plus de 20 ans, Environnement Canada est convaincu qu'il doit demander au public de participer à la plupart des programmes de planification afin de lui indiquer la direction à prendre.

Quand la région de l'Ontario du Service canadien des parcs a entrepris d'élaborer une politique concernant le canal Rideau, elle a mis au point un programme de participation publique dans le cadre duquel elle a organisé des journées portes ouvertes à Ottawa, Smiths Falls, Portland et Kingston. Plus de 1 400 personnes y ont participé et la région a reçu plus de 250 lettres et commentaires. Le public a formulé plusieurs suggestions intéressantes et innovatrices quant au plan et a beaucoup parlé de priorités et de préférences aux planificateurs. Bon nombre des idées du public ont été reprises dans le plan et la Région est convaincue du bien-fondé de ses actions.

Mais ce n'est pas encore le plus beau de tout. Le bureau régional a appris qu'un organisme connexe, l'Institut des planificateurs professionnels de l'Ontario, a jugé que ce programme de consultation publique méritait un prix d'excellence, qui lui a d'ailleurs été attribué. La Région est maintenant sûre qu'elle a bien agi.

Parc national du Nord-du-Yukon

Le public participe pleinement à l'élaboration des plans de gestion, qui sont par la suite déposés au Parlement. Le plan de gestion sert de guide pour la protection, la mise en valeur et la gestion à long terme des ressources d'un parc ou d'un lieu. Suite à l'approbation du plan de gestion, on prépare une série de plans fonctionnels : des plans de service sont préparés pour les parcs et les lieux, des plans de conservation, des plans de développement communautaire et des plans sectoriels sont utilisés dans la planification des parcs nationaux, tandis que des plans détaillés portant sur les collections, les artefacts et certains secteurs cruciaux sont utilisés dans la planification des lieux historiques nationaux.

Les appendices 1 et 2 du Rapport présentent une liste de l'état de la planification des parcs et des lieux.

Recherche. Les dispositions de la *Loi sur les parcs nationaux* ont fixé le délai de la période de révision des plans de gestion. Ces plans devront être révisés sur une base quinquennale et la nouvelle version sera déposée au Parlement. Par ailleurs, la loi modifiée exige que l'on porte une plus grande attention aux plans de recherche structurée, afin de garantir la disponibilité de données pertinentes sur les ressources et sur la fréquentation des parcs et des lieux.

En ce qui concerne la recherche spécialisée sur les ressources naturelles, Environnement Canada dépend à parts quasi égales des services d'autres organismes gouvernementaux, d'universités et d'experts-conseils. Le recours à des techniques modernes de recherche augmente en même temps que la disponibilité des ressources. Le traitement électronique des données, particulièrement dans le cas des systèmes d'information géographique, permet de réaliser des gains de plus en plus considérables; par ailleurs, la recherche sur les parcs et sur les lieux historiques n'exploite pas encore les techniques de pointe comme l'utilisation de sondes satellites ou la télémétrie.

La réputation d'excellence d'Environnement Canada en matière de recherches sur les ressources culturelles n'est plus à faire. Les innovations dans la recherche sur les ressources du patrimoine culturel comprennent des études sur l'histoire de l'architecture, l'étude de la vie quotidienne à Louisbourg au XVIII[e] siècle, des projets d'archéologie historique et sous-marine et la restauration minutieuse de bateaux et d'écluses de canaux. Plusieurs projets de recherche en histoire matérielle et culturelle, en histoire régionale et locale ainsi qu'en histoire économique et sociale ont mérité une reconnaissance nationale et internationale.

Outre la recherche sur les ressources des parcs et lieux on effectue régulièrement des études sur la fréquentation des sites par les visiteurs, sur le comportement de ces derniers et sur leurs préférences. Ces programmes de recherche permettent de dire si les visiteurs apprécient leur expérience et s'ils la trouvent intéressante et satisfaisante du point de vue de la

diversité, de la quantité et de la qualité des installations et des services. Ces programmes indiquent également le taux de fréquentation, les coûts et les avantages reliés aux activités des parcs et des lieux historiques. D'autres recherches aident à trouver des façons d'encourager le plus grand nombre possible de Canadiens à entrer en contact avec leur patrimoine naturel et culturel et à en faire l'expérience.

Environnement Canada a réalisé sa première étude de marché à l'échelle nationale en 1988, dans le but de connaître l'idée que le public se faisait des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux et de mieux comprendre les raisons qui poussent les visiteurs à s'y rendre. L'appendice 3 présente les résultats sommaires des sections pertinentes de cette étude.

Dans le domaine de la technologie de la collecte de données, le Service canadien des parcs a élaboré des systèmes informatiques spécialisés qui établissent, à partir de définitions et de méthodes d'analyse conventionnelles, des statistiques sur la fréquentation et l'utilisation. On a en outre mis sur pied des systèmes d'appoint destinés à recueillir ces statistiques à l'aide de l'informatique, par exemple au moment de l'arrivée à un terrain de camping.

En plus de ces études directement axées sur l'utilisation des parcs et des lieux, on collabore avec d'autres organismes afin d'intégrer la recherche et les études sur le patrimoine dans le contexte plus vaste des préoccupations nationales et régionales. Une coordination fréquente de ses efforts avec Statistique Canada et l'Office du tourisme du Canada garantit l'intégration totale des parcs et des lieux dans les analyses et les plans entrepris à l'échelle nationale.

De 1937 à 1955, le SS *Klondike* voguait sur la rivière Yukon entre Whitehorse et Dawson City avec pour principal chargement des minerais d'argent et de plomb. Il s'agissait du plus grand navire à aubes en service sur le tronçon canadien de la rivière et le dernier de cette longue tradition remontant aux années 1860. Le SS *Klondike*, maintenant à la retraite, repose sur la terre ferme de Whitehorse où il accueille des milliers de visiteurs chaque année.

Ce que ces visiteurs voient, c'est le fruit d'une collaboration unique entre les officiers et l'équipage qui ont piloté le navire à la belle époque, et les historiens, les conservateurs et les ingénieurs qui l'ont restauré à sa grandeur d'antan avec soin et amour. La personnalité d'un navire en service dépend beaucoup de la personnalité de son équipage. Ce dernier mit à contribution des milliers de souvenirs afin de donner à la restauration une authenticité personnelle.

Le SS *Klondike* a reçu des prix et conquis des admirateurs en tant que lieu historique national. Sans la collaboration qui a permis sa restauration, il ne serait plus qu'un simple bateau sans âme devenu inutile.

Partenariats

L'intérêt grandissant du public pour les questions environnementales a amené Environnement Canada à se demander comment fournir à de plus en plus de gens des occasions de s'engager activement dans les réseaux des parcs et des lieux. D'une part, un tel engagement du public pourrait aider le ministère à maintenir et à étendre la portée de son programme traditionnel, tout en endossant davantage de responsabilités en vue de protéger les ressources patrimoniales. D'autre part, depuis de nombreuses années, les scientifiques œuvrant dans les universités et dans les organismes de recherche reconnaissent la valeur des parcs et des lieux – des milieux protégés – et s'en servent comme base de leurs projets de recherche.

Il y a une douzaine d'années environ, le Service canadien des parcs a commencé à se pencher sur diverses façons d'accroître la participation des Canadiens aux parcs et aux lieux. En même temps, par leur bénévolat et leur talent, des citoyens et des groupes privés démontraient un intérêt grandissant pour la mise en valeur d'un patrimoine qu'ils s'étaient mis à admirer, à apprécier et même à chérir.

Les exemples de partenariats dans d'autres réseaux nous ont laissé entrevoir la possibilité et les avantages certains que présenteraient des ententes de ce genre conclues avec des bénévoles et d'autres partenaires. Les États-Unis, par exemple, présentent un dossier impressionnant en matière d'aide apportée par les bénévoles et par les associations coopérantes locales. Au cours des dix dernières années, Environnement Canada a déployé des efforts autour de trois programmes très particuliers dans ce domaine.

Programme d'associations coopérantes. Le premier modèle d'association coopérante à voir le jour définissait une association comme un groupe composé de bénévoles qui s'engageaient à exploiter un point de vente dans un parc, à publier de la documentation sur le parc et peut-être à offrir au public certaines activités. Une telle association recevait alors jusqu'à 80 000 dollars de financement sur une période de cinq ans, à la suite de quoi elle était considérée autonome sur le plan financier. Ce modèle « classique » correspond à certaines associations coopérantes; cependant, dans de nombreux cas, des modifications y ont été apportées.

Aujourd'hui, une association coopérante peut aussi bien entreprendre des activités génératrices de revenus que d'autres qui n'en génèrent pas auprès du public et qui ne chevauchent pas celles d'Environnement Canada. Les activités lucratives assurent la viabilité financière d'une association, ainsi que son autonomie et la possibilité de financer d'autres activités. C'est pour cela que les associations partenaires gèrent souvent un comptoir de ventes ou d'information dans un parc, dans un lieu, ou à proximité. Les associations tiennent, à ces comptoirs, des articles comme des publications sur le parc, ou le lieu, publications qu'elles élaborent elles-mêmes pour répondre à un besoin local ou qu'elles se procurent à même les inventaires existants.

Ces associations défendent plusieurs intérêts du Service des parcs d'Environnement Canada. D'aucuns se lancent dans des campagnes de financement à grande échelle pour soutenir des projets de grande envergure alors que d'autres s'occupent de la vente en gros des articles reliés aux parcs ou aux lieux et n'exploitent pas de points de vente locaux. Une association est devenue détaillante de produits commandés par la poste alors qu'une autre gère un lieu

Réserve de parc national Auyuittuq

historique et exige des frais d'entrée à un bâtiment qu'elle a converti en musée et en centre d'interprétation. Pourtant, il y en a d'autres qui assurent un service sans mettre réellement d'accent sur l'aspect lucratif, et d'autres encore qui gèrent des services lucratifs spécialisés, par exemple en servant des mets d'époque dans des comptoirs, des restaurants, des cantines et des boulangeries.

Les associations coopérantes améliorent les relations et l'engagement communautaires et elles stimulent, chez le public, l'intérêt à l'égard des questions de patrimoine. Le rapport Nielsen déclarait en 1984 :
« Le ministre de l'Environnement est en mesure de permettre aux visiteurs des parcs de vivre une expérience de qualité supérieure grâce à la contribution des associations de bénévoles. Les bénévoles et les collectivités dont ils sont issus tirent une fierté de leurs réalisations au service des autres.

Les contribuables profitent de meilleurs services qu'ils n'auraient pu obtenir autrement en raison des fonds limités qui peuvent être consacrés à un parc ou à un lieu historique, et toute expansion de tourisme qui en résulte profite au secteur privé qui dessert le public voyageur ».

Dès 1986, un réseau informel d'associations coopérantes s'était formé à l'échelle nationale. Les associations qui partageaient les mêmes intérêts ont décidé d'établir une association incorporée à but non lucratif, appelée Partenaires des parcs canadiens, pour chapeauter leurs activités. Les Partenaires représentent les intérêts des associations coopérantes aux niveaux national et international, publient un bulletin semestriel et aident leurs membres à concevoir des programmes d'éducation patrimoniale. Ils offrent aussi leur aide aux associations et commanditent des ateliers bisannuels; ils élaborent et mettent en vente une gamme de produits nationaux répondant aux aspirations de ceux qui ont l'environnement à cœur. Les réussites exceptionnelles des associations membres sont soulignées dans le cadre d'un programme de prix nationaux géré par les Partenaires.

Programme de bénévolat. Le Programme de bénévolat du Service des parcs d'Environnement Canada a évolué suite à l'intérêt manifesté par le public et aux besoins internes du ministère. Ce programme a d'abord vu le jour dans quatre parcs nationaux en 1978, puis s'est étendu à tous les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

Voilà qui change tout!

Imaginez-vous en train de raconter des histoires à un public captif durant une visite guidée, à la chandelle, de la Forteresse-de-Louisbourg... ou navigant sur le canal Rideau un jour de printemps ensoleillé avec des centaines d'autres personnes... ou revêtant un costume d'époque et participant à une manœuvre militaire historique, les bruits des coups de feu retentissant autour de vous... ou simplement en train de parler avec les visiteurs dans votre région, leur donnant des renseignements, des conseils et des souvenirs afin qu'ils conservent une bonne impression de leur séjour. Toutes ces activités et bien d'autres sont les nobles tâches qu'exécutent les bénévoles et le personnel des associations coopérantes qui unissent leurs efforts à ceux d'Environnement Canada.

- **L'association Friends of the Trent-Severn Waterway, mise sur pied en 1982, exploitent avec succès six points de vente dont la recette brute s'est élevée à 121 000 dollars en 1988. L'association produit et vend des publications spécialisées et organise et dirige des activités spéciales, comme le rallye de vieux bateaux chaque printemps. Elle participe à des salons nautiques et imprime des guides en anglais et en français. Son bulletin gratuit a remporté un prix d'excellence nationale.**
- **Info-Nature Mauricie exploite avec imagination un théâtre de marionnettes combiné à un kiosque de renseignements comme point de vente itinérant dans les aires d'utilisation diurne du parc national de la Mauricie et à d'autres endroits de la grande collectivité qui entoure le parc. L'association exploite également deux points de vente plus conventionnels et génère plus de la moitié de ses recettes globales en exploitant deux gîtes situés dans les zones reculées du parc.**

Le programme de bénévolat du Service canadien des parcs offre des occasions passionnantes aux visiteurs étrangers à l'esprit aventureux qui désirent allier bénévolat et séjour outre-mer :

- **Les citoyennes britanniques Kate Ainsworth et Rosie D'Souza ont été les premières bénévoles étrangères à être engagées par le programme. Elles ont passé l'été à mener à bien plusieurs projets de bénévolat au parc national Terra-Nova. L'expérience leur a tellement plu qu'elles sont revenues passer une autre saison en tant que bénévoles au parc national Pacific Rim.**
- **Pendant quelques mois en 1989, la partisane péruvienne de la défense de l'environnement, Miriam Torres, a été une présence curieuse, énergique, et source d'inspiration au bureau de la Région de l'Ouest du Service canadien des parcs. Miriam est probablement la seule personne à avoir lu toute la documentation du Service produite à ce jour au sujet du plan sur les parcs nationaux Mont-Revelstoke et Glacier, Kootenay, Yoho, Jasper, Lacs-Waterton et Pacific Rim! Toutes les personnes qui ont eu le plaisir de travailler et de discuter avec Miriam ont été profondément touchées par son dévouement et son enthousiasme.**

Le programme de bénévolat a constamment pris de l'ampleur. L'accent qui fut originellement porté sur l'interprétation s'est maintenant étendu à diverses activités qui se déroulent dans tous les parcs nationaux et dans plusieurs lieux historiques nationaux et canaux historiques. Ce programme permet aux bénévoles de poursuivre des objectifs compatibles avec ceux d'Environnement Canada afin de contribuer à la préservation, à la protection et à la mise en valeur de nos ressources naturelles et culturelles. Le recours à des bénévoles a sensiblement augmenté le nombre de programmes en cours et a permis de mener à bien un certain nombre d'autres projets.

La majorité des bénévoles sont des résidents du Canada, mais il est juste de reconnaître que la réputation mondiale que les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux se sont taillée attire de plus en plus de demandes de bénévoles américains et européens qui désirent bénéficier de nos services ou participer à nos activités.

Le potentiel extraordinaire du programme de bénévolat s'appuie sur l'intérêt grandissant du public pour les questions environnementales et sur le désir des gens d'offrir leurs services pour aider à mettre en valeur les parcs ou des lieux. Des partenariats fondés sur ce genre de motivation ne peuvent qu'élargir le cercle d'influence d'Environnement Canada et contribuer aux efforts déployés dans des domaines tels que la recherche, l'information du public, la protection et la gestion des ressources.

Partenariats avec des universités. Le service canadien des parcs, qui entretient des relations avec bon nombre d'universités et collèges, prévoit encore renforcer ses partenariats en recherche, en éducation et en formation. En règle générale, ces liens, qui sont définis dans des lettres d'entente, touchent au moins une douzaine d'universités et de collèges, en plus de l'Association universitaire canadienne d'études nordiques. En outre, le Service passe fréquemment des contrats et entretient des relations personnelles avec des spécialistes pour qui les parcs et les lieux constituent d'importantes ressources de recherche.

Trois exemples de partenariat universitaire sont particulièrement dignes de mention.

- De 1983 à 1990, le Ministère a conclu un accord pilote avec l'Université de Waterloo dans le but d'encourager la recherche conjointe, l'enseignement, la formation et l'échange d'informations dans les domaines de la protection et de l'utilisation du patrimoine. Cet accord a aidé à la fondation du Heritage Resources Centre de l'université en 1986. Environnement Canada a alloué au centre un financement annuel et des fonds contractuels, et a doté le campus d'un employé. Les activités annuelles du centre sont maintenant évaluées à près de deux millions de dollars.
- Le Ministère fournit au Musée royal de l'Ontario un montant annuel de 18 000 dollars pour financer un programme de recherche intensive sur les schistes de Burgess dans le parc national Yoho.
- L'Université du Nouveau-Brunswick, mettant à contribution son propre personnel et celui de six autres universités, vient de terminer un important programme d'études sur les feux de forêt dans le parc national Wood Buffalo. Le Service n'a rien déboursé pour ce programme qui était financé par deux fondations et dont les fonds engagés s'élevaient à plus de 600 000 dollars. Il s'agit là d'un exemple typique de programmes qu'il est possible de mettre sur pied avec des groupes de recherche spécialisée.

Il n'y a pas que les parcs nationaux qui soient considérés comme des points de repère pour la recherche scientifique, pas plus que les sciences naturelles ne sont les seules disciplines qui retirent des avantages de l'association entre les universités et le Service canadien des parcs. On a développé un savoir-faire considérable dans le domaine spécialisé de la conservation des artefacts; ce savoir-faire est transmis aux universités par le biais de conférences, d'ateliers et de programmes de scientifiques résidents. Les lieux historiques nationaux et les collections d'artefacts sont mis à la disposition d'universitaires désireux de les étudier et on a souvent recours aux universités, dans le cadre d'études analytiques spécialisées, afin de mener à bonne fin les recherches appliquées entreprises par le ministère.

Vers la fin du mois de décembre 1988, un million de litres de pétrole toxique se sont échappés de la soute d'une péniche au large de l'État de Washington. Vers le 3 janvier 1989, des tempêtes hivernales les avaient transportés à 200 kilomètres au nord-ouest, où ils ont pollué les plages de la côte ouest de l'île de Vancouver — notamment celle du parc national Pacific Rim. La plupart du pétrole a été rejeté sous forme d'épaisses « crêpes » pouvant atteindre deux mètres de diamètre et ayant la consistance de la mélasse lourde. Les cadavres de 3 500 oiseaux aquatiques recouverts de pétrole ont également été rejetés.

Tout au long du mois de janvier, des centaines de bénévoles, un entrepreneur en décontamination et des ouvriers des ministères fédéraux et provinciaux ont bravé les tempêtes de neige, la pluie et la grêle pour débarrasser les plages des tonnes de débris mazoutés. C'était là une tâche difficile, car chaque jour, la marée rejetait plus de pétrole. Comme l'a dit un bénévole, « c'est comme essayer de vider une baignoire avec une petite cuillère tout en laissant le robinet couler... c'est tout simplement un cauchemar ».

Armés de râteaux et de brouettes, les équipes chargées de la décontamination ramassaient le pétrole et le mettaient dans des sacs, qui étaient acheminés loin de la côte par camion ou par avion. Des péniches à fond plat ou « camions de la mer » transportaient le pétrole recueilli dans l'archipel des îles Broken situé dans le parc. Après quelque huit semaines d'efforts, plus de 400 tonnes de dépôt épais et noir avaient été enlevées du parc et des régions avoisinantes.

Autres partenariats. Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux font partie du réseau national canadien des territoires patrimoniaux protégés et admi-nistrés par tous les niveaux de gouvernement ainsi que par certains organismes privés. Assurer l'harmonie d'un tel réseau requiert de toute évidence la collaboration d'un large éventail d'organismes chargés d'élaborer des politiques et des objectifs et d'administrer les endroits protégés. Au fil des ans, ce sont tout autant la nécessité que la commodité qui ont suscité de tels partenariats intergouvernementaux pour toutes sortes d'interventions d'urgence, comme l'extinction des feux de forêt, la gestion du territoire et de la faune, la recherche et le marketing touristique ainsi que le recours à des lois compatibles ou même identiques pour assurer l'application des lois dans les parcs et les lieux et à proximité de ceux-ci.
sites.

Au sein du gouvernement fédéral, des programmes coordonnés de concert avec le ministère des Pêches et des Océans et le ministère des Transports sont à la base de la Politique sur les parcs marins, tandis que d'autres partenariats avec le ministère des Affaires indiennes et du Nord revêtent tout autant d'importance pour le Nord canadien. L'Office du tourisme du Canada et Statistique Canada sont tous deux des partenaires clés dans la poursuite de programmes et l'établissement de normes de portée nationale. Des ententes de partenariats avec le ministère des Affaires extérieures permettent de poursuivre la mise en valeur de l'île Campobello et de la maison Bethune, tandis que le ministère des Communications (par le biais des Archives nationales et des Musées nationaux du Canada) et le ministère de la Défense nationale constituent d'importants partenaires aux fins de la recherche sur l'histoire culturelle et militaire.

Parc national Yoho

Parc national Banff

Les parcs et les lieux ont toujours été considérés, du moins en partie, comme des acquis fondamentaux de l'industrie touristique canadienne. Dans cette perspective, certains parcs et lieux offrent à des entreprises privées d'excellentes occasions de fournir les services commerciaux aux visiteurs. Le partenariat entre le Canada et le secteur privé en ce qui concerne la prestation de services aux visiteurs a prospéré dès l'ouverture du parc national Banff. Les terres louées pour la mise sur pied de diverses installations ont donné naissance aux collectivités qui existent dans les parcs nationaux de l'Ouest et des Prairies. Dans d'autres endroits, des concessions ont été louées à des entrepreneurs privés qui ont mis sur pied des services commerciaux de tous genres, allant des services de restauration à la location de bateaux, du développement à grande échelle de centres de ski alpin aux concessions saisonnières de services de restauration et de location de canots.

Par ses partenariats avec des entrepreneurs privés en vue d'offrir des services aux visiteurs, Environnement Canada a acquis beaucoup d'expérience. Il est probable que de telles collaborations s'étendront à d'autres entreprises, à mesure que se fera sentir le besoin d'orienter les efforts sur la gestion directe des ressources que comprennent les parcs et les lieux.

Ainsi, cet été, vous mettez le cap sur la Saskatchewan pour rendre visite à des membres de votre famille? Qu'allez-vous faire d'autre pendant que vous y serez? Avez-vous songé à Lakescapes Saskatchewan?

C'est une façon, en tant que visiteur, de tout apprendre sur une région du centre nord de la province. Le parc national de Prince-Albert figure sur toutes les cartes, mais connaissez-vous le lac Christopher, le lac McPhee ou le lac Candle?

Si vous voulez en savoir plus long, consultez Lakescapes Saskatchewan. Il s'agit d'un programme de commercialisation qui en dit long sur tous les parcs, terrains de golf et villégiatures qui se trouvent dans la région pour votre agrément. En mettant en commun les fonds qu'elles allouent à la publicité, les agences touristiques locales, régionales, provinciales et nationales ont préparé un produit dont le total est supérieur à la somme de ses parties. Rien d'amusant à faire dans le centre de la Saskatchewan? Aucun souci pour celui qui a lu les dépliants de Lakescapes Saskatchewan.

C'est avec plaisir et satisfaction qu'Environnement Canada a appuyé ce projet.

Vers de nouveaux parcs et lieux

Réserve de parc national Pacific Rim

Plans des réseaux

Réserve de parc national
Moresby-Sud/Gwaii Haanas

Les plans des réseaux forment la base de l'établissement de nouveaux parcs nationaux et lieux historiques nationaux. Dans cette optique, le travail de planification visant à établir de nouveaux parcs et lieux constitue un aspect important des efforts d'Environnement Canada. La propriété et l'utilisation des terres est une question complexe qui exige la coopération d'une multitude d'organismes publics et privés. Environnement Canada n'a presque jamais la possibilité de demeurer maître de tout le processus de planification.

Une grande partie du travail de planification des réseaux a déjà été effectuée, et les régions naturelles de parcs nationaux et les principaux thèmes de l'histoire du Canada ont été identifiés.

Des secteurs représentatifs particulièrement intéressants pour l'établissement de nouveaux parcs nationaux ont été choisis dans 14 des 18 régions non encore représentées dans le système actuel.

De ces 18 régions non représentées, il y a des propositions sérieuses d'établissement de parcs dans :

la région 15, qui comprend les collines de la toundra, dans la région du Bouclier canadien (lac Bluenose);

la région 16, qui comprend le centre de la région de la toundra, dans la région du Bouclier canadien (baie Wager);

la région 17, qui comprend les Hautes-Terres boréales du Nord-Ouest, dans la région du Bouclier canadien (East Arm, Grand lac des Esclaves);

la région 24, qui comprend les montagnes du nord du Labrador, dans la région du Bouclier canadien (monts Torngat);

la région 27, qui comprend les basses-terres d'Hudson et de James, dans la région des basses-terres de la baie Hudson (Churchill);

la région 36, qui comprend l'ouest des basses-terres de l'Arctique, dans la région des basses-terres de l'Arctique (nord de l'île Banks);

la région 37, qui comprend l'est des basses-terres de l'Arctique, dans la région des basses-terres de l'Arctique (nord de Baffin).

Il existe par ailleurs des propositions de parcs qu'il est impossible de concrétiser pour le moment :

la région 21, qui comprend les régions boréales de la côte est, dans la région du Bouclier canadien (monts Mealy);

- Il faut effectuer des études supplémentaires en vue de déterminer les propositions de parcs nationaux viables, de concert avec des gouvernements provinciaux ou territoriaux, dans les régions suivantes :

la région 3, qui couvre le plateau intérieur de la région des montagnes de l'Ouest;

la région 7, qui couvre les plateaux et montagnes intérieurs du Nord de la région des montagnes de l'Ouest;

la région 14, qui couvre les basses-terres du Manitoba dans la région des plaines intérieures;

la région 22, qui couvre le plateau lacustre boréal dans la région du Bouclier canadien;

la région 25, qui couvre les plateaux de la toundra de l'Ungava dans la région du Bouclier canadien;

la région 28, qui couvre la plaine de Southampton, dans la région des basses-terres d'Hudson;

la région 38, qui couvre l'ouest de l'Extrême-Arctique, dans la région des îles de l'Extrême-Arctique;

- Les analyses effectuées dans les trois régions suivantes ne sont pas encore terminées.

la région 2, qui couvre les basses-terres de Géorgie, dans la région des montagnes de l'Ouest;

la région 20, qui couvre les hautes-terres boréales laurentiennes, dans la région du Bouclier canadien;

la région 23, qui couvre la région de la rivière de la Baleine, dans la région du Bouclier canadien.

La figure 8 schématise ces données.

Par ailleurs, un survol des principaux thèmes d'histoire du Canada présentés à ce jour a révélé plusieurs lacunes dans le programme des lieux historiques nationaux. Les thèmes suivants ont été cernés à partir du Plan du réseau et sont considérés comme des priorités du point de vue d'une meilleure représentation de l'histoire canadienne, que ce soit par le biais d'une acquisition ou par une exploitation conjointe.

À court terme	**À long terme**
L'industrie de la pêche	Les travaux publics
La pêche à la baleine par les Basques	L'industrie minière
L'élevage de bestiaux dans l'Ouest	Le développement énergétique
L'immigration	Le commerce
L'industrie forestière	L'industrie manufacturière
La colonisation des Prairies	Le Canada et le monde
L'histoire autochtone et la commémoration des autochtones du Nord	L'agriculture
	Les œuvres de génie et d'architecture

La recherche constante de nouveaux parcs et lieux requiert la participation de nombreuses parties concernées ou intéressées, entre autres des provinces et des territoires, et, selon l'endroit, des industries exploitant des ressources naturelles (les secteurs minier, forestier, agricole), des groupes autochtones, des propriétaires fonciers, des municipalités et aussi, d'autres organismes fédéraux. Les négociations sont généralement axées sur les liens entre les propositions fédérales et les plans et programmes de parcs provinciaux et territoriaux et de lieux provinciaux et territoriaux, sur les possibilités de se servir des terres à autre escient, sur les autres organismes, sur les propriétaires fonciers et sur les autochtones en rapport avec leurs revendications territoriales.

Étant donné le fait que ces considérations s'opposent parfois, le processus d'établissement peut s'avérer relativement long. Il arrive que l'on doive dresser l'inventaire des ressources exploitables pour estimer le coût total d'une proposition. Dans le cas de la propriété foncière privée des terres et des droits d'exploration minière, la politique d'acquisition de gré à gré peut répartir le processus d'acquisition d'un parc sur plusieurs décennies.

Plusieurs propositions de parcs nationaux sont situées dans des régions où le gouvernement fédéral a accepté des revendications territoriales autochtones complètes. Dans ces cas, Environnement Canada négocie la nature et l'étendue de la participation des autochtones à la planification et à la gestion des parcs nationaux.

Les réserves de parcs nationaux peuvent être établies en attendant le règlement des revendications territoriales autochtones. La *Loi sur les parcs nationaux* et ses règlements s'appliquent à ces réserves, mais ne touche pas les activités traditionnelles de chasse, de pêche et de piégeage poursuivies par les autochtones. Les frontières peuvent être modifiées au moment du passage du statut de réserve à celui de parc, selon les dispositions de règlement des revendications.

Les réserves de parcs nationaux Kluane, Nahanni et Auyuittuq ont été proclamées en 1976; la réserve de l'Archipel-de-Mingan, en 1984, et la réserve de l'Île-d'Ellesmere, en 1988. Les réserves Pacific Rim et Moresby-Sud sont en voie d'être établies comme parcs aux termes de la *Loi sur les parcs nationaux*, comme l'explique une section subséquente du présent Rapport. Le parc national du Nord-du-Yukon n'a pas eu à passer par un statut de réserve, puisque l'on s'est entendu sur sa création directe à la suite du processus de revendication territoriale. Nous espérons pouvoir répéter à l'avenir cette simplification du processus.

Progrès réalisés au cours des cinq dernières années

Lieu historique national de la Conserverie golfe de Georgia

La peinture par Richard Schlecht
© National Geographic Society

Au cours des cinq dernières années, les négociations qui duraient depuis de nombreuses années ont pris fin; de nouveaux parcs nationaux et lieux historiques nationaux ont été créés, nous avons assisté à la création du premier parc marin national et les négociations ont porté sur de nouvelles régions sur la base de nouveaux concepts. En outre, l'engagement national envers la protection et la commémoration du patrimoine canadien s'est considérablement accru.

Lieux historiques nationaux. La Commission des lieux et monuments historiques du Canada a identifié un certain nombre de lieux importants que le Ministre a désignés d'importance historique nationale. Voici un échantillon des lieux les plus importants :

1. **Conserverie golfe de Georgia, Richmond (Colombie-Britannique) :**
   Située dans la banlieue de Vancouver, cette conserverie du XIX[e] siècle constitue un lieu exceptionnel qui met en valeur l'histoire de l'une des plus importantes industries exploitant des ressources naturelles au Canada. L'ensemble de ce complexe acquis, en 1981, a été stabilisé en 1987–1988.
2. **L'élevage en Alberta :**
   L'établissement de ranchs d'élevage en Alberta représente l'un des aspects les plus importants de la colonisation de l'Ouest. C'est un symbole remarquable de l'identité particulière de cette région du Canada. La recommandation formulée par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada visant l'acquisition d'un ranch historique a été approuvée en 1968–1969. Trois ranchs dotés de bâtiments d'ouvrages historiques exceptionnels ont été désignés d'importance historique nationale en 1989. Situés tous les trois au sud-ouest de Calgary, dans le décor enchanteur des contreforts albertains des Rocheuses, ils revêtent un grand attrait pour les visiteurs. L'industrie canadienne de l'élevage sera commémorée à l'un de ces endroits.
3. **Site Ryan, Bonavista (Terre-Neuve).**
   Cet endroit a été retenu parce qu'il était le seul lieu où subsistaient des ressources *in situ* suffisantes pour l'interprétation de la pêche au Labrador, des pêches internationales et de l'industrie de la chasse au phoque à Terre-Neuve. Nombre des ressources historiques du site sont tellement négligées qu'elles sont actuellement menacées et qu'elles se détérioreront davantage si des mesures de protection ne sont pas prises rapidement. De plus, un projet domiciliaire sur les terres avoisinantes pourrait isoler au moins un des ouvrages historiques originaux. Il faudra intervenir rapidement pour protéger cette ressource exceptionnelle, liée à l'une des industries essentielles de l'histoire de Terre-Neuve et du Canada.
4. **Grosse Île, Montmagny (Québec).**
   Établie en 1832 sur une île du Saint-Laurent située à 40 km de Québec, la station de quarantaine de la Grosse Île est demeurée pendant plus d'un siècle la plus importante du genre au Canada.

En cours d'acquisition, cet ensemble comprenant une cinquantaine d'ouvrages et bâtiments qui datent de l'époque de la quarantaine représente une ressource exceptionnelle pour l'interprétation du thème de l'immigration, composante essentielle du caractère multiculturel du Canada. Plusieurs bâtiments importants n'ont pas été entretenus et, en raison de leur exposition aux éléments, ils risquent de se détériorer. Un programme de protection provisoire est en cours.

5. **Red Bay, Labrador (Terre-Neuve)**

Red Bay, sis dans le détroit de Belle-Isle, est associé à la flotte baleinière basque qui a commencé à pêcher dans ce secteur de l'Atlantique-Nord au début du XVI[e] siècle. Les fouilles archéologiques sous-marines qui y ont été faites ont entre autres permis de découvrir des épaves de navires basques bien conservées dans ces eaux glaciales et des installations côtières de dépeçage des baleines. Des négociations sont en cours entre Environnement Canada, la province et la municipalité, en vue d'établir un lieu de tourisme culturel à la mesure de ce site d'importance internationale qui témoigne de certaines des plus anciennes activités économiques européennes au Nouveau Monde.

6. **Histoire des autochtones du Nord**

L'absence de lieux de commémoration de l'histoire des autochtones du Nord canadien est l'une des lacunes les plus sérieuses du réseau actuel des lieux historiques nationaux. En 1989, le ministre de l'Environnement approuvait une recommandation de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, suggérant le déploiement d'efforts importants en vue de souligner l'histoire des Inuit et des Métis et Dénés des Territoires du Nord-Ouest, ainsi que l'histoire des premières nations du Yukon. Il faudra néanmoins attendre la fin des études sur les thèmes qui importent le plus aux autochtones, études effectuées en consultation directe avec ces derniers, pour mettre en œuvre le programme proposé de commémoration.

En fonction de ces études, l'établissement et le développement de nouveaux lieux historiques nationaux pourraient même s'échelonner sur une période de dix ans. Il est néanmoins capital d'amorcer sans délai ces études et consultations afin de localiser et de protéger des sites importants qui, sinon, seront perdus.

Au début du XVI[e] siècle, l'huile qui alimentait les lampes de l'Europe ne provenait pas de trous creusés dans le sol, mais des baleines de la mer. Les hommes courageux de la flotte baleinière basque naviguaient sur des milliers de kilomètres dans des bateaux fragiles pour exploiter les eaux froides, houleuses et grouillantes de poissons du Nouveau-Monde.

Le détroit de Belle-Isle était l'une des zones de pêche à la baleine et Red Bay en était la base principale. Dans une importante entreprise conjointe, Environnement Canada, la province de Terre-Neuve et la Memorial University ont parrainé et mené à bien des fouilles archéologiques terrestres et sous-marines.

Plusieurs navires basques coulés, bien préservés dans ces eaux glaciales, ont été découverts et explorés. Des sites de traitement des baleines ont été mis au jour sur la côte, et on s'attend de toute évidence à faire d'autres découvertes.

Aujourd'hui, la collaboration entre le Canada, la province et la collectivité locale permet de présenter le récit historique de l'aventure intrépide des pêcheurs en quête de débouchés dans de nouveaux environnements.

Les Régions Naturelles des Parcs Nationaux
Représentation

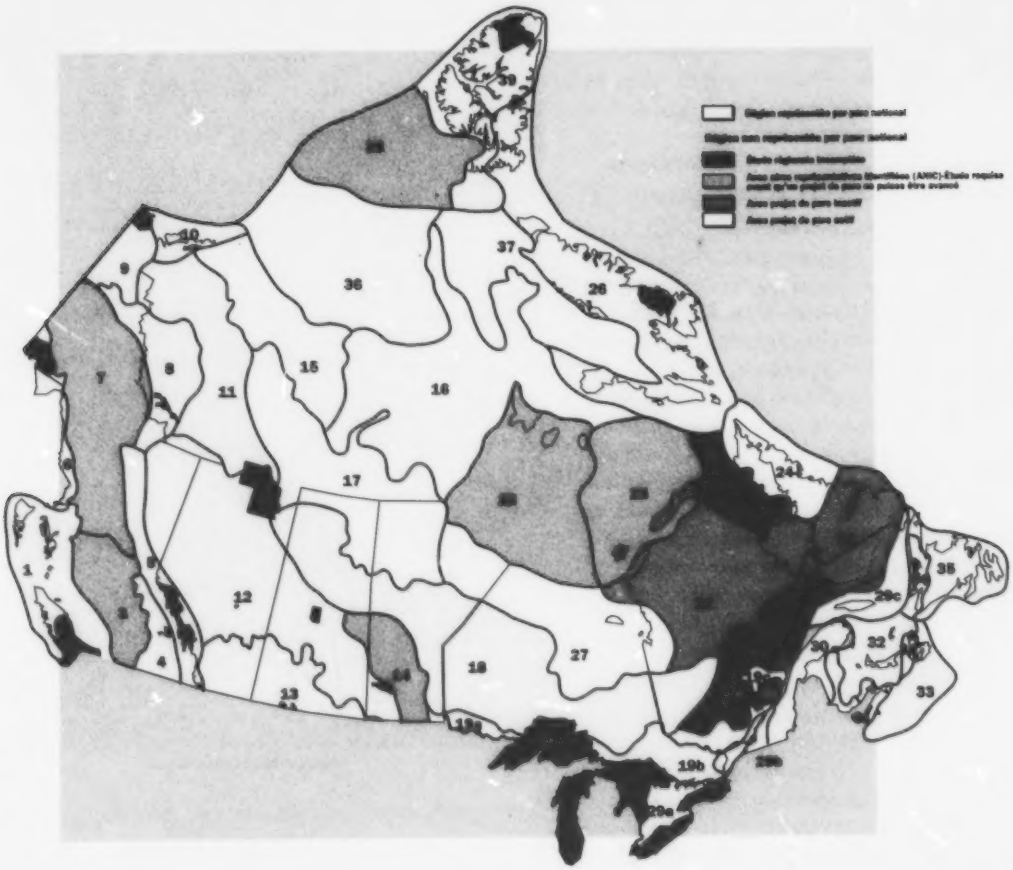

MONTAGNES DE L'OUEST

1 Chaîne côtière du Pacifique
2 Basses-terres de Géorgie
3 Plateau intérieur
4 Chaîne du Columbia
5 Montagnes Rocheuses
6 Chaîne côtière du Nord
7 Plateaux et montagnes intérieur- du Nord
8 Monts ... Mackenzie
9 Région du nord du Yukon

PLAINES INTÉRIEURES

10 Delta du Mackenzie
11 Plaines boréales du Nord
12 Plaines et plateaux boréaux du Sud
13 Prairies
14 Basses-terres du Manitoba

BOUCLIER CANADIEN

15 Collines de la toundra
16 Centre de la région de la toundra
17 Hautes-terres boréales du Nord-Ouest
18 Hautes-terres boréales du Centre
19 (a) Ouest de la région précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs
(b) Centre de la région précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs
(c) Est de la région précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs
20 Hautes-terres boréales laurentiennes
21 Régions boréales de la côte est
22 Plateau lacustre boréal
23 Région de la rivière de la Baleine
24 Montagnes du nord du Labrador
25 Plateaux de la toundra de l'Ungava
26 Nord de la région de Davis

BASSES-TERRES DE LA BAIE D'HUDSON

27 Basses-terres d'Hudson et de James
28 Plaine de Southampton

BASSES-TERRES DU SAINT-LAURENT

29 (a) Ouest des basses-terres du Saint-Laurent
(b) Centre des basses-terres du Saint-Laurent
(c) Est des basses-terres du Saint-Laurent

RÉGION DES APPALACHES

30 Monts Notre-Dame et Mégantic
31 Hautes-terres acadiennes des Maritimes
32 Plaines des Maritimes
33 Bas-plateaux atlantique
34 Hautes-terres de l'ouest de Terre-Neuve
35 Bas-plateau atlantique de l'est de Terre-Neuve

BASSES-TERRES DE L'ARCTIQUE

36 Ouest des basses-terres de l'Arctique
37 Est des basses-terres de l'Arctique

ÎLES DE L'EXTRÊME-ARCTIQUE

38 Ouest de l'Extrême-Arctique
39 Est de la région des glaciers de l'Extrême-Arctique

Parcs nationaux. En ce qui concerne les parcs nationaux, les cinq dernières années ont principalement été témoins des réalisations suivantes :

1. **Réserve de parc national Pacific Rim** (région 1, chaîne côtière du Pacifique)

   En avril 1970, le Canada et la Colombie-Britannique ont signé une entente devant permettre la création du parc national Pacific Rim. Ce parc devait à l'origine se diviser en trois secteurs : le premier comprendrait la zone de Long Beach, le deuxième serait constitué par les îles Broken Group et le troisième, par le sentier de la côte Ouest. Les limites définitives de ce dernier secteur devaient être déterminées subséquemment (des modifications mineures à l'entente de 1970 ont été signées en 1973 et en 1977).

   Le Canada et la Colombie-Britannique s'étaient entendus sur un partage égal des coûts de rachat des intérêts appartenant à des tiers (surtout des intérêts forestiers).

   En 1987, à la suite d'une série d'études portant sur la valeur des territoires et des ressources, les limites définitives du parc national Pacific Rim, entre autres de la spectaculaire réserve faunique du triangle de Nitinat, ont été confirmées dans une entente modifiée transférant la propriété de près de 98 p. 100 des territoires du parc au Canada. Dès que toutes les terres auront été transférées et que la revendication territoriale de Nuu-Chah-Nulth aura été réglée, on procédera à la proclamation du parc en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux*.

2. **Réserve de parc national de l'Île-d'Ellesmere** (région 39, secteur est de la région des glaciers de l'Extrême-Arctique)

   Perchée sur les terres les plus septentrionales du Canada, à près de 660 km seulement du pôle Nord, cette réserve de parc national a d'abord été proposée en 1978. On y retrouve des paysages de montagne spectaculaires, des champs de glace et des sites archéologiques d'importance internationale.

   À la suite de consultations de longue haleine entre les peuples Inuit habitant la région la plus proche, celles de Grise-Fjord et de Resolute Bay, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et celui du Canada ont signé, en 1986, une entente portant sur l'établissement d'une réserve de parc. La réserve a été établie en vertu des dispositions de la *Loi sur les parcs nationaux* de 1988. Dans le cas de l'île d'Ellesmere, le statut de réserve de parc est approprié car ces terres sont sujettes à des négociations concernant des revendications territoriales avec la fédération Tungavik de Nunavut.

   La mise en valeur du parc a débuté en 1987. Conformément aux dispositions de l'entente de 1986 et des lignes directrices de gestion intérimaire, on a amorcé divers travaux à portée limitée ainsi que la mise sur pied de programmes de mise en valeur. La préparation du plan de gestion du parc doit commencer en 1990–1991.

3. **Parc national de la Péninsule-Bruce** (région 29a, secteur ouest des basses-terres du Saint-Laurent)

   Le ministre de l'Environnement a annoncé en décembre 1981 qu'une consultation publique serait mise sur pied afin de déterminer la possibilité d'établir un nouveau parc national dans la péninsule Bruce, qui abrite l'une des quelques grandes zones à l'état naturel situées au sud du Bouclier canadien en Ontario.

   En septembre 1986, les gouvernements du Canada et de l'Ontario ont signé un accord de principe portant sur les grands enjeux reliés à l'établissement du parc. Une entente créant un nouveau parc national fut signée conjointement le

Figure 8

Réserve de parc national Pacific Rim

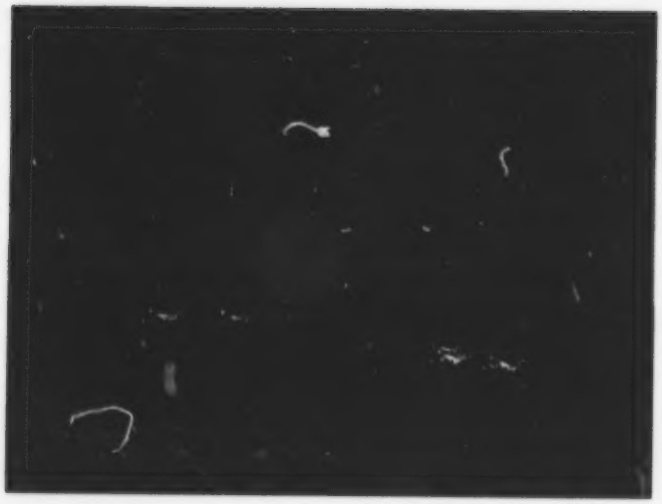

20 juillet 1987. La nouvelle entité, le parc national de la Péninsule-Bruce, englobe également le premier parc marin national du Canada.

Environnement Canada aura bientôt terminé le processus de consolidation du parc, au cours duquel les terres de la province seront transférées au fédéral et les terres privées seront achetées selon le principe de gré à gré par le Canada au cours des années à venir. Le plan de gestion est en cours d'élaboration.

4. **Parc marin national Fathom Five** (région marine des Grands Lacs 2, baie Géorgienne)

C'est en 1968 qu'a été faite pour la première fois la suggestion de créer un parc sous-marin pour protéger les épaves coulées au large de la côte de Tobermory. En 1972, la province de l'Ontario y établissait le premier parc sous-marin du Canada, le parc provincial Fathom Five.

Au cours des consultations publiques liées à la création du parc national de la Péninsule-Bruce, on a recommandé l'inclusion du parc provincial Fathom Five dans la proposition de parc national. Le 20 juillet 1987, les gouvernements du Canada et de l'Ontario signaient une entente établissant conjointement le parc marin national Fathom Five et le parc national de la Péninsule-Bruce.

5. **Parc national des Prairies** (région 13, Prairies)

Depuis le milieu des années 1950, les défenseurs canadiens de l'environnement s'intéressent de plus en plus à un parc national qui représenterait les Prairies. En 1970, le gouvernement fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan signaient une proposition d'intention pour la création d'un parc national dans cette province. Des audiences publiques menées en 1976 ont révélé un fort appui en faveur de l'établissement d'un tel parc.

En 1981, le Canada et la Saskatchewan ont signé une entente visant à établir le parc national des Prairies dans la région des bad lands de Killdeer et de la rivière Frenchman, dans le sud-ouest de la Saskatchewan. Environnement Canada a alors commencé à établir le parc, achetant 140 km² de terres dans la région de la rivière Frenchman. Cependant, l'acquisition de nouvelles terres a pris fin lorsque les termes de l'entente portant sur l'exploration pétrolière et gazière et la gestion des ressources en eau se sont avérés impraticables.

Ces questions ont fait l'objet de renégociations durant les cinq années qui ont suivi. Une coalition d'organismes nationaux et régionaux de conservation a aidé les deux gouvernements à trouver des solutions mutuellement acceptables, surtout en ce qui avait trait à la gestion des ressources aquatiques. En septembre 1988, une nouvelle entente était conclue pour protéger les importantes ressources naturelles et culturelles du parc.

L'exploitation pétrolière et gazière est interdite dans la région du parc national des Prairies et le Canada acquiert actuellement, selon le principe de gré à gré, les intérêts des autres propriétaires situés dans le périmètre proposé du parc. Environnement Canada élabore des lignes directrices concernant la gestion de la faune et de la flore de même que les activités et installations réservées aux visiteurs.

6. **Réserve de parc national Moresby-Sud/Gwaii Haanas** (région 1, chaîne côtière du Pacifique, régions marines de l'océan Pacifique 1 et 2, du détroit d'Hecate et des îles occidentales de la Reine-Charlotte)

Suite à des pressions actives en faveur de la conservation exercées par des groupes privés et autochtones qui craignaient que l'industrie forestière de cette région ne mette en péril une gamme diversifiée de ressources naturelles et culturelles, le Canada et la Colombie-Britannique ont signé en juillet 1987 un protocole d'entente en vue de l'établissement d'une réserve de parc national et d'une réserve de parc marin national à Moresby-Sud. L'Entente Canada-Colombie-Britannique sur le parc national Moresby-Sud a été signée en

juillet 1988. En vertu de cette entente, le Canada et la Colombie-Britannique partageront les frais de compensation payés à l'industrie forestière et il incombera au Canada de rembourser les intérêts de tierces parties non liées à l'industrie forestière.

Afin d'assurer la protection provisoire des terres réservées pour le parc, la Colombie-Britannique a autorisé le Canada à gérer les terres en son nom, mais en vertu des lois provinciales. Les limites définitives proposées de la réserve de parc marin national seront fixées lorsqu'on aura en main les résultats d'une évaluation des ressources minières et énergétiques potentielles de la région.

Une initiative de développement régional faisant partie intégrante de l'entente sur le parc a par ailleurs été entreprise. Ses objectifs sont d'encourager la diversification de l'économie des îles de la Reine-Charlotte, d'améliorer les installations de transport, de financer l'essor de la petite entreprise, de venir en aide à des projets de sylviculture et de faciliter la transition d'une économie basée sur l'exploitation forestière à une autre fondée sur le tourisme.

Le Canada et le peuple Haïda négocient une entente concernant la collaboration en matière de planification, de mise en valeur et de gestion de la réserve de parc national.

7. **Fjord du Saguenay, Québec** (région marine numéro 9 de l'océan Atlantique, estuaire du fleuve Saint-Laurent)

Suite à des études qui identifiaient le fjord du Saguenay comme une région naturelle d'importance nationale et qui considéraient possible la création d'un parc marin, des consultations publiques et des ateliers publics tenus en 1986 et en 1988 ont conclu qu'un parc marin serait viable et attractif. Des négociations entreprises en 1988 entre le gouvernement fédéral et celui du Québec ont mené à une étude fédérale-provinciale sur la région. En avril 1990, les ministres de l'Environnement des deux gouvernements ont signé un protocole d'entente concernant la création d'un parc marin dans cette région spectaculaire mais fragile de l'estuaire du Saint-Laurent.

En vertu de cette entente, les gouvernements du Canada et du Québec ont un délai de six mois des lois ou des règlements qui établiront le parc marin dans le cadre de leurs juridictions respectives. Les limites définitives du parc seront établies à la suite d'une consultation publique qui doit être tenue conjointement par les deux gouvernements dans les neuf mois qui suivront la signature de l'entente. Celle-ci stipule qu'il faudra porter une attention particulière aux préoccupations des résidents de la région en leur donnant voix au chapitre en ce qui concerne le processus de délimitation du parc marin. De plus, les résidents seront consultés à chaque étape du développement du parc.

La carte 3 illustre le cadre des régions marines et indique les régions déjà représentées adéquatement par des parcs marins nationaux.

Des propositions de parcs marins ont été déposées dans trois autres régions (les régions 6 et 9 de l'Atlantique et la région 5 de l'Arctique). Des analyses régionales sont en cours dans cinq autres régions et visent à déterminer des parcs marins potentiels (dans les régions 1, 2 et 7 de l'Atlantique et dans les régions 1 et 2 de l'Arctique).

Parc national des Prairies

Réserve de parc national Moresby-Sud/Gwaii Haanas

Activités en cours

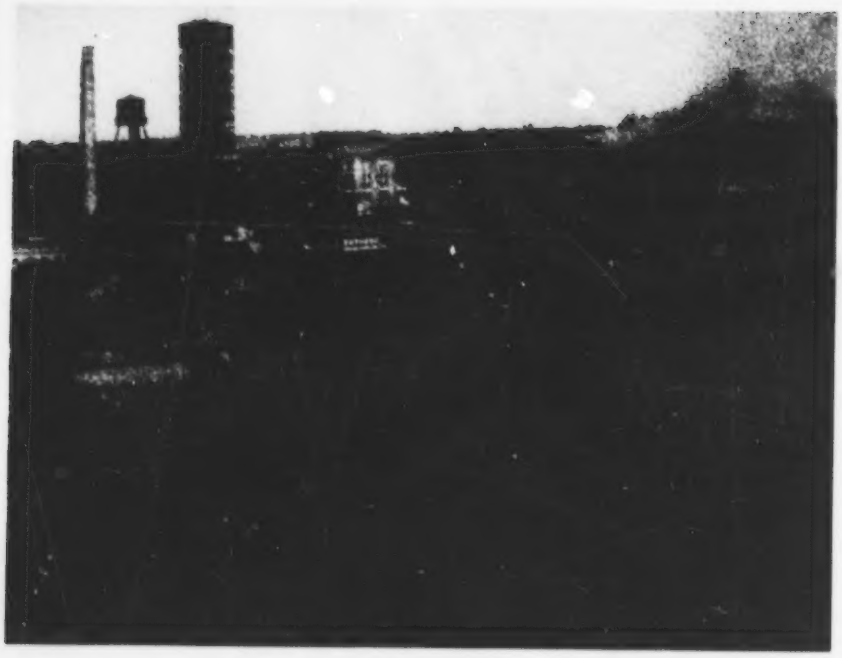

L'industrie des pâtes et papiers

Lieux historiques nationaux. Le plan du réseau des lieux historiques nationaux est en cours de concrétisation : on procède actuellement à la recherche sur 15 thèmes prioritaires jugés dignes d'être représentés par des lieux historiques nationaux. En raison de la nécessité d'effectuer des recherches approfondies et d'identifier clairement ces thèmes, il faudra probablement attendre jusqu'en 1995 avant qu'Environnement Canada ne soit en mesure de considérer l'acquisition de lieux en rapport avec ces thèmes. Le rapport d'étape qui suit indique l'état actuel de la recherche et donne un aperçu des perspectives.

Environnement Canada prévoit amorcer sous peu les négociations concernant les initiatives suivantes.

1. **L'industrie manufacturière**

   L'industrie manufacturière est évidemment un thème qui revêt une grande importance historique. Étant donné la disparition rapide de nos anciennes manufactures au cours de la constante reconstruction de nos villes, il est urgent d'identifier et de protéger les principales ressources historiques qui pourraient illustrer ce thème. Il est fort possible que nous puissions mettre sur pied des projets en collaboration avec le monde des affaires et avec d'autres intérêts. Le Rapport portant sur ce thème est presque prêt pour une première étude par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada.

2. **La production de l'énergie — l'hydroélectricité**

   L'hydroélectricité est l'un des principaux facteurs à l'origine de l'essor d'une grande partie de l'économie canadienne. Le Canada s'est taillé en outre une réputation de chef de file mondial dans ce domaine. L'identification et la protection de lieux majeurs associés à ce thème priment donc sur la liste des thèmes étudiés. Ainsi, conformément aux recommandations formulées en 1986 par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, Environnement Canada concentre ses énergies dans ce domaine sur le Québec et travaille en collaboration avec Hydro-Québec. Le Service canadien des parcs évalue, à l'aide d'un inventaire préparé par cette société d'État, les ressources historiques d'un certain nombre de stations génératrices.

3. **L'industrie du textile**

   La Commission a identifié plusieurs sites en Ontario et au Québec en novembre 1989. La mise en vigueur de ses recommandations s'intégrera au thème de l'industrie manufacturière.

4. **L'industrie minière**

   En 1984, la Commission a recommandé que l'on mette d'abord l'accent sur l'exploitation en roche dure dans le nord-est de l'Ontario et le nord-ouest du Québec, surtout en rapport avec ce qui a déjà été accompli en Nouvelle-Écosse dans le cadre de la commémoration des mines de charbon.

5. **La coupe du bois dans la vallée de l'Outaouais et au Nouveau-Brunswick**

   La coupe du bois au XIX^{e} siècle a joué un rôle important dans l'urbanisation et la colonisation de ces deux régions du Canada.

6. L'industrie des pâtes et papiers au Québec

C'est là une autre des principales industries tributaires des ressources naturelles du Canada. Le Service canadien des parcs a entrepris des études sur les ressources historiques pertinentes dans la région de Trois-Rivières et celle du Lac St-Jean.

7. Le régime seigneurial au Québec

Durant deux siècles, le régime seigneurial a grandement influencé la colonisation et le développement socio-économique du Québec. Comme les collectivités urbaines aussi bien que les modes d'utilisation des terres rurales sont en train de changer radicalement, une grande partie du paysage culturel ancien se perd. Il est donc important de repérer et de protéger les ressources historiques reliées au régime seigneurial.

8. Le pétrole et le gaz en Alberta

L'industrie pétrolière et gazière de l'Alberta, qui date d'avant la Première Guerre mondiale, a acquis une importance nationale peu après la Seconde Guerre mondiale. Environnement Canada a entrepris des études sur ce thème, à la suite des demandes de l'Alberta concernant la création possible d'un lieu historique en collaboration.

Initiatives de coopération. En plus de s'occuper de l'acquisition directe de lieux historiques nationaux et de leur mise en valeur, Environnement Canada participe à un programme de coopération avec d'autres organismes, en vue de financer conjointement des projets, entre autres des services d'interprétation et des installations destinées aux visiteurs. Ce programme ne couvre au début que les dépenses d'investissement, bien qu'en théorie, il puisse aussi s'appliquer au partage des frais de fonctionnement. Les lieux prioritaires sont les suivants :

- le moulin McLean, à Port Alberni, en Colombie-Britannique;
- les monticules Manitou, près de Fort-Frances, en Ontario;
- quatre sites de colonisation des Prairies (la ferme Koral, au Manitoba; New Bergthal, au Manitoba; la ferme Denyschuk, au Manitoba; et Stirling, en Alberta);
- Wanuskewin, près de Saskatoon, en Saskatchewan;
- divers sites Haïdas, en Colombie-Britannique;
- le canyon Kitselas, en Colombie-Britannique;
- les ouvrages de terre de Cluny, en Alberta.

Parcs nationaux. Quatre des cinq propositions de parcs nationaux actuellement à l'étude sont situées dans le Nord; plusieurs sont directement reliées au processus de règlement intégral des revendications territoriales, tandis qu'un autre parc proposé se trouve au Manitoba. Les progrès accomplis par rapport à ces propositions dépendront des priorités et des attentes des différents participants et du succès de négociations souvent complexes pour résoudre les problèmes liés aux autres utilisations des lieux, à la responsabilité concernant la gestion des ressources et aux processus d'acquisition. Les propositions actuelles de parcs nationaux sont :

1. Le lac Bluenose (Territoires du Nord-Ouest)
(région 15, collines de la toundra)

Ce territoire est constitué de plaines et de basses-terres, d'un damier de terrains divers entrecroisés, de pingos et de toundra. Le parc proposé comprend, entre autres, le spectaculaire canyon du fleuve Hornaday et les chutes La-Roncière, les collines disséquées Melville, les aires de mise bas du caribou de la lande et une faune abondante incluant, en plus du caribou, le bœuf musqué, l'ours grizzly et le loup.

Il y a maintenant plusieurs années qu'Environnement Canada envisage la création d'un parc national dans cette région naturelle. En 1984, trois secteurs avaient été délimités; l'un de ceux-ci, le bras de mer Bathurst, avait fait l'objet d'une proposition de parc national en 1978. Toutefois, des études géologiques ultérieures avaient démontré que le bras de mer Bathurst possédait un potentiel minier élevé et la proposition a été abandonnée.

En 1989, les Inuvialuit se sont montrés très intéressés par la création d'un parc national dans la région du lac Bluenose, afin de protéger le caribou Bluenose et ses aires de mise bas. À la suite d'une étude de faisabilité, on a conclu que le secteur était effectivement représentatif de sa région naturelle et qu'il pourrait devenir un parc national.

Les consultations amorcées en décembre 1989 avec les Inuvialuit se poursuivent. En 1990, on aura effectué des études en vue d'obtenir des renseignements plus précis sur l'utilisation du sol, sur les ressources culturelles, sur le potentiel d'exploitation minière et sur la végétation, la faune et les autres ressources biophysiques.

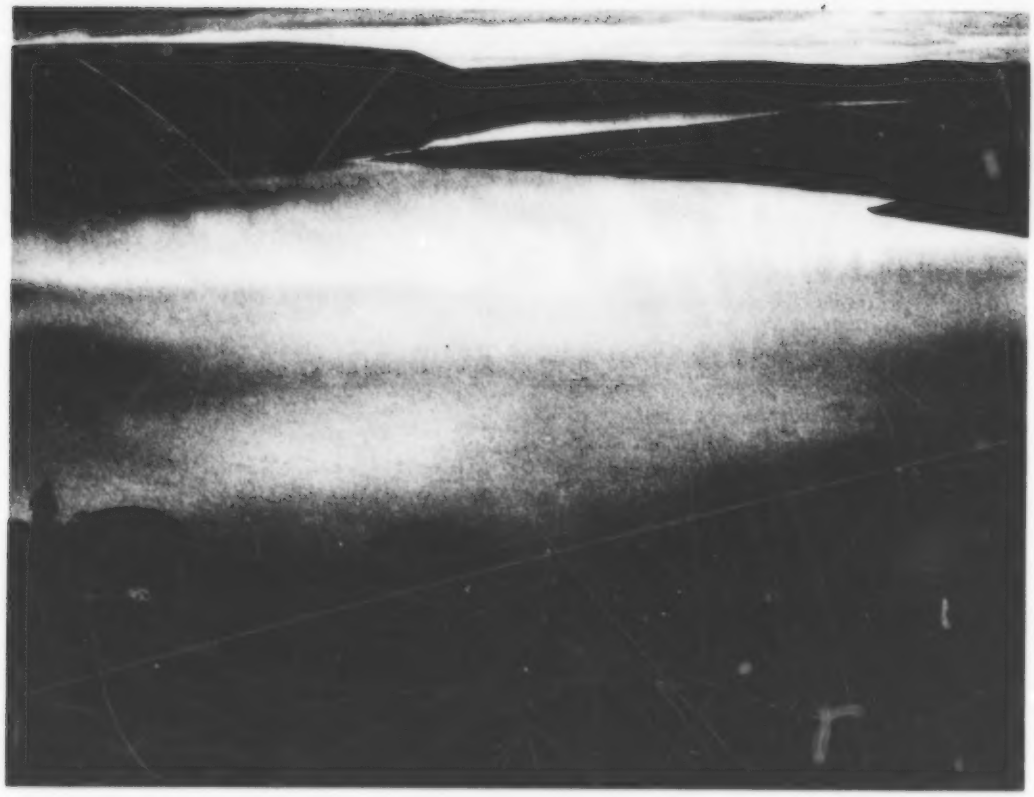

Une question épineuse demeure toutefois : celle de la propriété foncière. Les limites proposées pour le parc comprennent des terres inuvialuit situées le long de la côte et les négociations en vue de la création du parc doivent traiter du transfert éventuel de propriété de ces terres à l'État. Près de 40 p. 100 du parc proposé se trouvent sur des terres visées par la revendication territoriale de la fédération Tungavik de Nunavut; il reste à négocier qui sera propriétaire de ce secteur et quelle utilisation on en fera.

2. **Baie Wager (Territoires du Nord-Ouest)** (région 16, centre de la région de la toundra, dans la région du Bouclier canadien)

La baie Wager est un bassin d'effondrement entouré de plateaux rocheux, qui a creusé une crique profonde dans la baie d'Hudson. Le caribou de la toundra canadienne y abonde et l'ours polaire est un résident régulier le long de la rive. Le morse, le phoque annelé et le phoque barbu fréquentent le secteur côtier. Certains secteurs marins, libres de glaces à l'entrée de la crique et aux chutes Reversing, situées au sud du lac Ford, attirent divers mammifères marins qui peuvent passer l'hiver dans ces eaux.

Les Inuit habitent le secteur depuis 4 000 ans et on retrouve le long de la berge des vestiges de pierre datant de la préhistoire. La Compagnie de la Baie-d'Hudson a établi un poste à Tushyooyuk en 1925. Cet endroit, maintenant appelé le lac Ford, est situé à la pointe ouest de la baie Wager.

On doit élaborer une proposition de limites au cours de l'année qui vient, proposition qui sera examinée dans le cadre de la revendication territoriale de la fédération Tungavik de Nunavut.

3. **Bras oriental du Grand lac des Esclaves (Territoires du Nord-Ouest)** (région 17, hautes-terres boréales du Nord-Ouest)

Cette région est caractérisée par une infinité de basses crêtes de granite ou de gneiss, d'innombrables lacs entrecoupés de torrents et de forêts d'épinettes à perte de vue. C'est également une région riche en poissons et en faune, habitée entre autres par le touladi et le brochet, le caribou, le castor, le lynx, la loutre et d'autres animaux à fourrure.

En 1970, les terres faisant partie de cette proposition ont été retirées en vertu des dispositions de la *Loi sur les terres territoriales*. Ce retrait a empêché la vente ou la location des terres ainsi que l'exploration ou l'exploitation des ressources minérales ou énergétiques du secteur. Les inquiétudes soulevées par la collectivité de Snowdrift, quant aux effets possibles que pourrait entraîner la présence d'un parc sur les us et coutumes des autochtones, ont ensuite retardé les discussions et les négociations. En 1984, la négociation de la revendication territoriale des Dénés et des Métis a permis une reprise des discussions. Des progrès réalisés récemment au niveau du processus de règlement de la revendication territoriale des Dénés et des Métis nous obligeront à revoir cette proposition dans un proche avenir.

La collectivité de Snowdrift ne semble pas appuyer la création d'un parc et Environnement Canada a clairement statué qu'il n'y aurait de parc que si la collectivité y donnait son assentiment. Il faudra poursuivre les négociations à ce sujet.

4. **Monts Torngat, Labrador** (région 24, montagnes du nord du Labrador)

C'est au début des années 1970 qu'on a avancé la candidature des monts Torngat comme parc national possible. Les monts Torngat, qui s'étendent sur la côte nord-est du Labrador, sont très représentatifs des montagnes du nord du Labrador. C'est dans cette région qu'on retrouve les pics les plus élevés (environ 1 300 m) ainsi que la côte de baies et de fjords la plus accidentée et la plus spectaculaire de tout l'est du continent nord-américain. La faune arctique est bien établie dans ce secteur et comprend, entre autres espèces, de l'ours polaire, du renard arctique, du caribou de la toundra, du lagopède des rochers et du harfang des neiges. On retrouve d'autres espèces caractéristiques des régions boréales éloignées ou de la limite des arbres, comme l'ours noir, dans les vallées protégées à la tête des fjords à l'allure de canyons. Ce secteur était habité il y a moins de cent ans par une population inuit vigoureuse, qui comptait un village dans presque chaque fjord et baie protégée. Des postes de traite et des services gouvernementaux ainsi que des colonies de missionnaires moraves reliaient le secteur au monde extérieur. Des flottes de bateaux de pêche sillonnaient les eaux du large. La région, abandonnée depuis plusieurs décennies, est retournée à l'état sauvage.

Au milieu des années 1970, le Service canadien des parcs et le gouvernement terre-neuvien ont amorcé des discussions sur la possibilité d'établir un parc national dans les monts Torngat. Ces discussions ont toutefois été suspendues en 1979

Île Banks

Réserve de parc national de l'Île-d'Ellesmere

lorsqu'il est devenu évident qu'il fallait d'abord régler la revendication territoriale de l'Association inuit du Labrador avant de poursuivre les efforts de création du parc. Cette année, à l'invitation de l'Association, Environnement Canada et la province ont repris leurs discussions avec les autochtones.

5. **Churchill (Manitoba)** (région 27, basses-terres d'Hudson et de James)

Selon une étude portant sur la région naturelle des basses-terres d'Hudson et de James, la région qui s'étend de Cape Churchill à York Factory est tout à fait représentative du milieu et pourrait devenir un parc national. On y retrouve, en particulier, un grand nombre d'aires d'habitat de l'ours polaire.

En septembre 1989, le Canada et le Manitoba annonçaient la mise sur pied d'un groupe de travail conjoint chargé de consulter la population de la région de Churchill au sujet de la création d'un parc national. Le groupe de travail a amorcé une cueillette de données et a tenu des audiences en décembre 1989; on prévoit le dépôt du rapport de faisabilité pour l'été 1990. S'il s'avère possible de créer un parc national et que le projet obtient un appui assez significatif de la population, l'étape suivante sera d'élaborer une entente fédérale-provinciale concernant la création du parc. Ces étapes doivent se réaliser avec l'appui et la collaboration des résidents de la région de Churchill et du gouvernement du Manitoba.

6. **Nord de l'île Banks (Territoires du Nord-Ouest)** (région 36, ouest des basses-terres de l'Arctique)

Ce secteur se distingue par des rivières aux canyons spectaculaires, des bad lands semblables à des déserts, des côtes océaniques abruptes, de grands lacs couverts de glace et d'une faune abondante. Les collines onduleuses et les vallées luxuriantes de la rivière Thompson fournissent au bœuf musqué l'un des meilleurs habitats au Canada.

Environnement Canada a proposé la création d'un parc national sur le versant nord de l'île Banks et les premiers travaux de planification ainsi que les études techniques sont terminés. Tous les principaux intéressés, y compris le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, le ministère des Affaires indiennes et du Nord et le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, appuient la proposition de création du parc.

Les discussions avec la population de Sachs Harbour et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest viennent d'être réanimées.

Une proposition récente concernant l'exploitation commerciale à grande échelle des populations de bœuf musqué de l'île Banks pourrait engendrer des pressions visant à réduire les limites du parc proposé. La population locale est intéressée par la création d'un parc national mais son appui n'est pas encore évident. Il faudra procéder à des consultations plus approfondies.

7. **Nord de la terre de Baffin (Territoires du Nord-Ouest)** (région 37, est des basses-terres de l'Arctique)

Ce territoire revêt l'aspect d'un désert rocailleux et d'un littoral gelé, où le paysage se soulève en un plateau élevé, tailladé par des fjords spectaculaires et des falaises abruptes; le climat est froid et cinglant, les étés sont courts et frais et les hivers, longs et sombres. La flore et la faune sont éparses mais l'habitat marin abrite une flore et une faune exceptionnellement riches.

À la suite d'études sur les ressources de cette région, menées en 1987, on a amorcé des consultations formelles interministérielles, intergouvernementales et avec la population locale. Ces consultations portaient sur la proposition d'un parc national et d'un parc marin national adjacent, lesquels seraient situés dans un triangle formé par l'île Bylot, le détroit de Lancaster et le nord de la terre de Baffin.

Les consultations se poursuivent depuis plusieurs années et sont axées sur les communautés locales de Pond Inlet et d'Arctic Bay. Les évaluations des ressources minières et énergétiques et les études biophysiques sont terminées.

Selon les résidents locaux, un parc marin ne mettrait pas fin aux inquiétudes quant au contrôle ni du transport maritime ou de l'exploration, ni de l'exploitation pétrolière et gazière; on craint également que l'établissement d'un tel parc ne mette un frein à la chasse sportive des ours polaires, activité économique importante. Les résidents locaux n'appuient pas la création d'un parc marin national. La consultation porte maintenant sur la proposition de parc national, pour laquelle l'intérêt semble plus manifeste.

Les dispositions du règlement de la revendication territoriale de la fédération Tungavik de Nunavut pourraient influencer la création du parc. Le choix des terres dans le cadre du règlement pourrait supprimer certains des éléments essentiels à la représentation de la région naturelle au sein du parc proposé.

Parcs marins nationaux. Il est probable que, d'ici l'an 2000, les milieux des océans Atlantique et Pacifique ainsi que ceux des Grands Lacs et de l'estuaire du Saint-Laurent soient représentés dans le réseau des parcs marins nationaux actuellement mis sur pied. Le programme canadien des parcs marins nationaux étant tout nouveau, il faudra encore un certain nombre d'années avant l'établissement d'un réseau complet.

Dans certaines régions marines du sud, les possibilités de créer d'autres parcs marins nationaux sont assez limitées. C'est particulièrement le cas pour la région 5 du Pacifique et pour les régions 4 et 5 des Grands Lacs, où l'utilisation de l'eau aux fins d'autres activités très populaires, comme la pêche et la navigation de plaisance, ainsi que l'expansion rapide de la pêche sportive d'espèces introduites, diminuent la possibilité de représenter des zones marines naturelles. De plus, l'expansion de l'aquiculture diminue de plus en plus les possibilités de créer des parcs marins dans les régions 6 de l'Atlantique et 5 du Pacifique.

Il est encore trop tôt pour fixer une date cible pour l'achèvement du réseau des parcs marins nationaux, mais Environnement Canada élabore actuellement une stratégie qui vise la création de parcs marins nationaux additionnels dans le cadre du *Plan vert*. Toute stratégie visant la création de nouveaux parcs marins nationaux mettra l'accent sur le rôle essentiel joué par les gouvernements des provinces et des territoires et par les autres organismes fédéraux déjà engagés dans la gestion des ressources et des activités océaniques.

Les avantages que comporte le programme de création de parcs marins nationaux ne sont pas encore bien connus des Canadiens. Étant donné l'importance accordée à l'achèvement du réseau des parcs nationaux, il faudra s'occuper tout aussi bien des zones marines que des secteurs terrestres qui ont besoin de protection, en accordant la priorité aux milieux les plus menacés.

Réserve de parc national Kluane

Réserve de parc national Moresby-Sud/Gwaii Haanas

Conclusion

La plupart des mesures dont nous disposons nous permettent de conclure que les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les canaux historiques sont dans un état satisfaisant. L'ensemble du réseau canadien est l'un des plus vastes et des plus respectés au monde; en constante évolution au niveau du concept, il ne cesse de prendre de l'expansion. Chaque élément de ce réseau s'inspire de la représentation thématique du patrimoine naturel et culturel, et les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux suivent les plans des réseaux. On a déjà délimité un grand nombre de nouveaux parcs et lieux, et on continue d'accorder la priorité aux négociations en vue d'élargir les réseaux. Les dernières négociations en ce sens ont mis l'accent sur les nouveaux concepts de gestion partagée et de programmes de partenariat.

Les réseaux ne sont pas sans présenter certaines difficultés. À l'instar de n'importe quel terrain ou édifice, ils sont menacés par des phénomènes globaux, entre autres par le changement climatique et les pluies acides, deux phénomènes dont on entend peut-être le plus souvent parler. La menace d'une trop grande popularité pèse également sur ces richesses, puisqu'elle se traduirait par une surutilisation et une détérioration des ressources. Il existe déjà de nouvelles techniques de gestion destinées à régler le problème, mais celles-ci devraient être plus nombreuses.

La gestion des terrains, des édifices et des visiteurs de réseaux aussi vastes que ceux des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des canaux historiques constitue une tâche difficile, tant au niveau de la superficie qu'au niveau de la complexité des ressources qu'ils recèlent. L'ajout de nouveaux parcs et de nouveaux lieux grève les ressources nécessaires à la gestion et à l'expansion des réseaux. L'entretien des installations, la protection des ressources et la prestation de services à un nombre sans cesse croissant de visiteurs constituent tous des responsabilités onéreuses qui, en ces années de restrictions budgétaires, partagent la priorité avec le besoin d'étendre les réseaux. Les priorités qui voient le jour dans de telles conditions ne permettront certainement pas de réaliser pleinement les objectifs ni de respecter les normes établies.

L'ensemble des priorités visant à étendre ou à parachever les réseaux, d'une part, et la gestion quotidienne de l'utilisation des lieux et des parcs, d'autre part, exigeront des responsables qu'ils mettent davantage l'accent sur le recours à la science et aux technologies de pointe afin d'en arriver à comprendre pleinement les ressources dont nous disposons et leur fonctionnement. Il faudra entre autres accorder la priorité à l'élaboration de critères exhaustifs et objectifs qui assureront une meilleure description et une évaluation plus juste de l'état des parcs et des lieux.

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux constituent deux composants importants du *Plan vert du Canada*. Ce document prévoit entre autres des ententes visant l'établissement de nouveaux parcs qui viendront en quelque sorte parachever les réseaux d'ici l'an 2000, ainsi que la mise en valeur de 15 autres thèmes historiques et l'établissement de six parcs marins nationaux. Le *Plan vert* s'engage également à assurer la réduction de risques de feux de forêt; la gestion des parcs et des lieux en vue d'en faire des exemples d'intégrité écologique; l'intégration régionale et le développement soutenu; une meilleure formation du personnel chargé de la protection des ressources; l'utilisation des parcs à titre de laboratoires naturels de la science de l'environnement; et l'exploitation de la capacité de conserver les ressources archéologiques et historiques. Dans un contexte de sensibilisation à l'environnement, le gouvernement prend un engagement de taille visant à accroître l'utilisation des parcs, des lieux et des canaux en tant que sites idéaux de diffusion des messages sur la conservation de l'environnement.

Le *Plan vert du Canada* témoigne de l'engagement du gouvernement fédéral à conférer un certain statut de protection à 12 p. 100 du territoire canadien. Le Service canadien des parcs d'Environnement Canada tente actuellement d'atteindre ses objectifs de parachèvement des réseaux et s'assurera qu'au moins un quart de cet engagement est respecté en accordant à certains sites le statut de protection le plus élevé prévu par la loi, et conféré notamment par les parcs nationaux, les parcs marins nationaux, les lieux historiques nationaux et les canaux historiques.

Lieu historique national de la Piste-Chilkoot

Appendices

Appendice 1; État de la planification — Parcs nationaux

Parcs nationaux	Plan de gestion	Plan de service	Plan de conservation
Terre-Neuve			
Gros-Morne	1984		1989
Terra-Nova	1987	En cours	1984
Nouveau-Brunswick			
Fundy	1990	1990	1989
Kouchibouguac	En cours	En cours	1985
Nouvelle-Écosse			
Hautes-Terres-du-Cap-Breton	1986	1990	1989
Kejimkujik	1986	En cours	1988
Île-du-Prince-Édouard			
Île-du-Prince-Édouard	1986	En cours	1990
Québec			
Forillon	1988	1990	1981
La Mauricie	1979, 1990	En cours	1987
Archipel-de-Mingan	LDGP, 1986*	En cours	En cours
Saguenay			
Ontario			
Péninsule-Bruce	LDGP, 1988	1990	En cours
Fathom Five (parc marin national)	1990	En cours	En cours
Îles-de-la-Baie-Georgienne	LDGP, 1985	Concept, 1989	1988
Pointe-Pelée	1982	1990	En cours
Pukaskwa	1983	1990	1987
Îles-du-Saint-Laurent	1986	1990	1990
Manitoba			
Mont-Riding	1987	1988	1988

* *LDGP — Lignes directrices de gestion provisoire*

Parcs nationaux	Plan de gestion	Plan de service	Plan de conservation
Saskatchewan			
Prairies	LDGP, 1990	Concept	En cours
Prince-Albert	1987	En cours	1986
Alberta			
Banff	1988	En cours	1986
Elk Island	1978	Banque de données, 1990	1987
Jasper	1988	1990	1984
Lacs-Waterton	1978	Provisoire, 1989	1987
Colombie-Britannique			
Glaciers	1989	Stratégie provisoire	1984
Kootenay	1988	1989	Provisoire, 1986
Mont-Revelstoke	1989	Stratégie provisoire	1984
Pacific Rim	1973, 1981	Provisoire, 1989	1982
Moresby-Sud/Qwaii Haanas	LDGP en cours		
Yoho	1988		1985
Territoires du Nord-Ouest			
Auyuittuq	LDGP, 1982	Concept, 1989	
Île-d'Ellesmere	LDGP, 1988		
Nahanni	1986	1990	1986
Wood Buffalo	1984	En cours	1985
Yukon			
Kluane	1990	1987	1984
Nord-du-Yukon	LDGP, 1988		Provisoire, 1987

Appendice 2; État de la planification — Lieux historiques nationaux

Province — lieux	Plan de gestion
Terre-Neuve	
L'Anse aux Meadows	
Cap-Spear	1980
Castle Hill	Thèmes et objectifs, 1982
Cottage-Hawthorne	
Mission de Hopedale	1990
Port au Choix	1986
Signal Hill	
Nouveau-Brunswick	
Île-Beaubears	
Tour-Martello-de-Carleton	LDGI, 1978
Fort-Beauséjour	1978
Fort-Gaspareaux	
Blockhaus-de-St. Andrews	Thèmes et objectifs, 1983
Nouvelle-Écosse	
Alexander-Graham-Bell	En cours
Fort-Anne	1984, en révision
Fort-Edward	Thèmes et objectifs, 1987
Forteresse-de-Louisbourg	En cours
Grand-Pré	1985
Île Grassy	1983
Complexe de défense d'Halifax	LDGI, 1989
• Citadelle-d'Halifax	1979
• Fort-McNab	En cours
• Île-George	En cours
• Redoute-York	En cours
• Tour-Prince-de-Galles	En cours
Marconi	Concept, 1990
Port-Royal	Thèmes et objectifs, 1980
Canal de St. Peters	
Île-du-Prince-Édouard	
Ardgowan	LDGI, 1979
Fort-Amherst-Port-la-Joye	Thèmes et objectifs, 1984
Province House	LDGI, 1977

* LDGI — Lignes directrices de gestion intérimaire
* PGI — Plan de gestion intérimaire

Province — lieux	Plan de gestion
Québec	
Bataille-de-la-Châteauguay	Concept, 1976
Battaille-de-la-Ristigouche	1984
Caserne-de-Carillon	1985
Sir George-Étienne-Cartier	Thèmes et objectifs, 1980
Cartier-Brébeuf	
Canal de Chambly	1990
Coteau-du-Lac	1986
Les Forges-du-Saint-Maurice	1981
Fort-Chambly	1981
Fort-Lennox	LDGI, 1983
Fort-Témiscamingue	En cours
Parc-de-l'Artillerie	1980 (ébauche)
Fort-Numéro-Un-de-la-Pointe-Lévis	1988
Les Murs et Fortifications de Québec	1988
Commerce-de-la-fourrure-à-Lachine	Thèmes et objectifs, 1979
Grande-Grève	*Voir* parc national Forillon
Grosse Île	En cours
Canal de Lachine	1979
Sir-Wilfrid-Laurier	Thèmes et objectifs, 1980
Louis-Joseph-Papineau	Thèmes et objectifs en cours
Phare-de-la-Pointe-au-Père	Thèmes et objectifs, 1980
Canal de Sainte-Anne-de-Bellevue	1978 (ébauche)
Canal de Saint-Ours	1978 (ébauche)
Louis-S.-St-Laurent	1981
Maillou House	

Province — lieux	Plan de gestion
Ontario	
Battaille-du-Moulin-à-vent	*Voir* Fort-Wellington
Villa-Bellevue	LDGI, 1980
Phare-de-l'Île-Bois-Blanc	*Voir* Fort-Malden
Casernes-Butler	1983
Fort-George	1985 (ébauche)
Fort-Malden	1980
Fort-Mississauga	LDGI, 1983
Fort-Saint-Joseph	1977
Fort-Wellington	1988
Maison-Inverarden	1976
Maison-Sir-John-Johnson	
Maison-Laurier	En cours
Tours-Martello-de-Kingston	
Île-Navy	*Voir* Fort-George
Phare-de-Point-Clark	Thèmes et objectifs, 1980
Queenston-Heights	Thèmes et objectifs, 1981
Canal Rideau	En cours
Canal de Sault Ste. Marie	PGI, 1982
Fortifications-en-terre-de-Southwold	1982
Voie navigable Trent-Severn	En cours
Woodside	En cours
Manitoba	
La Fourche	1986
Monticules-linéaires	
Lower Fort Garry	En cours
Fort-Prince-de-Galles	
Maison-Riel	Thèmes et objectifs, 1976
Presbytère-de-St. Andrew's	1983
York-Factory	1987
Saskatchewan	
Batoche	1982
Bataille-de-Fish-Creek	
Fort-Battleford	1988
Fort-Espérance	
Fort-Pelly	
Fort-Walsh	En cours
Homestead-Motherwell	1990

Province — lieux	Plan de gestion
Alberta	
Musée Banff	*Voir* parc national Banff
Caverne-et-Bassin	*Voir* parc national Banff
Jasper House	*Voir* parc national Jasper
Rocky Mountain House	En cours
Col-de-Yellowhead	
Colombie-Britannique	
Piste-Chilkoot	1988
Phare-de-Fisgard	*Voir* lieu historique national du Fort-Rodd-Hill
Fort-Langley	1987
Fort-Rodd-Hill	1986
Fort St. James	En cours
Conserverie golfe de Georgia	
Fort-Kitwanga	1981
Ninstints	
Col-de-Rogers	*Voir* parc national des Glaciers
St-Roch	
Yukon	
Édifices-de-Dawson-City	1978
Drague-Numéro-Quatre	1988 (partie du plan de secteur)
Salle-Aurifères-de-Bear-Creek	1988 (partie du plan de secteur)
SS *Keno*	
SS *Klondike*	

Appendice 3

Résultats de l'étude de marché effectuée à l'échelle nationale par le Service canadien des parcs. En 1987–1988, Environnement Canada a effectué une étude de marché à l'échelle nationale dans le but de connaître ce que pensaient les Canadiens de leurs parcs et de leurs lieux historiques nationaux et d'apprendre comment mieux servir les visiteurs.

Cette étude a permis de dégager les résultats suivants :

Vingt-six pour cent des Canadiens visitent fréquemment les parcs nationaux et provinciaux. Le plus souvent, ces visiteurs sont jeunes, de sexe masculin et habitent l'ouest du pays. Dans les parcs, leurs préférences vont aux activités, à l'aventure et aux défis. Ils se disent assez satisfaits des programmes traditionnels offerts mais aimeraient se voir offrir d'autres possibilités qui diversifieraient leur expérience et leur permettraient de mieux comprendre ce que représentent les parcs. Ces visiteurs forment le groupe le plus intéressé par le camping mais ils aimeraient également pouvoir disposer d'autres formes d'hébergement rustique. Les obstacles qui empêchent les membres de cette catégorie de visiter un plus grand nombre de parcs du réseau sont la distance qui les sépare des autres parcs et le fait de ne pas être suffisamment informés de leur existence.

Les Canadiens qui manifestent une bonne disposition à l'égard des parcs mais qui les visitent moins souvent représentent 43 p. 100 de la population. Cette catégorie regroupe surtout des Canadiens vivant dans les provinces atlantiques; ils s'intéressent aux programmes et aux services traditionnels mais préfèrent généralement des activités plus structurées et des expériences « plus tranquilles ». Par rapport aux visiteurs plus habitués, ils recherchent généralement une gamme plus diversifiée de possibilités d'hébergement. Pour ce groupe, les autres entraves aux visites sont la distance, le manque d'information sur l'existence des parcs et des lieux ainsi qu'un manque de moyens de transport ou l'absence de compagnons de voyage.

Vingt-cinq pour cent des Canadiens ne sont pas vraiment disposés à visiter un parc, encore moins à faire du camping. Cette cohorte, généralement plus âgée, est surtout composée de femmes ; on la retrouve en plus forte proportion au Québec. Le fait de ne pas connaître l'existence des parcs et la distance sont également des entraves pour ce groupe mais de façon beaucoup plus prononcée que pour les visiteurs habitués et les visiteurs occasionnels. Les répondants de cette catégorie se préoccupent beaucoup du confort, des agréments, de la sécurité personnelle, de l'hébergement et des services et activités auxiliaires.

Dans le cas des lieux historiques nationaux, les utilisateurs qui viennent fréquemment représentent 20 p. 100 de la population. Ils se situent pour la plupart dans le groupe d'âge de 35 à 49 ans et demeurent généralement dans la région de l'Atlantique. Ils sont particulièrement intéressés par le perfectionnement des programmes et des services qui offrent aux visiteurs une interprétation active des lieux historiques et qui permettent de vivre une expérience personnelle. La distance et le fait de ne pas connaître l'existence des lieux constituent des entraves à une fréquentation plus assidue.

Les Canadiens qui sont bien disposés envers les lieux historiques mais qui ne les fréquentent qu'à l'occasion représentent 59 p. 100 de la population. Les femmes sont quelque peu plus nombreuses dans ce groupe, mais la représentation régionale est à peu près d'importance égale partout. Les entraves à des activités plus poussées sont la distance qui les sépare des lieux, un manque d'informations flagrant sur leur existence ainsi que le manque de moyens de transport et l'absence de compagnons de voyage.

Environnement Canada compte déployer les efforts nécessaires en vue de répondre aux besoins de ces groupes, en prenant des mesures pour satisfaire davantage les utilisateurs « fréquents », en promouvant la connaissance et l'intérêt des utilisateurs qui ne visitent qu'occasionnellement les parcs et les lieux que de façon occasionnelle ou qui ne les visitent pas mais qui y sont favorables, et en prenant certaines initiatives pour susciter l'intérêt chez les autres.